

AVANT-PROPOS

Au cours de l'année 2003, la Défense a eu l'occasion de montrer tous ses profils :

- **Des forces armées au service...**

- de la paix et de la stabilité dans le monde

À proximité de nos frontières dans les Balkans, en Bosnie, au Kosovo, en Macédoine, en Afrique, en Côte-d'Ivoire où l'Opération Licorne connaît un succès indéniable, en RCA, ou cet été à Bunia. Nos forces prépositionnées jouent un rôle essentiel pour ces opérations extérieures. Plus loin de nous, en Afghanistan elles agissent dans le cadre de la Force internationale d'assistance à la sécurité. Aux côtés des forces américaines, nos forces spéciales participent également aux opérations anti-talibans dans le sud du pays.

Les militaires français font bien plus que répondre aux impératifs de maintien de la paix : ils répondent aussi présents lorsqu'il s'agit de se mobiliser pour porter secours aux populations. Nos armées disposent d'un savoir-faire spécifique. Elles sont souvent les seules susceptibles de fournir certains éléments de l'assistance humaine ou technique. Notre rôle a notamment été décisif auprès des victimes du tremblement de terre de Bam en Iran, ou après la catastrophe aérienne de Charm-el-Cheikh.

- de nos concitoyens sur le sol français

2003 a été marquée par de nombreuses missions de service public. Nos militaires ont ainsi apporté leur renfort lors du naufrage du *Prestige* ou à la suite du passage du cyclone *Erica* sur la Nouvelle-Calédonie. Pendant la vague de canicule, les hôpitaux militaires ont été sollicités. La lutte contre les feux de forêt dans le sud de la France et, en fin d'année, les inondations ont mobilisé les forces.

Les militaires contribuent toujours activement au dispositif *Vigipirate*. Enfin, la lutte contre la criminalité et la délinquance a fait l'objet d'un effort accru de la gendarmerie, effort qui a porté ses fruits.

- **Une communauté humaine qui avance avec son temps**

Si la Défense est un outil performant, c'est aussi et d'abord parce qu'elle repose sur un ensemble d'hommes et de femmes qui sont à la pointe du progrès. Cette communauté est composée de militaires et de civils. Leurs compétences professionnelles, leur sens partagé de la mission et de l'État, leurs qualités humaines font la richesse et l'efficacité de la Défense. Il nous revient de leur en manifester de la reconnaissance comme de leur en donner les moyens.

- Il y eu, au plan de la condition du personnel, un certain nombre d'avancées

En ce qui concerne le personnel militaire :

Après le dossier des retraites, où nous avons réussi à préserver les spécificités propres au régime des militaires, l'année 2004 sera celle de la révision du statut général. Sur ce dossier, j'ai privilégié une méthode basée sur la transparence, le dialogue et la concertation.

En ce qui concerne le personnel civil :

Les qualités du personnel civil sont indispensables pour poursuivre la modernisation du ministère. La politique de revalorisation indemnitaire et l'amélioration des conditions d'avancement doivent les traduire.

- Au plan de l'organisation et du fonctionnement

La loi organique relative aux lois de finances représente une étape considérable dans la réforme de l'État. La Défense a tout à gagner de la LOLF : elle y gagne en organisation, en performance, en innovation.

- Au plan du lien armées-Nation

La communauté de défense ne pourrait avancer avec son temps sans le lien qui l'unit à la Nation. Ce lien entre la Nation et ses armées existe : le succès des premières Rencontres Nation-Défense en mai 2003 prouve bien l'intérêt des Français pour leurs armées. Mais ce lien est aussi fragile, et nous devons redoubler d'efforts pour que les Français connaissent et s'approprient pleinement leur Défense. Le rôle des jeunes, et notre rôle à l'égard des jeunes, est primordial dans ce domaine.

L'autre lien majeur entre les armées et la société française, ce sont les réserves. Un effort budgétaire important est consenti pour les réserves en 2004 afin de poursuivre leur montée en puissance.

• **L'Europe de la défense progresse plus que tout autre domaine de coopération.**

La Défense se préoccupe des problématiques internes, mais est aussi attachée à la coopération avec ses partenaires étrangers et à l'importance du cadre européen auquel il faut donner les moyens d'agir.

- Sur le plan opérationnel

En Macédoine, l'UE a achevé avec succès sa première opération sur le continent européen. L'année 2003 a également vu la première opération autonome de l'Union européenne hors de son continent. *Artémis*, difficile mais parfaitement réussie, a démontré que l'Union européenne a aujourd'hui les capacités militaires pour mener de telles opérations. Ces opérations sont le symbole d'une Europe de la défense qui devient une réalité pour l'ensemble des citoyens.

- Sur le plan institutionnel

Le développement institutionnel de l'Europe de la défense sait conforter ces capacités. L'établissement en 2004 de l'Agence européenne de développement des capacités de défense constituera une avancée majeure. La décision de créer un état-major de planification et de conduite d'opérations de l'UE est un progrès décisif.

- Dans le domaine des programmes

De grands programmes ont été finalisés en coopération avec nos partenaires européens. De l'*A400M*, du *Tigre* ou du *NH90* au domaine spatial, avec l'avancée des programmes *Hélios* (*II*) et *Syracuse* (*III*) : ce sont des programmes ambitieux qui étendent la coopération européenne.

La Nation nous donne pour la deuxième année consécutive les moyens de ces ambitions, en parfaite conformité avec la Loi de programmation militaire (LPM). La volonté du Président de la République de maintenir les crédits a été le signe fort de sa confiance ; c'est aussi une responsabilité.



CHAPITRE I: ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES DES FORCES ARMÉES

Opérations extérieures (OPEX)

- Opérations de maintien de la paix
- Opérations de rétablissement de la paix
- Opérations ayant pris fin en 2003
- Actions civilo-militaires (ACM)
- Préservation des intérêts de la France
- Opérations de secours
- Soutien des activités extérieures et des déploiements

Opérations intérieures (OPINT)

- Secours et assistance aux populations
- Participation des armées aux missions de renforcement de la sécurité générale
- Participation de la gendarmerie à la sécurité intérieure

Maintien en condition opérationnelle (MCO)

- Structure intégrée du maintien en condition opérationnelle des matériels aéronautiques du ministère de la défense (SIMMAD)

Service de soutien de la flotte (SSF)

- Modernisation de la fonction soutien au sein de l'armée de terre

CHAPITRE II

1^{RE} ANNÉE DE MISE EN ŒUVRE DE LA LOI DE PROGRAMMATION MILITAIRE 2003-2008 ET LOI D'ORIENTATION ET DE PROGRAMMATION POUR LA SÉCURITÉ INTÉRIEURE

- Un budget 2003 conforme à la première annuité de la LPM 2003-2008
- Poursuite du rétablissement de la disponibilité des matériels
- Modernisation des équipements des armées
- Reprise de l'effort en faveur de la recherche
- Mutation des industries de défense
- Objectifs fixés en matière d'emplois
- Première annuité satisfaisante pour les crédits de fonctionnement
- Amélioration de la condition militaire et de la consolidation de la professionnalisation

CHAPITRE III :

RÉFORMES MISES EN ŒUVRE EN 2003 ET DÉFINITION DE LA STRATÉGIE MINISTÉRIELLE DE RÉFORME (SMR) POUR 2004

- Réexamen de la mise en œuvre des missions du ministère
- Développement des démarches « qualité »
- Améliorer la gestion des ressources humaines

CHAPITRE IV : RESSOURCES HUMAINES

- Élections des représentants du personnel civil aux Comités d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT) en 2003
- Adaptation du statut général des militaires
- Fonds de consolidation de la professionnalisation et ses mesures nouvelles
- Amélioration de la condition du militaire
- Reconversion des militaires en 2003
- Réserve

CHAPITRE V : MISE EN ŒUVRE DE LA LOI ORGANIQUE RELATIVE AUX LOIS DE FINANCES (LOLF)

- Mise en œuvre de la LOLF au cœur de la réforme de l'État
- Accélération des travaux sur la LOLF en 2003
- Architecture future du budget de la Défense
- Préparation en 2003 des chantiers 2004-2005 de la LOLF

CHAPITRE VI : LA DÉFENSE, ACTEUR ÉCONOMIQUE

- Soutien de l'État à la mutation des industries de défense
- Les petites et moyennes entreprises (PME) et la défense
- Exportations d'armement
- Préparation de l'avenir
- Recrutement

CHAPITRE VII : DÉFENSE ET DÉVELOPPEMENT DURABLE

- Actions engagées en 2003
- Mise en œuvre de la stratégie nationale de développement durable
- Poursuite de la coopération interministérielle
- Organisation du colloque "droit de l'environnement et défense"
- Natura 2000

CHAPITRE VIII : LIEN ARMÉES-NATION

- JAPD
- Réservistes locaux à la jeunesse et à la citoyenneté (RLJC)
- Reconnaissance et mémoire
- Actions en faveur du monde combattant
- La politique culturelle
- Défense et élus
- La communication de la Défense

ANNEXES

- Les programmes d'armement en 2003
- Le bureau enquêtes accidents défense (BEAD)
- Les sportifs de haut niveau de la défense (SHND)

Chapitre 1

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2003

ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES DES FORCES ARMÉES

ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES DES FORCES ARMÉES

L'année 2003 se caractérise par un engagement maintenu à un niveau élevé, tant à l'extérieur (Opex) que sur le territoire national (Opint). Dans cette optique, le Maintien en condition opérationnelle (MCO) des matériels se révèle un élément déterminant de l'emploi des forces.

- À la fin de l'année 2003, les armées sont impliquées à l'extérieur dans 24 opérations différentes pour un volume global d'environ 11 500 militaires. Cet effectif, en léger retrait par rapport à 2002, ne tient pas compte du pic atteint durant l'été au moment de l'opération *Artémis*, en République démocratique du Congo.

Cela représente toujours un effort conséquent de la part des armées, qui trouve sa pleine illustration au travers des surcoûts imputables aux Opex, dont le montant 2003 reste au même niveau que celui de 2002 après trois années de croissance importante.

Le continent africain occupe la première place en terme de volume de forces (5 500 personnels). L'opération *Licorne* en particulier, en Côte d'Ivoire, dont les effectifs sont passés de 2 000 à 4 000 hommes, est devenue, en 2003, le premier engagement des armées françaises à l'extérieur du territoire national.

La réduction des effectifs consacrés à la stabilisation et à la normalisation des Balkans (étendus à la Macédoine) se poursuit. Néanmoins, avec 4 500 personnels, ils constituent encore la deuxième zone de déploiement opérationnel.

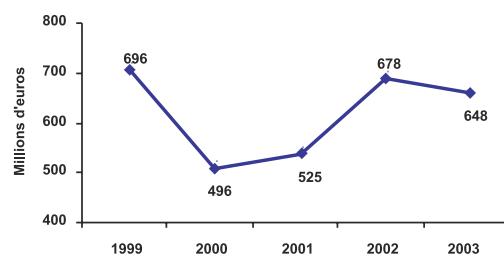
Avec, en permanence, 1 500 hommes déployés dans le cadre de la lutte contre le terrorisme, l'Asie centrale et l'océan Indien représentent le troisième pôle d'engagement de nos forces.

Enfin, en 2003, la France assume avec succès la responsabilité de nation-cadre pour les deux premières opérations militaires de l'Union européenne (*Concordia*, en Macédoine, et *Artémis*, en République démocratique du Congo) et confère, au travers de ses armées, une réalité à la politique européenne de sécurité et de défense (PESD).

- L'activité opérationnelle sur l'ensemble du territoire national reste particulièrement soutenue en 2003. Outre les effectifs consacrés au socle permanent de protection (environ 27 000 hommes), les armées contribuent à 10 opérations de service public, engageant en moyenne plus de 1 200 hommes et femmes chaque jour, avec un pic à plus de 6 000 au début de l'été.

Ces moyens sont consacrés prioritairement aux missions de sécurité. C'est tout d'abord la participation des armées au plan *Vigipirate*, pour lequel l'année 2003 voit la mise en place de « missions innovantes », visant à une meilleure efficacité compatible avec les règles juridiques d'engagement. Ce sont aussi les postures permanentes de sauvegarde maritime et de défense de l'espace aérien national qui sont maintenues à un niveau élevé. Cela concerne enfin la contribution des armées à la sécurisation du sommet du groupe G8 des pays industrialisés qui s'est tenu à Évian. Avec 4 800 militaires engagés, cette opération est la plus importante de l'année écoulée en terme de volume.

LE POIDS DES OPÉRATIONS EXTÉRIEURES



Par ailleurs, les armées se sont impliquées dans de très nombreuses missions de service public, que ce soit dans le cadre permanent de l'action de l'État en mer, pour la lutte contre la pollution ou les incendies de forêt, la mise à disposition des structures hospitalières lors de la canicule de l'été, ou le transport de fourrage au bénéfice des agriculteurs, l'assistance aux populations lors des cyclones dans les DOM-TOM ou au moment des inondations dans le Sud du pays.

OPÉRATIONS EXTÉRIEURES

Opérations de maintien de la paix

BALKANS

Bosnie-Herzégovine

Huit ans après les accords de Dayton, la situation générale en Bosnie-Herzégovine reste fragile.

La présence de la force de stabilisation (Sfor, Stabilisation Force) déployée par l'OTAN contribue à la coexistence pacifique entre les communautés. Les missions principales de cette force sont l'aide au retour des réfugiés, le soutien au Tribunal pénal international (TPI) pour l'arrestation des criminels de guerre présumés et le contrôle de la réduction des forces armées en présence.

Les objectifs militaires des accords de Dayton étant en passe d'être atteints, le dispositif de la Sfor est réduit à 12 000 hommes appartenant à 27 États, répartis au sein de trois brigades multinationales. Avec les Allemands, les Espagnols et les Italiens, les Français constituent le septième contributeur, maintenant un effectif de 1 000 hommes dans le cadre de l'opération *Salamandre*. En 2003, elle assure le commandement tournant de la Brigade multinationale Sud-Est (BMN-SE). Basée à Mostar et d'un effectif d'environ 4 000 hommes, cette brigade est articulée autour de deux groupements tactiques bi-nationaux (franco-espagnol et germano-italien).

Les opérations sont principalement orientées sur une présence visible, des opérations de fouilles sur renseignements et des opérations de collectes et de destructions d'armes.

Pour sa part, la gendarmerie nationale est engagée :

- au sein de la Sfor (mission de prévôté et d'appui, insertion d'officiers en état-major) avec un effectif de 44 gendarmes ;
- au sein de la Mission de police de l'Union européenne (MPUE) mise en place le 1^{er} janvier 2003, afin d'instaurer des dispositifs de police durables sous gestion de la Bosnie-herzégovine, avec un effectif de 60 gendarmes sur un total de 470.

KOSOVO

Depuis la fin des opérations aériennes menées par l'Otan en 1999, une force internationale de sécurité, la Kfor (Kosovo Force), est déployée au Kosovo pour faire appliquer le volet militaire de la résolution 1244 du Conseil de sécurité. Les efforts de la Kfor sont consacrés à la promotion de la paix entre les différentes communautés et au rétablissement du fonctionnement autonome de cette province de la Serbie.

Composée de quatre brigades multinationales placées sous la direction de l'Otan, la Kfor compte environ 20 000 militaires de 37 pays différents, dont 3 000 Français déployés dans le cadre de l'opération *Trident*.

L'essentiel du contingent français constitue l'ossature de la Brigade multinationale Nord-Est (BMN-NE) placée sous responsabilité française et qui comprend également des contingents belges, danois, luxembourgeois, marocains, grecs et lituaniens.

Dans le cadre de la "Balkans Air Mission", l'armée de l'air fournit des moyens aériens basés en Italie ou à partir de la France et contribue à la surveillance aérienne des deux théâtres. Environ 2 000 heures de vol auront été effectuées dans ce cadre par les *Jaguar*, *C 160 Gabriel* de reconnaissance électronique, *Boeing C 135 FR* ravitailleur et avions de détection et de contrôle *SDCA E3F*.

L'engagement de la gendarmerie nationale se fait à deux titres :

- au sein de la Kfor, avec un effectif de 160 personnes pour une mission d'accompagnement des forces ;
- au sein de la police de la Mission intérimaire des Nations Unies au Kosovo (UNMIK), avec un effectif de 75 personnes.

Depuis l'été 1999, par l'intermédiaire du Service des essences des armées (SEA), la France assure, en qualité de nation spécialiste, la fourniture de carburant aux forces alliées au Kosovo.

Dans un contexte global de cohabitation délicate entre les communautés serbe et albanaise, les points marquants de ce théâtre, en 2003, sont les suivants :

- un désengagement de contingents, qu'ils soient prévus dans le cadre de la «*Periodic Mission Review*» ou inopinés (départ des Britanniques dans le secteur centre, des Russes dans le secteur de Pristina, des Roumains, des Ukrainiens et d'une partie des Belges dans la zone de la brigade française) ;
- une étude par l'Otan du processus de déssectorisation qui devrait aboutir en 2004 à la disparition des zones de brigade ;
- un transfert de mission de présence de la Kfor vers l'UNMIK, puis de l'UNMIK vers le «*Kosovo Police Service*» (KPS) qui aura permis d'effectuer un retrait complet des forces françaises du pont d'Austerlitz à Mitrovica au profit de policiers KPS ;
- un engagement de M. Holkeri, Représentant spécial du Secrétaire général des Nations Unies pour le Kosovo (RSSGNU), dans la mise en application de la résolution 1244 au travers d'un document feuille de route (*Roadmap*) pour atteindre les huit critères de référence décrits dans cette résolution.



■ Patrouille du 1^{er} RI dans la région de Banja. La France a déployé 3000 hommes dans le cadre de l'opération Trident en 2003.

AFRIQUE

République démocratique du Congo (RDC), mission d'observation des Nations unies au Congo (MONUC)
Face à une situation humanitaire et sécuritaire fortement dégradée en République démocratique du Congo, l'Onu s'est impliquée dans le conflit congolais dès avril 1999. Après la signature à Lusaka, sous les auspices de l'OUA, d'un accord de cessez-le-feu par les parties au conflit, la MONUC est créée par la résolution du 30 novembre 1999, et le principe de constitution d'une force de maintien de la paix de 5 500 hommes est adopté en 2000. En février 2001, le Secrétaire général des Nations unies (SGNU) définit le concept de déploiement de la MONUC sur le territoire de la RDC. Le 28 juillet 2003, l'effectif militaire de la MONUC est porté à 10 800 hommes qui pourront désormais agir en vertu du chapitre VII de la Charte des Nations unies (résolution 1493).

Cinq officiers français occupent des postes dans l'état-major de la MONUC à Kinshasa et Bujumbura ainsi qu'au sein de la division DRRR (Désengagement - Désarmement - Redéploiement - Réintégration - Réhabilitation). L'engagement français se traduit également par l'aide apportée aux Marocains sous forme d'une cession de matériels et par le soutien (équipement, formation, préparation à la projection), dans le cadre du concept de Renforcement des capacités africaines de maintien de la paix (RECAM), du bataillon sénégalais. Depuis mars 2001, un détachement de soutien stationné à Libreville et une antenne logistique placée auprès de l'état-major de la MONUC, à Kinshasa, conduisent, avec le concours des troupes françaises au Gabon, des missions d'assistance et d'évaluation techniques des détachements sénégalais déployés en RDC. Les Forces françaises du Cap-Vert (FFCV) assurent, avant leur déploiement, les stages de mise en condition opérationnelle de ces détachements.



■ les gendarmes protègent l'ambassade de France en Côte-d'Ivoire. La paix semble précaire.

République de Côte-d'Ivoire, opération Licorne

Face à la mutinerie du 19 septembre 2002 dirigée contre les institutions légales ivoiriennes, la France a déclenché l'opération *Licorne* pour protéger les ressortissants européens. Les troupes françaises en Côte-d'Ivoire ont été rapidement renforcées par des éléments venus du Gabon, de Djibouti et de France.

Des accords sont signés à Marcoussis par les différentes parties en janvier 2003. La résolution 1464 du Conseil de sécurité de l'ONU du 4 février officialise d'une part ces accords et, d'autre part, définit, sous couvert du chapitre

VII, la mission des forces françaises de l'opération *Licorne* et celles de la MICECI, mission de la CEDEAO (Communauté économique des États de l'Afrique occidentale) en Côte-d'Ivoire. Des observateurs de l'Onu sont également déployés dans le cadre de la Mission des Nations unies en Côte-d'Ivoire (MINUCI). Le processus de stabilisation qui progresse selon la ligne des accords de Marcoussis aboutit à la déclaration de paix du 4 juillet entre les forces armées nationales de Côte-d'Ivoire (FANCI) et les forces armées des forces nouvelles (FAFN). Du 5 juillet à début décembre 2003, la mort de deux soldats français le 25 août, la mise en échec de la tentative de coup d'État fomentée par M. Ibrahim Coulibaly le 23 août, le pillage de la Banque centrale des États de l'Afrique de l'ouest (BCEAO) le 25 septembre, à Bouaké, puis l'assassinat du journaliste de RFI le 21 octobre rappellent la fragilité du processus de normalisation. Face à une situation critique, les acteurs de la crise ivoirienne se rencontrent, sous l'impulsion des forces Licorne, à Yamoussoukro, le 4 décembre 2003, afin de relancer le processus de paix. Une phase de pré-DDR (désarmement, démobilisation, réinsertion) débute alors.

République centrafricaine (RCA), opération Boali

Le 25 octobre 2002, la République de Centrafrique subit un premier coup d'État, orchestré par le général Bozizé, appuyé semble-t-il par des supplétifs tchadiens. Cette attaque se solde par un échec, le Président Patassé s'appuyant sur un soutien libyen et congolais. Une force de la Communauté économique et monétaire d'Afrique Centrale (CEMAC), la Force multinationale en Centrafrique (FOMUC), chargée du processus de paix et de sécurité en RCA, est mise en place à partir de décembre 2002. S'inscrivant dans le cadre du concept RECAM, l'opération *Boali* consiste pour la France à soutenir techniquement, administrativement et financièrement la FOMUC, forte d'environ 380 hommes.

Cependant, le 15 mars 2003, lors d'un deuxième coup d'État, le général Bozizé, toujours appuyé par des Tchadiens, renverse M. Patassé. Ceci conduit à déployer directement sur Bangui un détachement renforcé pour poursuivre l'opération Boali en s'adaptant à la nouvelle situation centrafricaine.

Représentant un effectif d'environ 190 hommes. La mission de l'opération *Boali* consiste alors, outre le soutien de la FOMUC, à être en mesure d'évacuer les ressortissants étrangers et à mettre en place des détachements d'instruction opérationnelle (DIO) au profit des forces armées centrafricaines.

PROCHE-ORIENT

Liban, Force intérimaire des Nations unies au Liban (FINUL)

La France participe depuis 25 ans à la Force intérimaire des Nations unies au Liban (FINUL).

Au cours de l'année 2003, l'effectif français est ramené à 202 militaires, servant essentiellement au 420^e détachement d'infanterie motorisé (DIM). La mission de ce détachement est d'assurer la protection de l'état-major de la FINUL, le soutien de véhicules tactiques de la force et une assistance médicale gratuite aux populations.

Compte tenu du caractère instable de la région, le mandat de la FINUL est reconduit le 31 juillet 2003 pour six mois.

Opérations de rétablissement de la paix

ASIE CENTRALE

La France poursuit son soutien à l'action entreprise par les Américains dans la lutte contre le terrorisme en Asie centrale en mobilisant toujours des moyens aériens, maritimes et terrestres dans les opérations Héraclès (dans le cadre de l'opération «*Enduring Freedom*») et Epidote (contribution à la formation de l'Armée nationale afghane [ANA]). Cette deuxième mission est assurée, depuis le mois d'avril 2002, avec une cinquantaine d'instructeurs. Depuis le 17 février 2003, la France ne conserve que la formation des officiers. Elle en forme 480 durant cette année.

Parallèlement à cet engagement aux côtés des Américains dans la lutte contre les réseaux Al Qaida et les Talibans, la France participe (opération *Pamir*) à la Force internationale d'assistance pour la sécurité (FIAS), à Kaboul mandatée par la résolution 1386 du conseil de sécurité des Nations Unies. Sa mission a été étendue dans la mesure de ses capacités à tout l'Afghanistan par la résolution 1510 du 13 octobre 2003.

La participation française aux opérations en 2003 se chiffre à presque 1 300 militaires. Les forces terrestres sont déployées dans le cadre de l'opération *Pamir* et *Epidote* à Kaboul et dans le cadre de l'opération *Héraclès* à Kandahar. Les forces maritimes continuent leurs missions d'interdiction maritime et de renseignement dans l'océan Indien au sein de la coalition. Les forces aériennes soutiennent les forces terrestres à partir d'un détachement de transport tactique au Tadjikistan. Quant à la sécurité du représentant spécial du secrétaire général de l'Onu, elle est toujours assurée par un détachement de l'Escadron parachutiste d'intervention de la gendarmerie nationale (EPIGN).

MÉDITERRANÉE ORIENTALE

Dans le cadre de la lutte contre les trafics illicites et la menace terroriste, la France a renforcé son dispositif naval en Méditerranée orientale et y maintient une présence permanente, en étroite coopération avec les opérations menées par l'Otan et les pays de la coalition.

Opérations ayant pris fin en 2003

ANCIENNE RÉPUBLIQUE YUGOSLAVE DE MACÉDOINE (ARYM), OPÉRATIONS *ALLIED HARMONY* ET *CONCORDIA*



■ l'opération Concordia a pour nation-cadre la France puis l'EUROCORPS

En marge de l'accord-cadre d'Ohrid et placée sous responsabilité Otan, l'opération *Allied Harmony* s'est achevée au premier trimestre 2003. Donnant une réalité à la PESD, le 31 mars, l'Union européenne a pris le relais avec le déploiement de sa première opération militaire, baptisée *Concordia*, dans le cadre des accords de «Berlin +», liant l'Union européenne à l'Otan. Elle s'est achevée le 15 décembre 2003 et l'opération de police européenne *Proxima* lui a succédé en appui des structures de la police locale, à la demande du gouvernement macédonien. Forte de 400 militaires de 26 nationalités, l'opération *Concordia* a eu pour

nation-cadre la France, puis l'EUROFOR. Première contributrice, la France a déployé 200 puis 94 hommes sous le nom d'opération *Altaïr*.

RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO, OPÉRATIONS *MAMBA* / *ARTÉMIS*

T.SANSOM/EPAD



■ La France apporte son soutien militaire à la MONUC dans le cadre d'une force de maintien de la paix en RDC.

La situation humanitaire et sécuritaire se dégradant depuis plusieurs mois en Ituri, la projection d'une force multinationale à Bunia est demandée par le Secrétaire général des Nations unies (SGNU). La résolution 1484 du 30 mai 2003 définit la mission de la force, le cadre juridique de son intervention et fixe la fin de son mandat au 1^{er} septembre. La France accepte de prendre le commandement de la force multinationale et projette ses premiers éléments à Bunia dès le 6 juin, sous commandement national. Le 12 juin, l'Union européenne lance l'opération *Artémis* et la France devient nation-cadre pour la première opération autonome de l'UE en Afrique.

La situation sécuritaire dans Bunia et ses environs immédiats étant contrôlée par Artémis, la MONUC peut débuter le déploiement de la brigade Ituri, conformément à la planification du Département des opérations de maintien de la paix (DOMP). Le transfert d'autorité à la MONUC est prononcé le 1^{er} septembre. Les derniers soldats français quittent Bunia le 7 septembre et Entebbe le 25 septembre. Au total, 15 États, dont 11 membres de l'UE (France incluse), un futur membre (Hongrie) ainsi que trois États tiers (RSA, Brésil, Canada) ont participé à cette opération.

Au bilan, la France a démontré sa capacité à prendre en compte une opération multinationale et sa réactivité militaire a été reconnue. Par ailleurs, l'Union européenne a fait la preuve de sa capacité à conduire une opération de manière autonome, sans faire appel aux accords «Berlin +». Enfin, l'Onu, mise à mal non seulement sur le terrain de la RDC mais aussi par la crise irakienne, a obtenu les délais nécessaires pour renforcer son dispositif et poursuivre son action en Ituri.

LIBÉRIA, OPÉRATION *PROVIDENCE*

Face à une offensive des rebelles du LURD (Libériens unis pour la réconciliation et la démocratie) entrés dans Monrovia, la France décide d'évacuer les ressortissants français et étrangers regroupés dans les enceintes de la représentation de l'Union européenne et de l'ambassade des États-Unis. Au cours de cette opération,

conduite entre le 9 et le 11 juin, 535 ressortissants dont 11 Français sont évacués par une force constituée de 130 militaires, provenant de Côte-d'Ivoire et opérant à partir du Transport de chalands de débarquement *Orage*. La force est appuyée par six hélicoptères de l' Aviation légère de l'armée de terre (ALAT).

ARABIE SAOUDITE, OPÉRATION ALYSSE

L'opération «*Southern Watch*», sous commandement américain, se réclame des résolutions 688 et 949 de l'ONU. Elle a pour objectif d'interdire à l'Irak l'utilisation de ses moyens aériens et le renforcement de ses forces terrestres au sud du 32^e parallèle. Elle se termine le 28 avril 2003. Cette opération, exclusivement aérienne, regroupe des moyens américains, britanniques et français. La France y participe avec le détachement Alysse, fort de 180 militaires stationnés sur la base d'Al-Kharj en Arabie saoudite. Cinq *Mirage 2000 RDI*, trois *Mirage F1CR*, et un *C 135-FR* effectuaient des missions de défense aérienne, de reconnaissance et de recueil de renseignement électromagnétique.

En 1998, en réponse à la dégradation de la situation entre Bagdad et la Commission spéciale de l'Onu chargée du désarmement irakien (UNSCOM), les États-Unis déclenchent l'opération «*Desert Fox*» avec reprise des frappes aériennes. La France assimilant cette opération à un contrôle punitif de l'Irak, décide de suspendre sa participation aux vols opérationnels de «*Southern Watch*». Le détachement aérien français n'exécute depuis que des missions d'entraînement au-dessus du territoire saoudien, en collaboration avec les forces de la coalition et les forces aériennes saoudiennes.

Après le 11 septembre 2001, le Commandant interarmées des forces aériennes (Joint Forces Air Component Commander - JFACC) de la coalition pour l'opération *Enduring Freedom* (OEF) est installé à Al-Kharj. Les effectifs français en Arabie saoudite augmentent avec le début des opérations aériennes sur l'Afghanistan. Un général REPFRANCE et son état-major sont placés, de décembre 2001 à octobre 2002, auprès du CAOC (Combined Air Operations Center) pour coordonner les opérations françaises (*Héraclès/air*) avec celles de la coalition et assurer le contrôle national sur l'emploi des moyens de frappe en Afghanistan. À l'issue de cette période, qui correspond au retrait des *Mirage 2000D* de Manas, le détachement de liaison est réduit à trois officiers.

Du 21 février au 9 avril 2003, le détachement Alysse assure en outre le soutien de l'opération *Tarpan* : reconnaissance des sites irakiens par *Mirage IV* au profit de la Commission de contrôle, de vérification et d'inspection des Nations unies (CCVINU). La fin de l'opération «*Southern Watch*», consécutive à l'intervention américano-britannique en Irak, conduit la France à décider en mai 2003 la fin de l'opération Alysse. Les avions sont rapatriés le 11 mai et les derniers éléments français quittent Al-Kharj le 12 juin 2003.

ARABIE SAOUDITE, OPÉRATION TARPAN

Suite à la crise provoquée aux Nations Unies par la question des armes de destruction massive irakienne, la CCVNU est mandatée par la résolution 1441 du 8 novembre 2002 pour reprendre les inspections suspendues en 1998 sur le territoire irakien. Cette mission, qui débute le 27 novembre de la même année, se heurte à la mauvaise volonté du gouvernement irakien, qui, dans sa déclaration du 7 décembre, ne fournit pas d'indication précise sur ses programmes proliférants.

Le 5 février 2003, les Américains présentent au Conseil de sécurité leurs preuves du non-respect



■ Ravitaillement d'un mirage IV P lors de l'opération Tarpan

par l'Irak de ses engagements. En réponse, la France propose de renforcer les inspections, notamment par la mise à disposition de moyens de reconnaissance aérienne.

Pour soutenir l'action de la CCVINU, la France déploie à Al-Kharj, en Arabie Saoudite, deux *Mirage IV* et deux *C135 FR*, avec 70 personnes, du 21 février au 9 avril 2003. Cette opération, baptisée *Tarpan*, consiste à réaliser des missions photographiques de jour sur des objectifs définis par la CCVINU, avec l'accord de l'Irak pour le survol de l'ensemble de son territoire. Le détachement est placé sous le contrôle opérationnel (OPCON) du Commandant des éléments français (COMELEF) de l'opération *Alysse*. Neufs missions sont effectuées. Les vols sont suspendus le 17 mars sur ordre du Secrétaire général des Nations Unies (SGNU). Le 18 mars, les inspecteurs de la CCVINU évacuent l'Irak, deux jours avant le déclenchement de l'opération anglo-américaine «*Iraq Freedom*».

KOUEÏT, PARTICIPATION FRANÇAISE À LA MONUIK

La mission d'observation des Nations Unies chargée de surveiller la zone démilitarisée (DMZ) à la frontière koweïto-irakienne (MONUIK) est instituée par les résolutions n°687 et 689 du Conseil de sécurité en date du mois d'avril 1991. La résolution n° 806 étend en 1993 son mandat à des actions de prévention avec déploiement d'unités d'infanterie. Elle comprend 195 observateurs, dont 11 Français (7 de l'armée de terre, 2 de la marine nationale et 2 de l'armée de l'air), un bataillon d'infanterie et une unité de soutien. Les observateurs viennent de 31 pays différents, les cinq membres permanents du Conseil de sécurité fournissant le contingent le plus important.

Suite aux nombreuses violations aériennes et terrestres de la DMZ dues à la préparation de l'intervention anglo-américaine en Irak, le Secrétaire général des Nations unies décide, le 17 mars 2003, la cessation de toutes les opérations de la MONUIK et l'évacuation de la zone démilitarisée entre l'Irak et le Koweït. Les onze observateurs français se replient sur Koweït City et sont évacués sur Brindisi les jours suivants à l'exception du chef de détachement.

Le 3 juillet 2003, le conseil de sécurité des Nations unies vote à l'unanimité la résolution 1490 qui proroge le mandat de la MONUIK jusqu'au 6 octobre 2003, et décide de mettre fin à cette opération à la même date. La France décide en accord avec le secrétariat des Nations unies de rapatrier le dernier officier français en place à la MONUIK le 23 juillet 2003, mettant ainsi fin à sa participation à cette opération.

Actions civilo-militaires (ACM)

Selon le concept français¹, l'action civilo-militaire agit sur trois domaines :

- l'environnement des forces : en faisant accepter leur présence au sein des populations, elle fournit un appui direct à leur mission opérationnelle ;
- l'environnement civil : en concourant au rétablissement des fonctions vitales du pays sinistré, elle facilite le redémarrage de la vie économique, administrative et sociale ;
- l'urgence humanitaire : en intervenant directement auprès des populations en difficulté, en soutenant les Organisations non gouvernementales (ONG) et en travaillant avec les services gouvernementaux, elle intervient pour faire face aux situations d'urgences extrêmes.

L'action civilo-militaire est conduite par l'état-major des armées avec le concours de toutes les armées et des services.

BALKANS

La dispersion et l'imbrication des communautés, dans un climat persistant de tension interethnique, entretiennent un potentiel élevé de violence dans les Balkans. L'action civilo-militaire y accompagne une opération de maintien de la paix sur les plans militaire et civil.

¹ Instruction 2900-concept interarmée de l'action civilo-militaire : lettre 227/DEF/EMA/EMP.1 du 18 mars 2002.

Kosovo

En 1999 et en 2000, la Kfor avait fourni un appui important à la MINUK pour lui permettre de prendre en compte sa mission. Depuis, l'administration des Nations unies continue à avoir besoin de cette assistance.

Le REPFRANCE de Pristina s'occupe de l'ACM dans l'environnement civil (MINUK), tandis que la brigade de Mitrovica mène avec succès l'ACM dans l'environnement des forces sur son aire de responsabilité.

Bosnie-Herzégovine

La Bosnie des accords de Dayton (1995) est un théâtre ancien. La communauté internationale peine à y mettre en place les réformes politiques, économiques et sociales, indispensables pour rendre viable ce pays artificiel. Le dispositif militaire international reste nécessaire pour empêcher la reprise de la violence.

ASIE CENTRALE

Afghanistan

Lancé par l'accord de Bonn en décembre 2001, le processus de reconstruction politique, économique et sociale du pays, sinistré par trente ans de troubles, devait durer jusqu'en 2004. Aujourd'hui, la consolidation politique n'étant pas terminée, il est probable qu'il devra être poursuivi sous une forme qui reste à définir.



■ ACM en afghanistan : les militaires français participent à la réhabilitations des écoles.

Chaque mandat Pamir disposait d'un budget de 20 000 €, soit 60 000 € pour l'année 2003. Ce budget a permis de réaliser des ACM à impact rapide dans des domaines d'action très variés :

- infrastructure : reconstruction et réhabilitation d'écoles, création d'aires de jeux, rénovation d'un poste de police ;
- sécurité routière : marquage au sol de passages piétons ;
- eau : forage de puits, installation de buses pour canaliser des sources, curage d'un canal et création d'une réserve d'eau ;
- santé : livraison de matériel médical (que M^{me} Fontaine, ministre déléguée à l'industrie, a remis à l'hôpital de Khaikhana à Kaboul), réalisation d'aide médicale et vétérinaire gratuite ;

- sport : livraison d'équipements sportifs destinés à l'équipe olympique de boxe ;
- éducation : livraison de tables, de bureaux (confectionnés par le bataillon français) et de fournitures scolaires, agrandissement d'écoles.

AFRIQUE

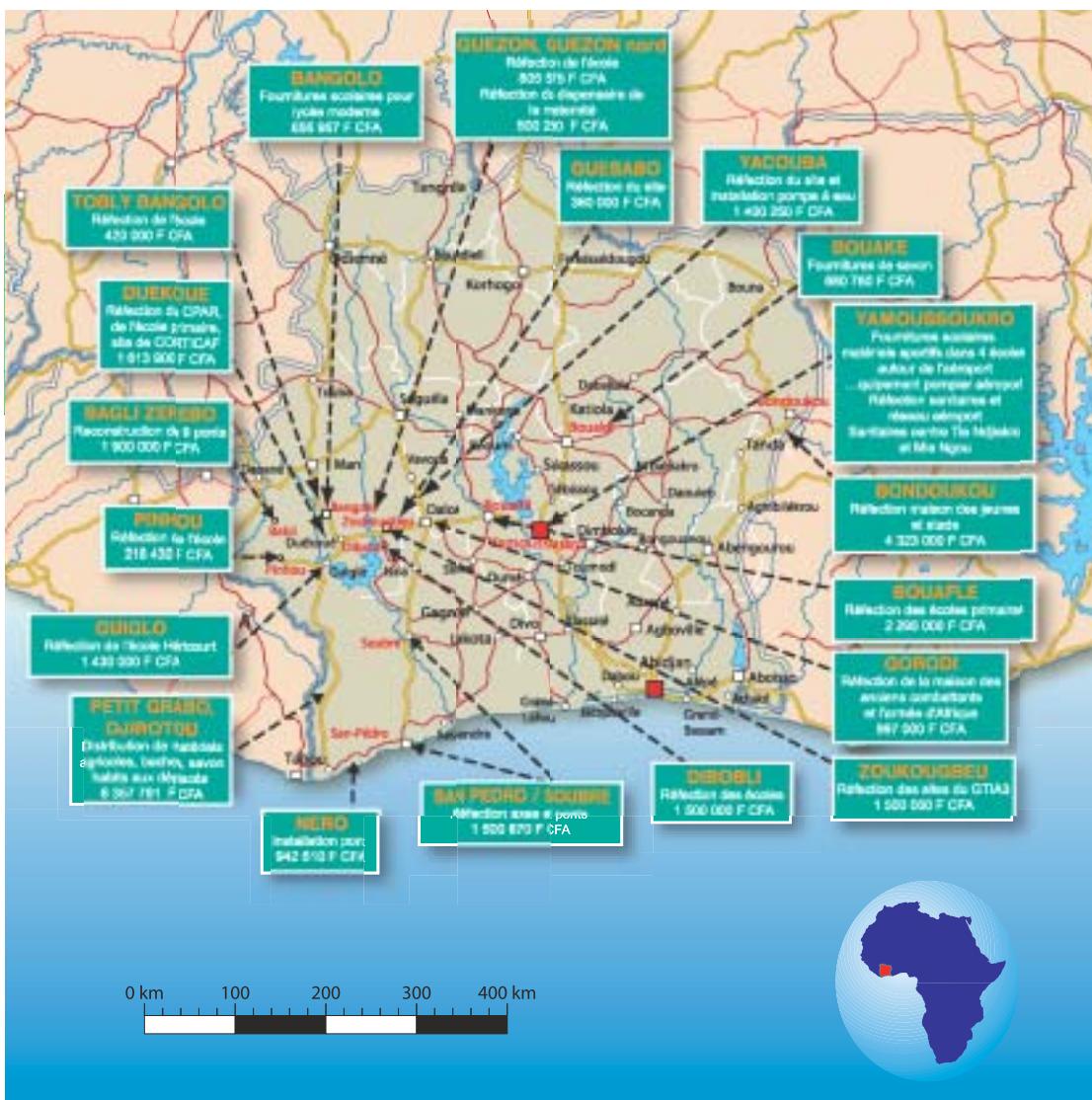
L'action civilo-militaire en Afrique est mise en œuvre sous deux formes :

- depuis 2003, elle accompagne les opérations de maintien de la paix en Côte-d'Ivoire (*Licorne*) et en République démocratique du Congo (*Artémis*) ;
- depuis toujours, elle est pratiquée par les forces prépositionnées, dans le cadre des accords de défense que la France a signés avec certains pays africains.

Le bilan 2003 concerne les cinq pays qui, en régime permanent, accueillent des forces françaises et les quatre opérations qui ont mis en œuvre des ACM :

- Forces françaises stationnées à Djibouti (FFDj) ;
- Forces françaises du Cap-Vert (FFCV) au Sénégal ;
- Troupes françaises au Gabon (TFG) ;
- Éléments français au Tchad (EFT) ;
- Troupes françaises en Côte-d'Ivoire (TFCI) ;
- Opération *Licorne* en Côte-d'Ivoire
- Opération Aramis au Cameroun

Plus particulièrement, dans le cadre de l'opération *Licorne*, le bilan pour l'année 2003 est le suivant :



- Opération *Corymbe* au Togo ;
- Opération *Artémis* en République démocratique du Congo.

Préservation des intérêts de la France

MISSION *CORYMBE*

La marine nationale assure une présence au large des côtes d'Afrique de l'Ouest depuis 1990. Elle affirme ainsi l'intérêt de la France pour la situation des pays bordant le golfe de Guinée, marque son soutien au Cameroun et participe, si nécessaire, à toute opération qui pourrait être ordonnée pour la sauvegarde de ses ressortissants et de ses intérêts dans la zone.

Des patrouilles sont organisées au large de la presqu'île de Bakassi, en application des accords de défense avec le Cameroun. Les escales permettent en outre de conduire des entraînements mutuels avec les forces armées des pays riverains ainsi qu'avec les forces françaises prépositionnées dans cette zone, et de mener des actions civilo-militaires.

Opérations de secours

En 2003 la Défense participe à des opérations de secours, notamment au sauvetage de l'équipage et des passagers du *Tahiti Nui 4*.

La marine nationale conduit ainsi une opération de sauvetage au large des côtes polynésiennes. À la suite du naufrage du navire de transport de passagers *Tahiti Nui 4*, un avion de patrouille maritime type *Guardian* de l'escadrille 25S largue un équipement de sauvetage qui permet de sauver 14 personnes. Elles sont récupérées par un hélicoptère *Super Puma* de l'armée de l'air et le patrouilleur de la gendarmerie maritime *Jasmin*.

Soutien des activités extérieures et des déploiements

Le déploiement de plus de 40 000 hommes hors du territoire métropolitain implique l'organisation d'un soutien logistique adéquat. Pour cela, l'EMA a mis en place un réseau de transport desservant régulièrement les troupes engagées en opérations ou présentes outre-mer.

DESSERTE DES FORCES STATIONNÉES OUTRE-MER ET À L'ÉTRANGER

Pour assurer les relèves et le transport logistique urgent au profit des forces stationnées dans les DOM-TOM ou dans les zones de présence française, des moyens militaires et civils sont utilisés. L'armée de l'air assure les liaisons les plus lointaines avec ses avions de transport stratégique (3 A310, 1 DC8) et les liaisons à plus courte distance avec ses avions de transport tactique (C160 Transall, C130 Hercules). Un réseau aérien régulier permet de transporter des unités tournantes relevées tous les quatre mois ainsi que des personnels affectés et leur famille. En 2003, 38 000 passagers² sont ainsi transportés par voie aérienne militaire (VAM), sur les destinations suivantes :

DOM/TOM						AFRIQUE			
Ville	Nouméa	Papeete	St Denis	Antilles	Cayenne	Djibouti	Dakar	Libreville	N'Djamena
Fréquence	4 à 6 par an	4 à 6 par an	4 par quadrimestre	4 par quadrimestre	4 par trimestre	1 par semaine	1 ou 2 par mois	1 ou 2 par mois	3 ou 4 par mois
Total	38 000 passagers								

² Chiffre fourni par la division analyse et statistiques du commandement des forces aériennes de projection (CFAP).

De plus, 65 000 passagers³ sont acheminés par ligne aérienne civile (par le biais du marché de billetterie passé par le Service administratif du commissariat de l'air [SACA] au profit de toutes les armées) ou par avions affrétés.

Les armées ne disposant pas de navire militaire de transport, se sont organisées pour utiliser des lignes régulières et des voies maritimes commerciales⁴ permettant d'acheminer le fret sur trois destinations principales (Antilles-Guyane, Côte occidentale d'Afrique, Océan) et de soutenir, par le jeu des escales, l'ensemble des forces déployées outre-mer, avec une liaison tous les deux mois environ. Ces lignes régulières, doublées par les voies maritimes commerciales, ont permis de transporter 46 000 tonnes en 2003.

Pour atteindre N'Djamena, il est fait appel à un commissionnaire de transport civil qui organise le transport, tous les deux mois, par voie ferrée et par route, d'environ 60 conteneurs et quelques véhicules entre Douala et N'Djamena.

TRANSPORTS VERS LES THÉÂTRES D'OPÉRATIONS EXTÉRIEURES

Plus de 40 000 militaires ont été envoyés sur des théâtres d'opérations extérieures (Bosnie, Kosovo, Liban, Arabie Saoudite, Tadjikistan, Afghanistan, Côte-d'Ivoire, République démocratique du Congo) au moyen d'avions militaires ou affrétés⁵.

T.SAMSON/EPAD



■ Vue aérienne d'Entebbe, Congo rdc : l'opération manba a mobilisé avions de transport tactique et avion de transport stratégique.

L'année 2003 voit la mise en place et le désengagement de l'opération *Mamba*. 72 avions de transport tactique (ATT), 20 avions de transport stratégique (ATS) et 50 Antonov 124 permettent d'assurer la projection des forces, ainsi que leur flux d'entretien (1 855 passagers, 3 700 tonnes). Le désengagement des forces est effectué par avions affrétés (40 Antonov 124), 22 ATT et huit ATS. Deux bateaux civils rapatrient également du fret en France.

Pour les autres opérations, les C160 de l'armée de l'air desservent deux fois par mois la ligne Istres - Skopje ou Istres-Dubrovnik. Pour les opérations *Héraclès* et *Pamir*, DC8 ou Airbus A310 desservent aussi régulièrement que possible ces théâtres. Enfin pour l'opération *Licorne*, ces mêmes avions assurent la liaison deux fois par mois sur Abidjan.

Les transports pondéreux ont été assurés par voie ferrée ou maritime. Pour l'opération *Licorne*, trois navires ont été affrétés pour assurer les relèves de matériels majeurs. Pour la Bosnie et le Kosovo, quatre navires ont été affrétés pour relever tous les 4 mois les matériels majeurs sur ces théâtres.

³ Chiffre fourni par le SACA.

⁴ Principe de «part-cargo» réservées sur des lignes régulières.

⁵ 30 000 passagers par Voies aériennes militaires (VAM) et 10 000 passagers par avions affrétés.

Le flux d'entretien régulier est assuré par deux contrats de commission, l'un sur la Bosnie et l'autre sur l'Ancienne République yougoslave de Macédoine et le Kosovo. Pour les opérations *Héraclès* et *Pamir*, un marché de même nature a été passé et a permis de transporter 2 300 tonnes pour ces deux théâtres. Un véritable maillage mondial de transport a ainsi été mis en œuvre. Afin de satisfaire les besoins opérationnels, le ministère recherche systématiquement la solution la mieux adaptée et la plus économique : vecteurs militaires, affrètements, bloc-sièges (billetterie) ou contrats de commission.

OPÉRATIONS INTÉRIEURES Secours et assistance aux populations

INONDATIONS DANS LES DÉPARTEMENTS DU SUD DE LA FRANCE



Inondation dans le Gard et L'Hérault.

Entre les 2 et 5 décembre 2003, des pluies torrentielles affectant le Sud et le Sud-Est de la France provoquent de nombreux dégâts matériels, l'évacuation de 32 500 personnes et le décès de sept personnes.

L'action des armées se traduit dans un premier temps par des missions d'urgence puis, lorsque la situation se stabilise, par des missions de sécurisation des quartiers évacués de la ville d'Arles et d'aide au rétablissement des activités industrielles.

Au bilan, le volume global de 40 000 militaires a été mis en alerte dans toute la zone de défense Sud et 700 hommes sont engagés sur le terrain dès les premières heures. Plus de 1 000 militaires auront également été engagés dans les unités de la sécurité civile. 10 hélicoptères de manœuvre (HM) et deux hélicoptères lourds (HL) auront été mis à disposition pour participer aux opérations de secours. L'engagement des armées, à Arles, prend fin le 26 décembre 2003.

CYCLONE ERICA EN NOUVELLE-CALÉDONIE

À la suite du passage du cyclone *ERICA*, le 14 mars 2003, 1 500 hommes des Forces armées en Nouvelle-Calédonie (FANC) concourent à la remise en état du territoire.

PLANS POLMAR TERRE/MER

Après le naufrage du pétrolier *Prestige*, le plan *POLMAR* est déclenché le 3 décembre 2002. Chaque jour, 20 000 militaires participent aux opérations de dépollution. 50 000 tonnes de déchets sont récupérées en mer (90% en zone espagnole), contre 1 000 tonnes durant l'*Erika*. Un poids équivalent est ramassé à terre.

LUTTE CONTRE LES FEUX DE FORêt - *HEPHAÏSTOS* (CAMPAGNE 2003)

Chaque année, dans le cadre d'un protocole entre le ministre de la défense et celui de l'intérieur, les armées participent à la lutte contre les feux de forêt dans le Midi de la France.

Entre fin juin et fin septembre, les armées complètent ainsi le dispositif civil de la Direction de la défense et de la sécurité civiles (DDSC) avec des moyens aériens et terrestres. Il s'agit des Forces militaires d'intervention de surface (FMIS), placées en renforcement auprès du Commandement militaire des formations militaires de la sécurité civile (COMFORMISC) qui assure la planification et la coordination de l'ensemble

des moyens. La campagne 2003 est marquée par sa dimension exceptionnelle tant dans le volume des moyens militaires déployés que dans le nombre d'interventions dans le Sud-Est et en Corse : près de 500 militaires engagés pendant 10 semaines, 1 550 heures de vol pour huit hélicoptères et 200 véhicules mis à disposition de la sécurité civile.

CANICULE

Compte tenu des difficultés rencontrées par le service public hospitalier pour faire face aux conséquences de la canicule de l'été 2003, les trois hôpitaux militaires de la région parisienne diffèrent dès le 11 août les opérations non urgentes, libérant ainsi une trentaine de lits. Entre le 11 et le 18 août, ces hôpitaux militaires connaissent une augmentation de passage aux urgences de l'ordre de 35% pour les urgences et de 150% pour les hospitalisations. À la demande de la préfecture de Paris, 150 linceuls militaires sont fournis à l'Institut médico-légal et, le 15 août, neuf conteneurs frigorifiques sont mis à la disposition de la préfecture des Hauts-de-Seine.

Les armées sont également sollicitées, dès le 22 août 2003, sur décision du premier ministre, pour acheminer du fourrage vers les régions d'élevage affectées par la sécheresse. 30 camions et une centaine de militaires permettent ainsi de transporter plus de 2 600 tonnes de fourrage.

Participation des armées aux missions de renforcement de la sécurité générale

En réponse aux attentats du 11 septembre 2001 et à la protection du sommet d'Évian, les armées et la gendarmerie, mais également d'autres organismes du ministère, comme le Service de santé des armées (SSA) et la Délégation générale pour l'armement (DGA), participent au renforcement de la sécurité générale en apportant des moyens terrestres, aériens et maritimes.

REFORCEMENT DE LA SÉCURITÉ GÉNÉRALE : PLAN GOUVERNEMENTAL VIGIPIRATE

Depuis le 7 septembre 1995, avec une interruption d'octobre à décembre 1996, les armées participent au renforcement de la sécurité générale en complétant l'action des forces de gendarmerie, de la police et des douanes dans le cadre du plan *Vigipirate*.

Les menaces terroristes ayant pris une nouvelle dimension, le plan *Vigipirate* est adapté, début 2003, et articulé en quatre volets : évaluation des menaces, choix d'un niveau d'alerte, détermination des mesures spécifiques et mise en œuvre desdites mesures.

Dispositif terrestre

- Les missions du dispositif terrestre sont de deux types :
- missions de type classique (patrouille à pieds en accompagnement des forces de l'ordre) ;
- missions innovantes (surveillance par patrouille autonome à pied ou en véhicule).

1 010 militaires sont en permanence prêts à être déployés sur le territoire métropolitain. En 2003, les effectifs réellement déployés oscillent entre 135 et 720 militaires selon le niveau de menace et les sites activés. Concernant les DOM-TOM et sur demande des autorités préfectorales ou territoriales, un dispositif peut être déployé dans les aéroports internationaux des DOM-TOM au moment des départs et arrivées des avions de ligne.

• Renforcement de la posture de sûreté aérienne

Début 2003, quatre patrouilles de permanence opérationnelle (PO), soit huit avions de combat, assurent la défense aérienne du territoire ; le dispositif de surveillance radar de Flottemanville (site Ludiver de La Hague) est déployé et activé. Pendant les opérations américaines en Irak de mars 2003, le nombre de PO passe à six (12 avions de combat) en alerte renforcée, puis il redescend à quatre PO en juillet 2003.

Depuis le 1er décembre 2003, la défense aérienne est assurée par six PO, avec un délai d'intervention de 10 minutes. Un appareil ravitailleur de type *C135 FR* et un avion de détection et de contrôle *SDCA E3F*, en alerte, complètent l'ensemble. Le dispositif de sécurité aérienne est en outre renforcé temporairement à sept PO pour la période de Noël.

• **Surveillance des approches maritimes**

Les préfets maritimes Atlantique et Méditerranée assurent le renforcement de la surveillance des approches maritimes et des ports, dans le cadre normal de l'activité de leurs unités. Actuellement, 190 marins et gendarmes maritimes participent aux plans *VIGIMER* et *SURAMAR*, au sein de leurs différentes unités : bâtiments de guerre, moyens aéronavals, sémaphores.

• **Moyens complémentaires**

Pour la recherche du bacille du charbon, le centre d'étude du Bouchet (CEB) et le Centre de recherche du Service de santé des armées (CRSSA) participent, en complément des laboratoires civils, au traitement des colis et lettres suspects qui leur sont adressés. Un véhicule de reconnaissance NRBC (*VAB* équipé d'un spectromètre de masse avec son équipage) est en alerte à la Brigade de sapeurs-pompiers de Paris (BSSP). Des équipements NRBC de type masques, tenues de protection, cartouches filtrantes sont mis à disposition à titre onéreux auprès du ministère de l'intérieur dans le cadre d'un protocole.

OPÉRATION ÉVIAN 2003

Le sommet d'Évian a lieu du 1^{er} au 3 juin 2003. Compte tenu de son ampleur (27 délégations de chefs d'État et de responsables d'organisations internationales) et des menaces qui pèsent sur sa tenue, les armées sont sollicitées pour des missions de sécurité et de soutien. Elles participent, dans un cadre interministériel et interarmées, au renforcement de la sécurité générale du sommet, dont la responsabilité incombe au préfet de Haute-Savoie.

Deux dispositifs sont activés pour répondre aux attentes du Secrétariat général du sommet et du préfet de Haute-Savoie :

- un dispositif terrestre interarmées (y compris sur le lac Leman), défini selon les domaines de compétence des trois armées ;
- un dispositif de renforcement local de la posture de sûreté aérienne et de coordination aérienne dans les zones structurant l'espace aérien autour d'Évian, subordonné au Commandement de la défense aérienne et des opérations aériennes (CDAOA).

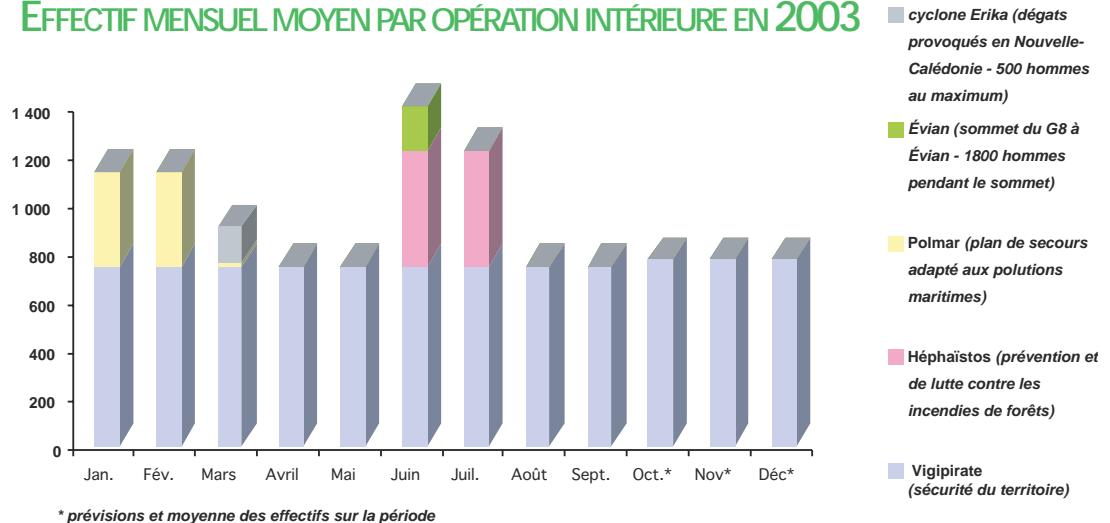
DVIDA/000



■ Batteries de missiles sol-air crotale assurant la défense aérienne du sommet G8 à Évian.

Le volume total des effectifs concernés par l'opération Évian 2003 est de 4 800 militaires, dont près de 2 700 (dispositif terrestre : 1 900 militaires, dispositif de sûreté aérienne : 800 militaires) sont déployés dans la région d'Évian et à Lyon. Les volumes concernés hors Évian et Lyon (2 200 hommes) correspondent au dispositif permanent national de sûreté aérienne, aux infrastructures santé, commandement des armées (national, régional et zonal) et aux unités de transmissions.

EFFECTIF MENSUEL MOYEN PAR OPÉRATION INTÉRIEURE EN 2003



Participation de la gendarmerie à la sécurité intérieure

La gendarmerie est une force militaire instituée pour veiller à la sûreté publique (elle garantit la protection des personnes et des biens, renseigne, alerte et porte secours) et pour assurer le maintien de l'ordre public et l'exécution des lois. Elle participe également à la défense de la nation.

Son action s'exerce sur l'ensemble du territoire national, au profit de tous les départements ministériels, mais plus spécialement de ceux de l'intérieur, de la justice et de la défense.

Chaque année, la gendarmerie traite plus du quart des crimes et délits commis en France. Son action en ce domaine comprend la constatation des crimes, délits, contraventions, le rassemblement des preuves et la recherche des auteurs d'infractions. En 2003, l'institution a constaté 1 140 139 crimes et délits en métropole, ayant entraîné la mise en cause de 286 775 personnes, dont 17 862 ont été écrouées. Le taux de résolution, qui mesure le nombre d'affaires résolues par rapport au nombre total d'enquêtes, a progressé de plus de 2,5% et a franchi la barre des 37,5%.

L'action de la gendarmerie en matière de sécurité routière a permis, en 2003, d'éviter onze mille blessés et d'épargner plus de 1 000 vies. Au cours de son activité de police de la route, la gendarmerie a constaté 31 002 accidents corporels (21 328 hors agglomération et 9 674 en agglomération) ayant entraîné 4 262 tués et 41 918 blessés. Dans le même temps, 335 457 jeunes de huit à quatorze ans ont reçu une formation pratique "deux-roues" sur les pistes scolaires d'éducation routière. Parmi eux, 220 580 enfants ont obtenu le certificat de capacité correspondant.

En matière de sécurité publique générale, la gendarmerie nationale a consenti un effort tout particulier en 2003, qui s'est traduit dans les chiffres pour une baisse générale de la délinquance de 3,6% entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2003. La délinquance de voie publique, qui groupe les infractions génératrices du sentiment d'insécurité, a diminué de plus de 9% en 2003. Ces résultats montrent que la contribution de la gendarmerie nationale à la sécurité intérieure, dans la zone relevant de sa compétence, a été décisive au cours de l'année écoulée.

Dans le même temps, la gendarmerie nationale a maintenu une forte activité de police administrative en montagne. En 2003, 3 437 opérations de sauvetage, dont 509 recherches de personnes disparues, ont été

conduites. Sur l'ensemble de ces opérations, 2 943 blessés et 291 morts ont été recensés. Des missions identiques ont été menées en mer et sur les fleuves. Dans ce cadre, la gendarmerie a assumé 786 opérations de sauvetage dont 66 consistaient à rechercher des personnes disparues, pour un bilan global de 176 blessés et 106 morts.

MAINTIEN EN CONDITION OPERATIONNELLE (MCO)

Structure intégrée du maintien en condition opérationnelle des matériels aéronautiques du ministère de la défense (SIMMAD)

Après trois années d'existence, la SIMMAD a obtenu des résultats significatifs qui ont permis d'améliorer le taux de disponibilité global des aéronefs du ministère de la défense, désormais situé au-dessus de 63 %, soit un gain d'environ 12 % en trois ans. Par rapport à l'an 2000, ce résultat se traduit concrètement par 175 aéronefs supplémentaires disponibles en moyenne chaque jour. Les efforts seront poursuivis pour atteindre l'objectif de 75 % de disponibilité pour les aéronefs de la défense.

La SIMMAD a rempli un premier objectif en atteignant le seuil de 5 % d'indisponibilité liée aux aéronefs immobilisés par manque de pièces. Ce seuil apparaît difficilement compressible face aux ruptures de flux logistiques qui peuvent découler d'aléas techniques et de prestations industrielles défaillantes. Depuis 2002, l'élaboration de contrats d'objectifs avec les commandements organiques et les directions centrales du matériel permet de mieux identifier, analyser et résoudre les difficultés grevant l'écoulement des charges de maintenance et la distribution des pièces de rechange.

Pour l'année 2003, la SIMMAD a engagé toutes les ressources financières allouées, lui permettant de passer près de 160 marchés, de commander 21 800 postes de pièces de rechange et d'envoyer en réparation 59 600 matériels.

Service de soutien de la flotte (SSF)

En 2003, la poursuite dans de bonnes conditions du grand carénage à Brest du *Triomphant*, premier des SNLE-NG, constitue une part importante de l'activité du service, tout comme le début de la préparation du grand carénage, également à Brest, du *Terrible*, deuxième sous-marin de la série.

À Toulon, l'entretien des bâtiments basés en Méditerranée, et notamment du porte-avions Charles-de-Gaulle, permet au groupe aéronaval d'appareiller début 2004 avec le potentiel technique requis pour la mission *Agapanthe*.

L'année 2003 est marquée par le changement de statut de DCN, jusqu'alors régie industrielle du SSF. L'ensemble de la fonction recharge (gestion, achat, magasinage, délivrance, réparation) est repris par le service avec le soutien du Commissariat de la marine, et la fonction munitions connaît une réorganisation de la sécurité des sites, de la logistique et de la maintenance des munitions.

Parallèlement, un grand chantier a été ouvert visant à doter le SSF d'une véritable stratégie contractuelle qui permette d'atteindre les niveaux de disponibilité demandés et de maîtriser les coûts. Cette stratégie

SIRPA MARINE



■ Le groupe aéronaval du PA charles-de-gaulle lors de la mission agapanthe.
Cette opération a été pu être réalisée grâce à l'entretien de la flotte à Toulon.

est conduite dans le respect des contraintes du code des marchés publics, qui s'applique désormais à tous les actes d'achat du service, et des dispositions du contrat d'entreprise entre DCN et l'État.

LE SSF EN CHIFFRES

- 1 600 personnes (début 2004) ;
- 80 bâtiments de combat principaux (environ 200 au total) soutenus ;
- 400 000 références de pièces de rechanges ;
- 11 000 tonnes de munitions gérées.

Modernisation de la fonction soutien au sein de l'armée de terre

Dans le cadre du projet *Armée de terre 2008*, qui s'inscrit dans celui de la loi de programmation militaire 2003-2008, le Chef d'état-major de l'armée de terre (CEMAT) place son commandement sous le signe de l'engagement opérationnel. Le rétablissement de la Disponibilité technique opérationnelle (DTO) permet ainsi aux forces de disposer pleinement de leurs capacités d'action dans tous les domaines : entraînement et opérations (intérieures comme extérieures).

Au cours de l'année 2003, la chaîne maintenance consent les efforts nécessaires pour rationaliser son organisation et focaliser ses moyens sur le soutien opérationnel. La rationalisation conduit à la mise en place d'un pilote unique de la maintenance, la direction centrale du matériel de l'armée de terre (DCMAT), aux ordres du CEMAT. S'appuyant sur une nouvelle organisation, la DCMAT pilote les grandes fonctions du soutien (soutien direct, soutien central, approvisionnements et munitions), en liaison avec la DGA pour la mise en place du maintien en condition opérationnelle (MCO) des matériels de demain. Elle s'appuie également sur le système d'information de la maintenance de l'armée de terre (SIMAT) dédié au pilotage global du domaine.

Le soutien direct est placé progressivement au plus près des forces, répondant ainsi au mieux à leurs besoins. Le soutien central conduit des actions de valorisation et de reconstitution de la ressource en matériels et en rechange. Parallèlement, la fonction approvisionnement, fondée sur le concept d'unicité de la ressource, doit être en mesure de satisfaire les besoins et de reconstituer des stocks de rechange afin de répondre aux nécessités des engagements opérationnels de l'armée de terre. Dans le même temps, le service central des achats de la maintenance est créé et placé sous l'autorité directe du directeur central du matériel.

Chapitre 2

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2003

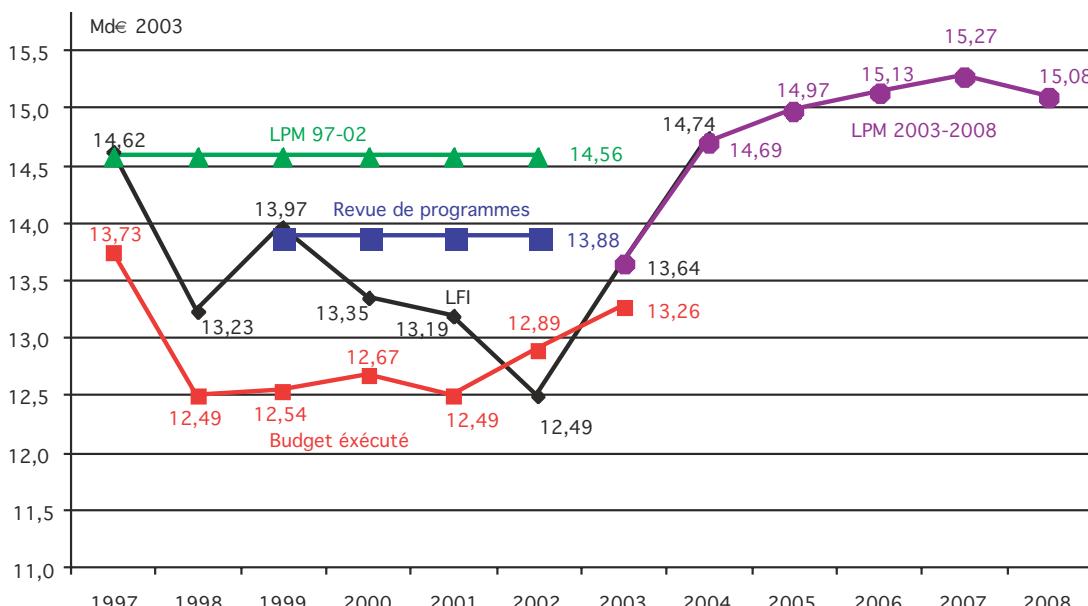
**1^{RE} ANNÉE DE MISE EN ŒUVRE DE LA LOI
DE PROGRAMMATION MILITAIRE 2003-2008
ET DE LA LOI D'ORIENTATION
ET DE PROGRAMMATION
POUR LA SÉCURITÉ INTÉRIEURE**

1^{RE} ANNÉE DE MISE EN ŒUVRE DE LA LOI DE PROGRAMMATION MILITAIRE 2003-2008 ET DE LA LOI D'ORIENTATION ET DE PROGRAMMATION POUR LA SÉCURITÉ INTÉRIEURE

La loi de programmation militaire pour les années 2003-2008 (LPM 2003-2008) répond aux besoins de poursuivre la professionnalisation des forces armées et de moderniser leurs équipements afin de permettre à la France de disposer d'un outil de défense performant. L'effort financier important, consenti pour la deuxième année consécutive de cette loi, permettra de poursuivre le rétablissement de la disponibilité des matériels, la modernisation des équipements, la consolidation de la professionnalisation des forces armées, la préparation de l'avenir et l'adaptation de l'outil industriel de défense.

Il sera réalisé par une politique dynamique en matière de ressources humaines, tant au niveau de la réalisation des effectifs que de l'amélioration de la condition militaire, par la volonté affirmée d'assurer un niveau d'entraînement compatible avec les contrats opérationnels assignés, et par la mise en cohérence des efforts consentis en matière de sécurité intérieure et de sécurité extérieure.

CRÉDITS D'ÉQUIPEMENTS MILITAIRES (TITRES V ET VI) LOIS DE PROGRAMMATION, LOIS DE FINANCES ET BUDGETS EXÉCUTÉS



Un budget 2003 conforme
à la première annuité
de la LPM 2003-2008

Pour ce qui concerne les dépenses en capital, le budget 2003 (13,64 Md€) marque une rupture importante et traduit nettement l'effort consenti pour combler le retard accumulé lors de la période de programmation 1997-2002. La loi de finances 2003 progresse en effet de 11,2 %⁶ par rapport à l'année précédente (12,27 Md€).

Les crédits de paiement ouverts en loi de finances initiale 2003 (LFI 2003) correspondent strictement à la première annuité de la LPM 2003-2008, soit 13,65 Md€₂₀₀₃⁷ et ont été abondés, comme le prévoit la LPM 2003-2008, des crédits ouverts en 2003 au titre de la loi d'orientation et de programmation pour la sécurité

⁶ 13,8 % hors BCRD (191 M€ en LFI 2002) et Polynésie (93,4 M€ en 2002).

⁷ Soit 13,55 M€ après prise en compte des mesures sans incidence financière intervenues en seconde phase de la construction budgétaire (qui ont porté sur 100 M€).

intérieure (LOPSI)⁸, soit 94 M€₂₀₀₃. La ressource permettant de couvrir le transfert au Budget civil de recherche et développement (BCRD), soit 191 M€₂₀₀₃, est ouverte au collectif de fin d'année 2002, et n'ampute donc pas les crédits dévolus à l'équipement des armées. A noter que les crédits consacrés au développement de la Polynésie ne sont plus imputés sur le budget du ministère de la défense.

Le rétablissement de l'effort de défense entrepris en 2003 permet de combler partiellement le retard accumulé et de conforter la place de la France au sein de l'Europe de la défense⁹. Le budget de la Défense pour l'année 2003 représente 1,74 % du PIB¹⁰ ; il n'était que de 1,70 % en 2002¹¹. Ainsi la part de richesse nationale consacré à la sécurité des Français retrouve t-elle progressivement un niveau cohérent avec les ambitions de notre pays¹² au plan international.

Poursuite du rétablissement de la disponibilité des matériels

La LPM fixe comme objectif majeur de donner, à chaque composante des forces armées, les moyens de se préparer, de s'entraîner et d'être engagée dans les meilleures conditions. L'obtention d'un niveau de disponibilité répondant à ces impératifs est donc une priorité essentielle.

Entrepris dès la fin 2002 par l'ouverture en loi de finances rectificative (LFR) de 100 M€ de crédits de paiement supplémentaires pour l'entretien programmé des matériels, l'effort de rétablissement s'est poursuivi en 2003. Les ressources ouvertes au titre V, relative au maintien en condition opérationnelle, augmentent de 8,2 % en Crédits de paiement (CP) et de 10,5 % en Autorisations de programme (AP).

Parallèlement au plan d'action à long terme, le ministère a engagé une démarche de contrôle de gestion qui permet aux autorités de disposer semestriellement de tableaux de bord et d'indicateurs fiables, établis sur des critères reconnus par l'ensemble des acteurs du maintien en condition opérationnelle.

Les objectifs des taux de disponibilité moyens des matériels majeurs fixés par la LPM 2003-2008 et les évolutions observées jusqu'à présent sont présentés dans le tableau suivant :

Objectifs du plan d'action			Taux de disponibilité	
			Juin 2002	Juin 2003
Terre	Matériels terrestres	80 %	77 %	78 %
	Matériels aériens	75 %	59 %	59 %
Marine	Flotte (hors nucléaire)	90 %	60 %	63 %
	Flotte en incluant les bâtiments à propulsion nucléaire ¹³	85 %	60 %	63 %
Air	Matériels aériens	75 %	52 %	54 %
	Matériels aériens	75 %	59 %	63 %

La tendance est à la hausse pour toutes les catégories de matériels même si les améliorations constatées, encore modestes et inégales, attestent que l'effort à produire doit être soutenu. Les ruptures de stock ont diminué de manière conséquente pour les matériels aériens, et le transfert de la gestion des recharges des matériels navals au service de soutien de la flotte commence à produire des effets bénéfiques. La situation est plus complexe pour les matériels terrestres dont l'âge, la diversité et l'usage intensif en opérations extérieures retardent le redressement de la disponibilité au niveau souhaité.

Afin d'assurer la meilleure maîtrise de cette fonction, le ministre a par ailleurs diligenté un audit sur le maintien en condition opérationnelle des matériels aériens pour adapter la politique d'entretien des équipements des armées à l'augmentation des coûts que connaît ce secteur depuis plusieurs années.

Le respect des contrats opérationnels assignés aux armées impose évidemment de maintenir l'effort dans l'avenir.

⁹ Le budget de la défense est exprimé en structure OTAN, hors pensions et forces de police à statut militaire, soit 27 026 M€.

¹⁰ PIB 2003 : 1 554 300 M€ (Source : comptes de la Nation pour 2002 et prévisions économiques pour 2003-2004 de la Direction de la Prévision publiées en mars 2003).

¹¹ Pour 2002, le budget de la Défense exprimé en structure OTAN est de 25 883 M€ et le PIB de 1 520 804 M€.

¹² A titre de comparaison, pour les années fiscales 2001 et 2002, le Royaume-Uni a consacré respectivement 2,35 % et 2,26 % du PIB à sa défense.

¹³ Hors SNLE.

Modernisation des équipements des armées

La LPM traduit la volonté déterminée du Gouvernement de rehausser l'effort entrepris en faveur de la modernisation des forces. Les crédits mis en place au titre des programmes d'armement en LFI 2003 ont en effet augmenté de 9 % par rapport à l'année précédente. L'année 2003 s'est caractérisée par une nette reprise des livraisons d'équipements neufs et par la volonté d'exécuter la loi dans les meilleures conditions en lançant à temps les commandes majeures. Ainsi, pour ne citer que les plus significatives, l'année 2003 a vu la livraison :

- de 59 Véhicules blindés légers (*VBL*) à l'armée de terre ;
- des premiers systèmes d'automatisation des liaisons de tirs d'artillerie *ATLAS Canon*, qui marquent l'entrée de l'armée de terre dans l'ère du combat numérisé en réseau ;
- des 30 premiers missiles de croisière *SCALP EG* et de quatre avions *Casa 235* pour l'armée de l'air ;
- d'un Bâtiment hydrographique et océanographique (*BHO*) à la marine nationale ;
- de six hélicoptères *EC 145*, 1 705 véhicules de brigade et 26 171 gilets pare-balles à port discret pour la gendarmerie (apport des crédits de la *LOPSI*).

Parallèlement, des matériels déjà en service rejoindront le cycle opérationnel après des modernisations ou des rénovations profondes, sont livrés :

- 285 véhicules de l'avant blindés, 34 systèmes Moyens de transmissions des garnisons terrestres (MTGT) et 74 véhicules équipés du Système d'information régimentaires (SIR) pour l'armée de terre ;
- trois chasseurs de mines tripartites modernisés pour la marine nationale.

La modernisation des forces armées passe également par un plan de commande ambitieux pour 2003 :

- notification par l'OCCAR du contrat *Airbus A400M* (180 appareils dont 50 pour la France) qui permet à l'Europe de franchir une étape importante en matière de coopération dans le domaine de l'industrie d'armement ;
- commande du deuxième satellite *Syracuse IIIB* démontrant la volonté française de disposer de tous les moyens constituant les capacités de commandement stratégique ;
- commande de 349 Systèmes d'information régimentaires (SIR) de l'armée de terre pour accroître les capacités de commandement tactique ;
- acquisition programmée de 555 missiles *MICA* (395 air et 160 marine) renforçant à terme les capacités de frappe dans la profondeur et de supériorité aérienne ;
- commande de 210 Véhicules blindés légers (*VBL*) et valorisation de 701 véhicules de l'avant blindés (*VAB*) ;
- autoprotection assurée par les deux Systèmes de lutte antitorpille (SLAT) pour les bâtiments majeurs de la marine nationale ;
- commande 3 257 véhicules de brigade et de police et de 42 000 gilets pare-balles à port discret pour suivant le plan de rééquipement de la gendarmerie nationale.



MISSILE M 51

¹⁴ Complétées par 4,65 Md€ en LFR 2002.

Au total, le montant des commandes passées par la Délégation générale pour l'armement (DGA) à l'industrie s'élève à 8,56 milliards d'euros en 2003. Parmi ces commandes figurent trois commandes globales pour réaliser :

- la Famille de missiles sol-air futurs (FSAF), pour un montant de 774 M€ ;
- la production du Missile d'interception, de combat et d'autodéfense (MICA) pour un montant de 334 M€ ;
- une tranche de développement du missile mer-sol balistique stratégique *M51* pour un montant de 85 M€.

Les paiements se sont élevés à 7,57 milliards d'euros, en progression de 5 % par rapport à 2002. Ils représentent 98,7 % des crédits alloués à ce domaine, ce qui témoigne de la qualité de la gestion du ministère ainsi que du bon déroulement des programmes.

Reprise de l'effort en faveur de la recherche

(Voir également chapitre VI)

Un effort continu et de haut niveau en matière de recherche et technologie (R&T) est indispensable pour maîtriser les technologies nécessaires à la réalisation des systèmes d'armes futurs. Cette recherche comprend les études amont, les études à caractère opérationnel ou technico-opérationnel, les études à caractères politico-militaire, économique et social, les subventions versées aux organismes de recherche sous tutelle du ministère de la défense¹⁵, les travaux de recherche fondamentale et relatifs aux nouveaux moyens d'expérimentation et de simulation du CEA¹⁶, la contribution du ministère de la défense au BCRD¹⁷, et le financement des centres de recherche des écoles sous la tutelle de la DGA.

ME courants		LFI 2001	LFI 2002	LFI 2003
DGA	TIII ONERA	50	50	50
	CEA	73	94	146
	Développements			
	Investissements	139	140	161
	Études amont atome	134	158	147
	Total CEA	346	392	454
	TVI (subventions)	74	78	73
	Études amont	465	444	432
	Autres (ETO, EOTO et EPMES)	8	6	7
	Grandes écoles	15	14	18
Total DGA		958	984	1 034
Hors DGA	ETO	20	13	12
	TIII EPMES	1	1	4
	TV EPMES	3	3	5
	Total hors DGA	23	17	21
Total hors BCRD		982	1 001	1 055
BCRD		191	191	191
Total de l'agrégat R&T		1 172	1 192	1 246

Le ministère de la défense et le ministère de la recherche ont convenu que la contribution du ministère de la défense au BCRD devait s'inscrire dans le cadre d'une programmation d'actions identifiées, choisies conjointement, évaluées financièrement et assises sur des objectifs précis. À cet égard, les principes suivants ont été proposés pour ce qui relève du domaine spatial : le ministère de la défense achètera au meilleur coût les produits spatiaux (lancements de satellites, plates-formes spatiales utilisées pour les satellites militaires, service, ...) et les deux ministères identifieront en commun les «spécificités de défense et de sécurité» des produits spatiaux à vocation duale auxquelles le ministère de la défense contribuera.

La défense s'est également engagée dans une politique volontariste de recours aux démonstrateurs technologiques, afin de favoriser la réduction des risques, des coûts et des délais de développement des futurs programmes d'armement. Parmi les orientations retenues pour le développement de la recherche de défense, le lancement de 65 démonstrateurs est envisagé dans la période 2004-2006, dont le projet d'avion de combat sans pilote *UCAV* (Unmanned Combat Air Vehicle)

¹⁵ Office National d'Etudes et de Recherche Aéronautique et Institut franco-allemand Saint-Louis

¹⁶ Commissariat à l'Énergie Atomique

¹⁷ Budget civil de recherche et développement.

32 démonstrateurs nouveaux ont été lancés en 2003. Parmi ceux-ci figurent :

- le radar mobile modulaire multifonctions (*M3R*), qui préfigurera les futurs radars de défense aérienne élargie ;
- un démonstrateur d'alerte spatiale contre le tir de missiles balistiques qui, permettant d'identifier le point de lancement d'un missile, est destiné à lutter contre la prolifération ;
- un démonstrateur de liaison laser entre un drone et un satellite en orbite basse, afin de détecter les menaces et de pouvoir y répondre avec réactivité.

Mutation des industries de défense

(Voir également chapitre VI)

Prévue par la Loi de finances rectificative (LFR) de 2001, la transformation de DCN en entreprise nationale a été réalisée à la fin du premier semestre 2003. En marge de l'apport à la société DCN des droits, biens et obligations relatifs au service à compétence nationale, le capital souscrit par l'Etat lors du changement de statut de DCN s'élève à 560 M€ et sera libéré sur quatre ans (140 M€ en 2003).

La Loi de finances initiale (LFI) pour 2003 intègre cette évolution majeure pour la défense en ouvrant 308 M€¹⁸ d'autorisations de programme (119 M€ au titre du principe de la neutralité fiscale, 120 M€ d'autorisations de programme de hausses économiques à provisionner sur les contrats de droit public et 69 M€ au titre des charges industrielles nouvelles pour la marine). 20 M€ d'AP et de CP avaient préalablement été ouverts en LFR 2002, au titre du volet social induit par la transformation en entreprise nationale¹⁹.

Le Gouvernement entend également préserver une industrie terrestre compétitive et a pris les engagements nécessaires sur les plans industriel, économique, financier, territorial et social pour accompagner le renouveau de GIAT Industries dans un marché en pleine évolution.

Objectifs fixés en matière d'emplois En termes de postes budgétaires

Les effectifs budgétaires ouverts dans la LFI 2003 sont en augmentation de 1 352 postes par rapport à la LFI 2002. Cette augmentation est le résultat d'une part, de mesures décidées dans le cadre de la LPM (+ 848 postes) et, d'autre part, de mesures hors programmation (+ 504 postes).

L'augmentation de 848 postes est conforme aux objectifs fixés dans la LPM. Cette évolution traduit les trois mesures suivantes :

- création de 220 postes au sein du service de santé des armées ;
- création de 1 200 postes pour la gendarmerie, conformément aux dispositions de la Loi d'orientation et de programmation pour la sécurité intérieure (LOPSI) ;
- augmentation du nombre de militaires du rang de l'armée de terre et le «repymridage» des postes par la transformation de 1 572 postes de volontaires en 1 000 postes d'engagés volontaires.

504 postes supplémentaires sont le résultat de mesures décidées hors programmation, dont principalement :

- l'intégration en zone budgétaire des personnels concernés par la transformation du compte de commerce DCN en société nationale et par la budgétisation des centres d'essais de la DGA, soit plus 747 postes ;
- le non-renouvellement partiel de 40 % des effectifs civils partant à la retraite, soit moins 673 postes.

¹⁸ A couvrir ultérieurement en CP.

¹⁹ Les besoins pour 2003 étant estimés au total à 38 M€.

En termes d'effectifs réalisés

Les effectifs moyens sur l'année ont augmenté de 9 360 entre 2002 et 2003. Les effectifs dévolus aux fonctions opérationnelles ont pu être renforcés grâce à l'augmentation des effectifs de personnels civils (+ 2 015 entre 2002 et 2003), qui ont été substitués à des personnels militaires sur des fonctions de soutien, et par l'augmentation des effectifs moyens réalisés de personnels militaires sur la période (+ 7 345).

Première annuité satisfaisante pour les crédits de fonctionnement

Afin de préserver l'activité des forces et le fonctionnement courant des unités, la volonté de tendre progressivement vers une part du fonctionnement dans le titre III, hors entretien programmé des matériels (EPM), de 20 % en 2008, est inscrite dans la LPM 2003-2008. Cette part du titre III, qui est de 19,2 % en 2002, passe à 19,5 % en 2003, ce qui permet aux armées :

- en terme d'activité, de se rapprocher des objectifs fixés par les normes quantitatives annuelles de préparation des forces, et de renforcer simultanément le contenu qualitatif de l'entraînement opérationnel ;
- en terme de fonctionnement courant d'une part, de recentrer les personnels militaires sur le cœur du métier par un recours plus important à l'externalisation (40 M€ obtenus en LFI 2003), les libérant d'un certain nombre de sujétions collectives ; d'autre part d'améliorer le niveau d'entretien immobilier de bâtiments dont l'état de vieillissement s'est accéléré en raison, notamment, de l'écrasement du titre III hors RCS dans la précédente loi de programmation.

Amélioration de la condition militaire et de la consolidation de la professionnalisation

(Voir également chapitre IV)

Le texte de loi dispose que « la condition militaire doit faire l'objet d'un examen régulier afin d'éviter tout décrochage avec le reste de la société et de compenser les contraintes du statut de militaire ». C'est dans cet objectif qu'a été élaboré un Plan d'amélioration de la condition militaire (PACM) qui alloue, pour 2003, une enveloppe de 25,3 M€. Ces crédits visent, d'une part, à revaloriser le taux d'un certain nombre de primes et d'indemnités telles que l'indemnité pour charges militaires ou l'indemnité pour services en campagne et, d'autre part, à augmenter le contingent de diverses primes de qualification.

Un effort particulier est également réalisé au profit de la consolidation de la professionnalisation. L'actuelle LPM prévoit la création d'un Fonds de consolidation de la professionnalisation (FCP) doté d'une enveloppe globale de 572,58 M€₂₀₀₃ sur la période. Il vise à renforcer la fidélisation du personnel militaire et à rendre attractif le métier militaire, afin d'assurer un flux de recrutement important et régulier.



■ salon de l'éducation 2003 : il faut rendre le métier militaire attractif afin d'assurer un flux de recrutement important et régulier.

L'annuité 2003 de ce fonds s'établit à 18,93 M€ et permet de financer deux mesures :

- La première mesure concerne les primes d'engagement. Un système de modulation est prévu, pour un coût de 11 M€, afin d'attirer dans les armées des spécialistes dans des domaines pour lesquels la concurrence avec le secteur privé est particulièrement forte (informaticiens, spécialistes des transmissions et du nucléaire).
- La seconde mesure permet, pour un montant de 7,93 M€, de poursuivre le programme immobilier d'accueil des engagés chargés de famille afin d'accompagner la mobilité conformément aux dispositions de la LPM. Les textes créant ces nouvelles primes sont publiés en juillet 2003. Les crédits provisionnés au titre du fonds de consolidation n'ont donc été que très partiellement consommés en gestion 2003, mais les dépenses correspondantes devraient atteindre le montant provisionné en année pleine dès 2004.

La mise en cohérence des efforts consentis en matière de sécurité intérieure et de sécurité extérieure se traduit par une amélioration des moyens humains et matériels de la gendarmerie. La LPM 2003-2008 prend en compte les effectifs et les crédits d'investissement de la gendarmerie nationale, y compris ceux attribués par la LOPSI. Ainsi, dès 2003, la loi de finances initiale prévoit un accroissement des effectifs d'officiers et de sous-officiers de gendarmerie de 1 200 postes budgétaires (60 officiers et 1 140 sous-officiers) pour un coût total de 52,8 M€. Parallèlement, au titre V, sont ouverts 94 M€ de crédits de paiement et 182 M€ d'autorisations de programme. En gestion 2003, les effectifs sur le terrain sont effectivement renforcés. En effet, les effectifs moyens réalisés de personnels militaires, hors corps de soutien, augmentent de 2 943 postes par rapport à l'année 2002.

Chapitre 3

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2003

**RÉFORMES MISES EN ŒUVRE EN 2003
ET DÉFINITION DE LA STRATÉGIE MINISTÉRIELLE
DE RÉFORME (SMR) POUR 2004**

RÉFORMES MISES EN ŒUVRE EN 2003 ET DÉFINITION DE LA STRATÉGIE MINISTÉRIELLE DE RÉFORME (SMR) POUR 2004

RÉEXAMEN DE LA MISE EN ŒUVRE DES MISSIONS DU MINISTÈRE

Si la mission des armées, qui s'inscrit au rang des fonctions régaliennes de l'État, n'est pas appelée à évoluer dans sa définition, l'organisation de l'environnement des forces armées doit en permanence être améliorée. À cet égard, des réformes significatives sont engagées en 2003 ; elles s'inscrivent dans le prolongement de la professionnalisation des armées conduite depuis 1996.

Ces évolutions sont plus que jamais nécessaires, notamment pour permettre, grâce à une plus grande rigueur dans la gestion du ministère, la réalisation des objectifs fixés par la Loi de programmation militaire pour les années 2003-2008 (LPM 2003-2008).

Deux principes clairement identifiés dominent cette démarche :

- Améliorer l'identification des responsabilités au sein du ministère. Les travaux sur la mise en œuvre de la Loi organique relative aux lois de finances (LOLF) ont été l'occasion d'instaurer une meilleure répartition des responsabilités au sein du ministère. D'une part, les capacités d'arbitrage du Chef d'état-major des armées (CEMA), notamment pour les programmes d'armement et la mise en œuvre de la LPM, et d'autre part, la responsabilité du secrétaire général pour l'administration dans le domaine du soutien, sont renforcées. Ce renforcement se traduit également par la création d'un grand programme (disponibilité et emploi des forces), placé sous le pilotage du CEMA, et la création d'un programme relatif à la préparation et à la conduite des programmes d'armement, placé sous la co-responsabilité du CEMA et du délégué général pour l'armement.
- Mutualiser les moyens afin d'accentuer les synergies et recentrer l'action du ministère sur ce qui relève de son intervention directe ou exclusive.

Les réformes menées en 2003

Conformément aux orientations prises dès juin 2002, cinq réformes sont menées en 2003, en vue de leur mise en œuvre au cours de l'année 2004. La première s'inscrit dans le cadre de la politique gouvernementale de sécurité : il s'agit du redéploiement des forces de gendarmerie. Les quatre autres réformes illustrent la démarche de rationalisation des moyens.

REDÉPLOYER LES FORCES DE GENDARMERIE

Dans le cadre de la politique gouvernementale de sécurité publique, le dispositif territorial des forces de sécurité est redéfini afin d'améliorer la complémentarité entre la police et la gendarmerie nationale par une répartition plus rationnelle de leurs zones respectives de compétence. Ces redéploiements consistent principalement à mettre en conformité le dispositif territorial avec les dispositions législatives et réglementaires existantes, et à amener chaque force à mieux prendre en compte les missions de sécurité publique dans sa zone de responsabilité.

Au total, entre 2003 et 2005, 247 unités de gendarmerie seront dissoutes et 142 autres créées. 2 894 emplois seront créés en zone gendarmerie, dont 1 782 proviendront d'effectifs actuellement installés en zone police et 1 112 de postes budgétaires prévus par la Loi d'orientation et de programmation pour la sécurité intérieure (LOPSI). Ce redéploiement nécessitera des adaptations du patrimoine immobilier mis à la disposition de la gendarmerie.

RATIONALISER LES MOYENS



■ L'économat des armées doit assurer des prestations de services pour les forces en opex.

Faire de l'économat des armées une centrale d'achat

En application de la loi de finances rectificative pour 2002, l'économat des armées est devenu un établissement public interarmées le 1^{er} janvier 2003. Cet établissement est une centrale d'achat, au sens de l'article 9 du nouveau code des marchés publics. Après une phase de montée en puissance qui se poursuivra jusqu'en 2005, il approvisionnera en vivres l'ensemble des armées et leur assurera des prestations de service, notamment pour les forces envoyées sur des théâtres d'opérations extérieures.

Cette réforme répond aux objectifs suivants :

- rationaliser l'approvisionnement en vivres en le donnant à une seule structure afin de peser plus fortement sur le marché ;
- utiliser les caractéristiques d'un Établissement public industriel et commercial (EPIC) pour avoir un organisme géré selon des modalités proches de celles des entreprises ;
- créer un pôle de compétences en matière d'achat public ;
- avoir une organisation à faible coût, externalisant les fonctions de transport de marchandises entre les industriels, les grossistes et les unités (ou regroupements d'unités clientes) ainsi que le stockage des marchandises et la facturation de ses prestations ;
- disposer d'une structure répondant au besoin opérationnel, d'où la présence des états-majors dans son conseil d'administration.

L'état des lieux actuel de l'approvisionnement en vivres permet d'évaluer le chiffre d'affaires futur de l'établissement public à 280 M€. Cette réforme s'accompagne d'une réduction de 60 % du niveau des stocks gérés par l'armée de terre, ce qui entraînera à partir de 2005 une réorganisation du réseau des établissements ravitailleurs de cette armée et d'importantes économies budgétaires.

Unifier les services d'archives de la défense

Aujourd'hui, les archives intermédiaires et définitives de la défense occupent environ 500 kilomètres de rayonnages. Elles sont gérées par 16 services implantés sur 25 sites et employant environ 1 000 agents. Ces services relèvent des états-majors, de la direction générale de la gendarmerie nationale, de la délégation générale pour l'armement, du secrétariat général pour l'administration et du service de santé des armées.

Un groupe de travail du Comité pour la réforme et l'innovation administratives (CRIA)²⁰ a été chargé, en 2003, de rationaliser les structures et moyens consacrés à la fonction «archives», pour créer en 2004 un service des archives de la défense.

Les archives intermédiaires et définitives seront gérées par le nouveau service des archives de la défense qui sera rattaché à la direction de la mémoire, du patrimoine et des archives. Il s'agit de mutualiser un grand nombre de tâches administratives et de mener une politique unifiée de diffusion de l'information et de publication. Un centre historique des archives et des bibliothèques de la défense ainsi qu'un centre des archives de l'armement et du personnel de la défense assureront la gestion des archives provenant de l'ensemble des forces, services, établissements et organismes des armées. Les effectifs de ce nouveau service seront réduits du fait de la mutualisation des tâches.

Assurer la cohérence de l'informatique d'administration et de gestion

Pour assurer la mise en cohérence des Systèmes d'information d'administration et de gestion (SIAG), la secrétaire générale pour l'administration dispose, depuis septembre 2003, de la responsabilité et du pilotage de l'élaboration d'un nouveau schéma directeur.

Pièce maîtresse du dispositif, le schéma directeur des SIAG est destiné à donner une vision prospective commune des modes de fonctionnement et des outils associés, et à remédier à la multiplicité des systèmes d'information du ministère. Il s'agit d'obtenir une rationalisation et une concentration des investissements sur des projets collectifs.

Rationaliser les réseaux d'infrastructure des systèmes d'information de la défense

Pour rationaliser les structures interarmées existantes dans le domaine des systèmes d'information et de communication, il a été décidé de créer, à partir du regroupement de différents organismes interarmées exploitant ou soutenant des réseaux particuliers de communication et d'information, la Direction des réseaux interarmées et des systèmes d'information (DIRISI). Cette structure a vocation à regrouper l'ensemble des directions ou services traitant de ce domaine dans chacune des armées. Elle est appelée à devenir le prestataire de service unique du ministère de la défense pour les télécommunications ainsi que pour l'administration des systèmes d'information d'intérêt commun. L'objectif est d'aboutir à une intégration aussi complète que possible des réseaux d'information.



S.BRANDIN/DOD

Etat major de montée en puissance de la DIRISI.

²⁰ Comité présidé par le secrétariat général pour l'administration (SGA) et réunissant des représentants des états-majors, directions et services ainsi que du contrôle général des armées. Une à deux réunions sont placées chaque année sous la présidence du ministre afin de lui présenter les travaux et de recevoir ses instructions.

Établissement de la Stratégie ministérielle de réforme (SMR) pour 2004

L'année 2003 permet de préparer la SMR 2004. Plusieurs nouveaux chantiers entraîneront des modifications de structure en 2004. Ils portent sur :

- la professionnalisation de la fonction immobilière ;
- la modernisation de la conduite des programmes d'armement ;
- le recours accru aux financements innovants et à l'externalisation.

IDENTIFICATION ET INTERARMISATION DE LA FONCTION IMMOBILIÈRE

Le domaine immobilier affecté à la défense est constitué en métropole d'environ 5 500 immeubles occupant 263 000 hectares, soit 0,48 % de la superficie de la France hors outre-mer. Ce domaine est essentiellement constitué de surfaces non bâties (camps, terrains d'exercice, pistes d'aérodrome...) ; la surface bâtie correspond à environ 65 000 bâtiments.

Depuis plus de dix ans, la Mission de réalisation des actifs immobiliers (MRAI) a réalisé des cessions pour un montant atteignant environ 45 M€. Elle contribue de manière exemplaire à une gestion dynamique de ce patrimoine. Aujourd'hui, dans le cadre des orientations fixées par le Premier ministre, la défense engage une nouvelle étape. La direction de la mémoire, du patrimoine et des archives a procédé à la répartition du patrimoine immobilier de la défense en trois grandes catégories : immeubles devenus inutiles et pouvant être cédés, immeubles devant être impérativement conservés et immeubles sur lesquels il y a débat. Ce classement doit permettre, dès 2004, d'accentuer la politique de cession et de consacrer à terme plus de moyens aux immeubles réellement utiles.

Par ailleurs, le recours à l'externalisation sera accentué et des opérations de partenariat public-privé seront développées pour la gestion du parc de logements de la défense. Étudiée avec le ministre de l'économie et des finances, cette démarche doit permettre d'obtenir un meilleur service pour le personnel du ministère, en particulier le personnel militaire pour lequel la mise à disposition d'un parc de logements est indispensable compte tenu des exigences de mobilité auxquelles il est soumis.

RÉFORMER LES MODALITÉS DE CONDUITE DES PROGRAMMES D'ARMEMENT

La défense est le ministère disposant des crédits d'équipement les plus importants. Cette situation, leur caractère stratégique ainsi que la nécessité d'une gestion toujours plus rigoureuse imposent une réflexion sur la conduite des programmes d'armement. Celle-ci est engagée, en 2003, avec l'ensemble des organismes impliqués et l'aide d'un cabinet extérieur. De plus, des formes de financement innovants sont étudiées pour certains programmes.

FINANCEMENTS INNOVANTS ET PROJETS D'EXTERNALISATION

Le passage de la conscription à l'armée professionnalisée, en réduisant les effectifs disponibles, conduit à développer l'externalisation de tâches qui sont éloignées du cœur de métier, tandis que le bon emploi des fonds publics nécessite de se pencher sur des méthodes plus dynamiques de gestion de l'argent public et de confier à des entreprises des tâches qui ne relèvent pas directement des missions du ministère ou qui peuvent être mieux assurées par celles-ci. Dans cette perspective, le ministère de la défense prévoit d'exploiter pleinement les possibilités offertes, notamment le développement de nouveaux outils juridiques, comme le partenariat public-privé.

Le ministère de la défense utilise ainsi, depuis plusieurs années, l'externalisation comme mode de gestion et y consacre actuellement environ 670 millions d'euros par an.

Pour aider les autorités et les organismes à explorer les possibilités offertes par l'externalisation, un groupe de travail du ministère a mis au point un guide technique, actualisé en septembre 2003. La signature, en juillet 2003, d'une charte de l'externalisation entre le comité de liaison des services du MEDEF et le ministère illustre l'inscription de l'externalisation parmi les outils de modernisation du ministère.

DÉVELOPPEMENT DES DÉMARCHES « QUALITÉ »

Le ministère de la défense mène depuis plusieurs années des actions destinées à développer la « qualité » dans de nombreux domaines. Dans le cadre de la stratégie ministérielle de réforme, cette démarche doit être amplifiée et prendre en compte, en particulier, la nécessité de réservé un meilleur accueil à des publics variés : fournisseurs, candidats à l'engagement, malades fréquentant un hôpital du service de santé des armées, personnes se rendant dans une brigade de la gendarmerie nationale, jeunes gens appelés pour la Journée d'appel de préparation à la défense (JAPD), anciens combattants, clients des musées et de l'ECPAD²¹, utilisateurs des archives...

Poursuivre les démarches de certification

La démarche de certification progresse rapidement et concerne des organismes aussi divers que les établissements industriels et les centres d'expertise et d'essais de la DGA, la caisse nationale de sécurité sociale militaire, les services de calcul des rémunérations des directions des commissariats, des établissements de la direction du matériel de l'armée de terre... Peu à peu, les certifications ISO 9002 version 1994, sont transformées en certifications ISO 9001 version 2000. Des démarches de certification 14001²² sont engagées. Quarante nouveaux projets de certification ISO 9001 version 2000 seront réalisés d'ici la fin 2004. Par ailleurs, les hôpitaux des armées ont mené à bien la démarche qu'ils ont engagée en vue de leur accréditation.

Assurer le respect de l'engagement de service vis-à-vis des entreprises

L'« engagement de service vis-à-vis des entreprises » s'applique à l'ensemble des organismes du ministère depuis le 1^{er} janvier 2003. Il prévoit notamment :

- une réponse dans un délai de 15 jours ouvrables aux courriers reçus ;
- un accueil personnalisé impliquant la désignation d'un interlocuteur unique au sein de chaque service acheteur ;
- une information sur les commandes envisagées, la réglementation et les méthodes de passation des marchés et l'organisation des services d'achat et comptables du ministère.

La réponse à ces engagements d'information est apportée par la mise en place, en janvier 2003, d'une place de marché regroupant l'ensemble des entités d'achat du ministère autour de deux portails d'achat²³.

En ce qui concerne les délais de paiement du ministère, qui constituent le principal grief émanant des PME-PMI, les principales causes de retard sont identifiées et des mesures seront prises pour y remédier.

²¹ Établissement de communication et de production audiovisuelle de la défense.

²² Dans le domaine de l'environnement.

²³ « ixarm.com » pour les achats de matériels de guerre, « achat.defense.gouv.fr » pour l'ensemble des autres achats.

Recueillir l'avis des usagers sur la qualité des services rendus

La certification des organismes et l'engagement sur la qualité de service ne constituent pas une fin en soi. Il importe de s'assurer de la réalité de la qualité des services rendus. Ainsi, la direction du service national, dans le cadre des Journées d'appel de préparation à la défense (JAPD), demande aux jeunes gens de remplir un questionnaire de satisfaction dont le résultat figure dans le tableau de bord de la direction.

De manière générale, le Comité pour la réforme et l'innovation administrative (CRIA) définira en 2004 les dispositifs à mettre en œuvre pour recueillir périodiquement l'avis des usagers sur la qualité des services que leur rendent les organismes du ministère.

Améliorer l'accueil au sein du ministère

La gendarmerie, cherchant à établir une meilleure adéquation du service rendu par les unités aux attentes de la population, a élaboré, conjointement avec le ministère de l'intérieur, de la sécurité intérieure et des libertés locales, une charte relative à l'accueil du public et à l'assistance aux victimes, rendue publique au début de l'année 2004.

Engagement clair pris dans la durée à l'égard du public, cette charte est elle-même un plan d'action pour un dispositif rénové d'accueil du public et d'assistance aux victimes. Elle est communiquée à chaque militaire, son texte est affiché dans chaque local d'accueil, et débouchera progressivement sur des actions locales concrètes d'amélioration des prestations de service offertes au public.

AMÉLIORER LA GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

Gestion prévisionnelle des effectifs, des emplois et des compétences (GPEEC)

Outil au service de la politique générale des ressources humaines, la GPEEC doit permettre d'anticiper et d'orienter les évolutions quantitatives et qualitatives de l'emploi et des compétences au ministère. Sa mise en œuvre s'inscrit dans le cadre de trois enjeux majeurs :

- La nécessité, au vu des évolutions démographiques attendues pour les prochaines années, de disposer d'une vision réellement prospective et globale des métiers et des compétences, ainsi que des grands flux de personnels (entrées, formations, mutations, départs) au sein du ministère.
- La consolidation de la professionnalisation, qui repose largement sur la capacité de la défense à recruter sur un marché du travail concurrentiel.



■ La GPEEC doit permettre la vision des grands flux de personnels.

- La perspective de la LOLF qui appelle une politique coordonnée de gestion du personnel visant à déterminer, à partir des objectifs fixés pour chaque programme, les emplois et les compétences nécessaires à leur réalisation.

Ces enjeux importants sont au cœur de la volonté affirmée du ministère de la défense d'élaborer une politique renouvelée des ressources humaines, garantissant la cohérence d'un système humain prenant en compte toutes les étapes d'une carrière : recrutement, formation, valorisation, progression de carrière, reconversion, jusqu'à la liquidation de la retraite. La conception et la mise en œuvre de la GPEEC ont fait l'objet de réflexions associant l'ensemble des forces armées, directions et services du ministère.

Réforme des corps de la filière technique du ministère de la défense

Une réflexion est engagée depuis plus de deux ans au ministère de la défense, en association avec les organisations syndicales représentatives et les autorités d'emploi du ministère. La réforme élaborée au terme de cette réflexion a un double but :

- rendre la filière technique cohérente (un seul corps par niveau de recrutement), attractive (amélioration des régimes indemnitaire, déroulement de carrière cohérent de la catégorie C à la catégorie A) et propre à satisfaire tous les besoins en personnel civil de l'ordre technique ;
- mettre en œuvre les directives du Premier ministre incitant à réduire le nombre des corps de fonctionnaires.

Cette réforme, prévue en cinq étapes, permettra à terme, la suppression de près de dix corps.

Chapitre 4

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2003

LES RESSOURCES HUMAINES

LES RESSOURCES HUMAINES

La phase de transition vers une armée professionnalisée est désormais achevée. Les travaux relatifs au statut général des militaires, qui ont débuté en 2003, permettront son adaptation aux évolutions des forces armées, à leur contexte d'emploi et à celles de la société. L'année 2003 a également permis de mettre en œuvre les premières mesures de consolidation de l'armée professionnelle.

ÉLECTIONS DES REPRÉSENTANTS DU PERSONNEL CIVIL AUX CHSCT EN 2003

Les élections des représentants du personnel civil aux Comités d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT)²⁴ se déroulent tous les trois ans et simultanément pour l'ensemble du personnel civil de la défense. Elles servent à déterminer à la fois la composition des CHSCT²⁵ et la représentativité syndicale au ministère de la défense. Les CHSCT sont constitués dans tous les organismes du ministère de la défense employant du personnel civil. Ce sont des instances consultatives non paritaires chargées d'assister le chef d'organisme dans les domaines de l'hygiène, de la sécurité du travail, de la prévention et de l'amélioration des conditions de travail.

Les dernières élections se sont déroulées le jeudi 20 novembre 2003 et ont concerné 551 centres de vote, 1200 organismes rattachés et près de 79 000 électeurs inscrits. Le taux de participation est resté à un niveau élevé (plus de 77%), du fait notamment de leur impact direct sur l'appréciation triennale de la représentativité des organisations syndicales. La proclamation des résultats définitifs a eu lieu le 9 janvier 2004.

Résultats des élections aux CHSCT du 20 novembre 2003

Nombre d'électeurs inscrits : 78 985

Nombre des votants : 61 213, soit un taux de participation de 77,50 %

Nombre de suffrages valablement exprimés : 58 910

Syndicats	FO	CFDT	CGT	UNSA	CFTC	CGC	Divers
Nombre de voix	18 348	13 375	13 165	8 582	3 062	2 209	168
Votes valables en %	31,15 %	22,70 %	22,35 %	14,57 %	5,20 %	3,75 %	0,29 %

ADAPTATION DU STATUT GÉNÉRAL DES MILITAIRES

Dans le cadre des principes qui fondent la spécificité du métier militaire (loyalisme, esprit de sacrifice, disponibilité, neutralité et discipline), le Président de la République a souhaité adapter le statut général des militaires, datant de 1972, aux évolutions de la société, des armées et de leurs missions. Le ministre de la

²⁴ Terme générique désignant les CHSCT (dans les organismes de plus de 50 personnels civils) et les représentants pour l'HSCT (dans les organismes de moins de 50 personnels civils).

²⁵ Selon en principe deux collèges "cadres et maîtrise" et "ouvriers et employés".

défense a confié ce projet à une commission de révision du statut général des militaires, créée le 5 février 2003 et placée sous la présidence de Monsieur Renaud Denoix de Saint-Marc, vice-président du Conseil d'État. Composée de représentants de toutes les armées, directions et services du ministère, cette commission comprenait aussi des personnalités civiles extérieures afin de garantir une ouverture sur la société civile.

La commission a remis son rapport au ministre de la défense le 29 octobre 2003 :

- En matière de droits civils et politiques, elle propose de libéraliser largement les règles en vigueur chaque fois que les exigences du métier militaire le permettent afin de rapprocher la situation des militaires de celle des autres agents de l'État, tout en maintenant l'interdiction du droit de grève et de l'adhésion à des groupements professionnels.
- Dans le domaine des protections et garanties, la commission porte une attention toute particulière à la couverture des risques auxquels les militaires sont confrontés en opération extérieure ainsi qu'au régime disciplinaire, notamment en fusionnant les sanctions disciplinaires au sein d'une échelle unique.
- La commission souhaite que le principe de concertation soit inscrit dans le nouveau statut. Elle propose également d'améliorer le dispositif en instituant un observatoire de la fonction militaire, chargé d'étudier l'évolution de la condition militaire au regard de la situation constatée dans la société civile et d'en faire rapport au Président de la République et au Premier ministre.
- Concernant les règles statutaires de gestion, les propositions de la commission visent à regrouper dans un tronc commun les règles statutaires applicables à l'ensemble du personnel de carrière et sous contrat et à rénover ces règles dans les domaines du recrutement, de la fidélisation et de la reconversion.

Le rapport de la commission est soumis, en décembre 2003, à l'avis du Conseil supérieur de la fonction militaire (CSFM) lors de sa 68^e session.

FONDS DE CONSOLIDATION DE LA PROFESSIONNALISATION ET SES MESURES NOUVELLES

(Voir également chapitre II)

La prime d'attractivité modulable à l'engagement initial est la première mesure d'application du fonds de consolidation de la professionnalisation (FCP) instaurée dans le cadre de la loi de programmation militaire 2003-2008 (LPM 2003-2008).

Cette mesure, inscrite dans la loi de finances pour 2003 (LFI 2003), s'intègre dans la réglementation existante relative au régime des primes d'engagement attribuées aux militaires non-officiers servant sous contrat. Elle consiste dans l'application de coefficients multiplicateurs au montant de la prime versée au titre d'un engagement initial d'au moins trois ans, ces coefficients s'établissant de un à cinq.

Cette prime vise à permettre aux armées et aux directions qui connaissent des difficultés de recrutement, dans certaines spécialités ou certains emplois, d'attirer des candidatures et de fidéliser les personnels.

Les principales spécialités ou emplois retenus au titre de l'année 2003 concernent notamment la maintenance, le management des systèmes d'information, les contrôleurs aéronautiques, les systèmes et matériels électroniques ou encore certains corps de militaires infirmiers et techniciens des hôpitaux des armées.

AMÉLIORATION DE LA CONDITION DU MILITAIRE

(Voir également chapitre II)

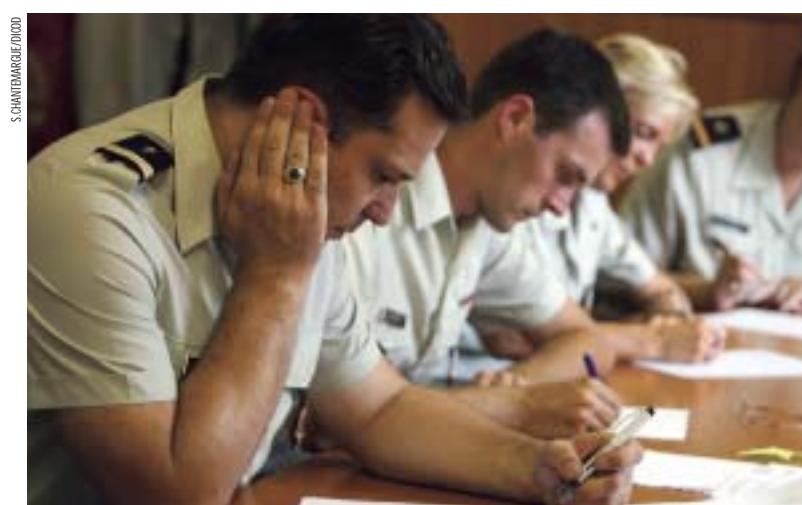
Plan d'amélioration de la condition militaire	Coût en €
(+ 1,75 % en région parisienne et + 1,15 % hors région parisienne)	7 069 227
Indemnité pour service en campagne (+ 3 % et augmentation de 7,5 % du taux célibataire)	4 518 236
Indemnité de sujexion d'absence du port-base (+ 4,3 %)	2 712 155
Indemnité pour sujexion spéciale d'alerte opérationnelle (de 2,43 à 4,01 par jour)	2 103 554
Revalorisation des primes spéciales et de qualification des médecins (alignement à 500 par mois)	960 120
Augmentation contingent de prime qualification des officiers brevetés de l'armée de terre (+390 primes)	2 019 072
Augmentation contingent de hors échelles lettre A pour les colonels (+ 120 postes)	520 574
Augmentation contingent de prime qualification des sous-officiers armée de terre (+ 2 330 primes)	5 397 646
TOTAL	25 300 584

En 2003 un effort particulier a porté sur des mesures spécifiques prises au profit du personnel militaire dans le domaine de la rémunération et des indemnités.

Ces mesures, qui s'élèvent à 25,3 M€ pour l'année 2003, poursuivent deux objectifs de portée générale pour le personnel militaire : mieux prendre en compte la reconnaissance des qualifications du personnel militaire et améliorer les compensations inhérentes aux contraintes de service.

En outre, la mise en œuvre de la Loi d'orientation et de programmation pour la sécurité intérieure (LOPSI) s'est traduite par la revalorisation de l'indemnité de sujexion spéciale de police à 24 % pour les sous-officiers de gendarmerie (pour un montant de 29 M€).

Les mesures d'amélioration de la condition des militaires d'active intervenues en 2003 ainsi que leur coût sont détaillés dans le tableau ci-dessus.



■ Groupe de réflexion sur l'amélioration de la condition militaire.

RECONVERSION DES MILITAIRES EN 2003



■ Près de 80 % des militaires trouvent un emploi six mois après leur départ.

La professionnalisation s'appuie sur la richesse la plus précieuse de la nation : les hommes et les femmes qui la composent. À ce titre, la politique de reconversion, en ce qu'elle participe de la fidélisation des personnels, est l'un des facteurs-clé de la réussite de la professionnalisation. Elle permet à chacun d'orienter son parcours professionnel dans la durée, et constitue de surcroît un devoir moral de l'institution à l'égard des jeunes Français qui ont fait le choix de servir leur pays avec abnégation.

Après deux années au cours desquelles les départs connaissent une nette augmentation, le nombre d'aides à la reconversion attribuées aux militaires quittant les armées diminue largement au cours de l'année 2003, marquant ainsi l'achèvement de la professionnalisation des forces armées :

- les congés de reconversion, qui permettent aux militaires de bénéficier de la formation ou de l'accompagnement nécessaires à leur projet professionnel, diminuent de près de 30% ;
- concernant les prestations de reconversion, ce sont surtout les stages de formation professionnelle et les sessions d'orientation qui sont les plus touchés par la diminution globale du nombre des départs.

Ces évolutions n'altèrent pas les objectifs et la qualité des prestations de reconversion. Près de 80% des militaires qui en bénéficient trouvent en effet un emploi six mois après leur départ.

RÉSERVE

Après trois années d'application de la loi n° 99-894 du 22 octobre 1999 portant organisation de la réserve militaire et du service de défense, il s'est avéré nécessaire de faire évoluer le dispositif législatif et réglementaire de la réserve tout en conservant les principes essentiels : le volontariat, l'intégration aux forces d'active et le partenariat avec les employeurs.

Dans ce cadre, les aménagements proposés portent principalement sur l'articulation des deux composantes de la réserve militaire (opérationnelle et citoyenne), l'adaptation de la durée d'activité aux besoins des forces armées, l'amélioration de la réactivité des réservistes ainsi que les limites d'âge des réservistes.

En outre, le format de la réserve est désormais fixé à 94 000 volontaires pour 2012, et les objectifs de croissance des effectifs sont de 6 000 volontaires supplémentaires par an, de façon à atteindre le chiffre de 68 000 réservistes opérationnels en 2008.

Le budget de la réserve fait l'objet d'un abondement de 17 M€ pour atteindre les objectifs fixés en terme d'activité et d'effectifs. Plus généralement, les armées portent leurs efforts sur le recrutement des militaires du rang et des sous-officiers.

Les effectifs réalisés au 31 décembre 2003

	Armée de terre	Marine nationale	Armée de l'air	Gendarmerie nationale	SSA	SEA	Total
Cible 2008	22 050	6 400	6 400	28 000	5 640	160	68 470
Réalisés	13 304	5 068	4 157	14 033	1 538	102	38 202
Taux de réalisation	60%	80%	65%	50%	27%	64%	56%

Il convient de noter, en mai 2003, la création par le ministre de la défense du dispositif de la Réserve locale à la jeunesse et à la citoyenneté (RLJC). Cette réserve locale est une composante de la réserve citoyenne (voir chapitre VIII, RLJC).

Chapitre 5

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2003

**MISE EN ŒUVRE DE LA LOI ORGANIQUE
RELATIVE AUX LOIS DE FINANCES (LOLF)**

MISE EN ŒUVRE DE LA LOI ORGANIQUE RELATIVE AUX LOIS DE FINANCES (LOLF)

MISE EN ŒUVRE DE LA LOLF AU CŒUR DE LA RÉFORME DE L'ÉTAT

La Loi organique relative aux lois de finances (LOLF), votée par le Parlement et promulguée le 1^{er} août 2001, est un levier majeur de la réforme de l'État. Cette nouvelle « constitution financière de la France », dont l'application, progressive, sera complète le 1^{er} janvier 2006, remplace l'ordonnance organique du 2 janvier 1959. En promouvant une transparence accrue dans l'information du Parlement et des citoyens, en renforçant le débat stratégique sur l'emploi des deniers publics et en imposant de nouveaux principes budgétaires et comptables axés sur la recherche de la performance, la LOLF marque la volonté de passer, en matière de finances de l'État, d'une culture de moyens à une culture de résultats.

L'application de la LOLF au ministère de la défense relaie la volonté d'efficacité exprimée par la stratégie ministérielle de réforme (SMR). Elle couronne également les efforts menés dans chaque armée, direction ou service en vue de généraliser, avec le soutien de la Mission d'aide au pilotage (MAP), le pilotage de la performance par le contrôle de gestion. En particulier, la LOLF appelle à produire des objectifs de performance (article 7), une analyse précise des coûts des actions (article 27) et à développer des tableaux d'indicateurs stratégiques (articles 51 et 54).

L'application de la LOLF se trouve également liée au chantier de raccordement du ministère au progiciel de gestion intégrée ACCORD (Application coordonnée de comptabilisation, d'ordonnancement et de règlement de la dépense). L'année 2003 a permis le travail de conception générale et de paramétrage préalable au raccordement, en avril 2004, à la version 1 bis d'ACCORD qui offre déjà la possibilité d'analyser finement la dépense budgétaire à travers un certain nombre d'axes, ainsi que d'anticiper en partie sur la gestion en régime LOLF. À partir de 2006, le ministère sera raccordé à la version 2 d'ACCORD, qui sera le système d'information financière de l'État spécifiquement construit pour mettre en œuvre les dispositions de la LOLF. Parallèlement, l'application SCAPIN (Suivi coordonné de l'agrégat physico-financier) va permettre de disposer d'un outil capable d'assurer un suivi physico-financier des affaires concernant les états-majors.



■ Un portail « contrôle de gestion » a été créé sur le réseau Intranet du ministère de la défense.

Éclairage sur la LOLF

L'application de la LOLF implique des bouleversements profonds dans le budget de l'État. La nomenclature budgétaire en chapitres et articles doit en effet être remplacée, dans la loi de finances pour 2006, par une nouvelle nomenclature par destination et nature, structurée en missions, programmes et actions, dont le but est une meilleure lisibilité du budget de l'État.

Une mission peut être ministérielle ou interministérielle, elle isole une politique publique et représente la nouvelle unité de vote de la Loi de finances initiale (LFI). Elle permet au Parlement de se prononcer avec une information d'autant plus pertinente que la distinction entre services votés et mesures nouvelles disparaît dans la loi organique : les parlementaires votent l'ensemble des crédits d'une mission, justifiés au premier euro.

Chaque mission est divisée en programmes, obligatoirement ministériels. Un programme représente une action ou un ensemble cohérent d'actions et se traduit par une enveloppe de crédits dont la gestion est confiée à un responsable de programme clairement identifié. C'est dans le cadre du programme que peuvent s'exercer les larges possibilités de fongibilité budgétaire que permet la LOLF : la présentation des crédits par titre, c'est-à-dire par nature de dépense (personnel, fonctionnement, investissement, intervention) n'est en effet qu'indicative et donne au responsable de programme une grande liberté dans l'exécution (seul le titre des dépenses de personnel ne peut être abondé par des crédits venus d'autres titres).

La liberté donnée au responsable de programme permet une meilleure efficacité de la dépense de l'État. Dans une logique de responsabilisation des acteurs de cette dépense, elle a pour contrepartie une évaluation de la performance : chaque responsable de programme s'est engagé, par le « Projet annuel de performance » (PAP) joint à la loi de finances initiale, sur des objectifs auxquels sont associés des indicateurs fiables et mesurables ; au moment du vote de la loi de règlement, il rend compte dans un « rapport annuel de performance » de la réalisation de ces objectifs.

ACCÉLÉRATION DES TRAVAUX SUR LA LOLF EN 2003

L'application de la LOLF est progressive. Dès décembre 2000, la Direction des affaires financières (DAF) est mandatée pour étudier, avec les états-majors, directions et services, les conséquences de la future LOLF pour le ministère et proposer plusieurs grilles de programme. En 2002, dix-neuf articles de la loi entrent en vigueur, concernant principalement le débat budgétaire ainsi que l'information et le contrôle du Parlement.

En février 2003, le pilotage de la mise en œuvre de la LOLF est renforcé par la mise en place d'un comité ministériel de pilotage, coprésidé par les représentants du secrétaire général pour l'administration (SGA, directeur-adjoint à M^{me} le SGA) et du Chef d'état-major des armées (CEMA, sous-chef plans). Il comprend un représentant de chaque état-major d'armées, des services, de la DGA, de la Direction générale de la gendarmerie nationale (DGGN), du Contrôle général des armées (CGA), de la DAF et de la Direction de la fonction militaire et du personnel civil (DFP) ainsi que le responsable de la démarche de contrôle de gestion au sein du ministère. Ce comité définit le calendrier et le plan de travail, et prépare les propositions soumises au ministre.

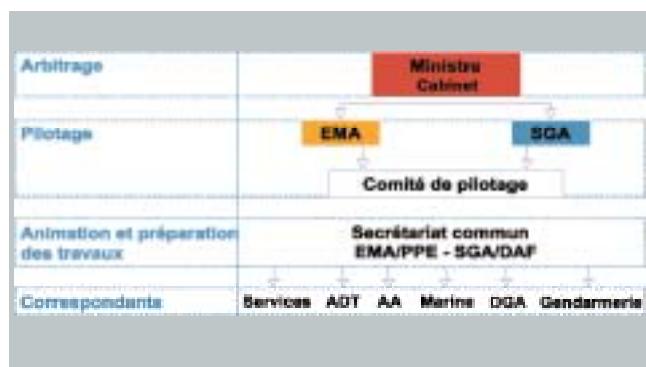
Quatre groupes de travail sont également constitués. Le premier est consacré à la réflexion sur la performance et le pilotage par objectif, le second a pour objet de déterminer les nouvelles modalités de gestion des crédits, le troisième examine les conséquences de la LOLF sur les ressources humaines tandis que le dernier groupe est chargé, à partir de juin, de l'accompagnement du changement.

L'effort de ce dernier groupe porte sur deux points : d'une part la formation d'« ambassadeurs LOLF », personnels du ministère qui ont une compétence budgétaire et qui, après une formation à la Direction de la réforme budgétaire (DRB), sont chargés d'animer des conférences sur la LOLF au sein de leur ministère ; d'autre part la rédaction d'un plan de communication. Un site dédié exclusivement à la modernisation des finances de l'État (ou « Moderfie ») est ouvert sur l'Intranet du ministère, et le SGA consacre sa convention annuelle, en présence de 600 cadres de la défense, à l'application de la LOLF. Il s'agit ainsi de sensibiliser le maximum de personnels du ministère aux enjeux de cette réforme majeure.

La DAF met en outre sur pied une équipe projet, dirigée par un contrôleur des armées et comprenant quatre personnes, dont deux officiers supérieurs. Cette équipe participe pour le ministère de la défense aux travaux interministériels menés par la DRB et en diffuse le contenu. Elle dirige et coordonne l'ensemble des travaux du ministère sur la LOLF avec la division Plans-programmes-évaluation de l'Etat-major des armées (EMA).

Parallèlement à la mise en place des structures, des réflexions sont menées sur les réformes structurales qui permettraient d'améliorer le fonctionnement du ministère. Ces réflexions, qui ont alimenté la stratégie ministérielle de réforme, devaient être intégrées au travail sur la grille des missions et programmes du ministère. En particulier, la nécessité de renforcer le pouvoir d'arbitrage « physico-financier » du CEMA s'exprimera par son poids accru dans la construction et l'exécution budgétaire.

LA CONDUITE DU CHANTIER

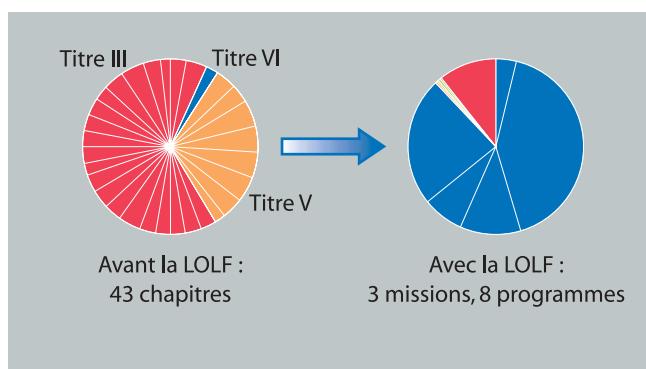


L'année 2003 est une année de construction du socle des futurs projets de loi de finances avec notamment l'élaboration de la nomenclature par missions, programmes et actions et les premiers travaux sur les objectifs et indicateurs de performance. Achevés en septembre 2003, les travaux relatifs à la présentation des crédits en missions, programmes et actions sont transmis au ministre délégué au budget et à la réforme budgétaire. Ils débouchent, après les arbitrages rendus par le Premier ministre, sur une grille des missions, programmes et actions, qui est présentée officiellement le 21 janvier 2004 par le ministre délégué au budget et à la réforme budgétaire, en même temps que toutes les autres missions et programmes du budget de l'Etat.

FUTURE ARCHITECTURE DU BUDGET DE LA DÉFENSE

À partir du projet de loi de finances 2006, qui sera examiné par le Parlement à l'automne 2005, le budget du ministère de la défense sera présenté par missions, programmes et actions, et proposé sous cette forme au vote des deux chambres.

UN BUDGET DE LA DÉFENSE PLUS LISIBLE

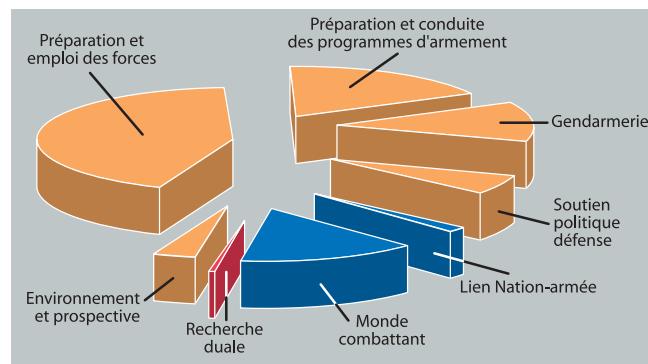


La pré-maquette de la nouvelle architecture du budget de l'État, dévoilée le 21 janvier 2004, est soumise à l'appréciation des parlementaires au cours du premier semestre 2004. Elle est susceptible en conséquence d'adaptations.

Le budget du ministère de la défense y est réparti en huit programmes, appartenant à trois missions différentes, les missions « Défense » et « Mémoire et liens avec la nation » propres au ministère de la défense, et la mission interministérielle « Recherche ».

Chaque programme comprend des dépenses issues des différents titres de l'actuelle nomenclature et son responsable est chef d'un des grands organismes de la défense. La lisibilité des actions du ministère s'en trouve ainsi améliorée.

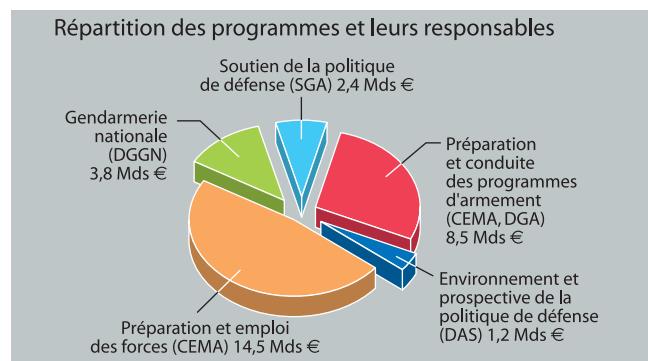
LES 8 PROGRAMMES DU MINISTÈRE DE LA DÉFENSE



Deux missions ministérielles MISSION « DÉFENSE » :

- Le programme « Environnement et prospective de la politique de défense » rassemble les analyses stratégiques, les activités de renseignement et de protection, les actions de relations internationales (y compris le contrôle des exportations d'armement) ainsi que l'analyse des besoins capacitaires de long terme.
- Le programme « Préparation et emploi des forces » regroupe la plus grande part des effectifs du ministère hors gendarmerie. Il retrace l'activité des armées, y compris l'élaboration des doctrines et concepts d'emploi, la fonction « ressources humaines » et le soutien des armées.
- Un programme « Gendarmerie nationale » isole l'action de cette composante.
- Le programme « Préparation et conduite des programmes d'armement », deuxième programme du ministère par la masse financière, regroupe les moyens alloués à la préparation, à la conception et à l'acquisition des nouveaux équipements militaires.

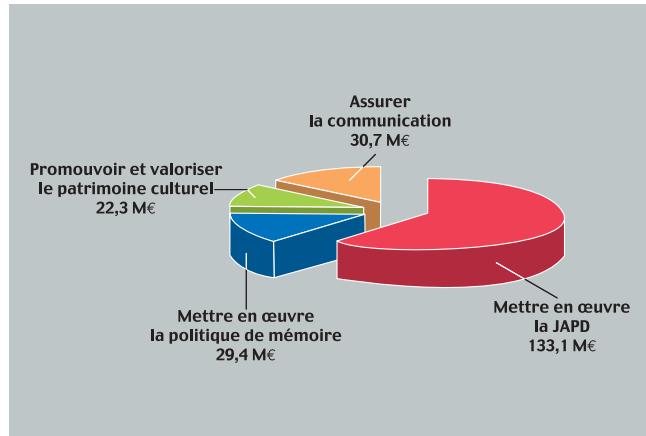
MISSION « DÉFENSE »



MISSION « MÉMOIRE ET LIENS AVEC LA NATION » :

- Le programme « Liens entre la nation et son armée » retrace les actions du parcours de citoyenneté défense, du recensement à l'organisation de la Journée d'appel de préparation à la défense (JAPD). Il regroupe également les actions culturelles et de mémoire hors monde combattant.
- Le programme « Mémoire, reconnaissance et réparation en faveur du monde combattant » isole les crédits consacrés au monde combattant : attribution des pensions, soins gratuits, etc., mais aussi actions de mémoire plus spécialement destinées au monde combattant.

MISSION « MÉMOIRE ET LIENS AVEC LA NATION »



Participation à une mission interministérielle « Recherche »

L'unique programme du ministère de la défense compris dans cette mission regroupe en son sein les crédits affectés à la recherche duale, c'est-à-dire dont les applications sont à la fois civiles et militaires.

PRÉPARATION EN 2003 DES CHANTIERS 2004-2005 DE LA LOLF

Bien que la grille des missions et programmes ne fut pas encore arrêtée, l'année 2003 a permis l'avancement des travaux dans plusieurs domaines :

- Le ministère a préparé les expérimentations de globalisation de crédits menées en 2004 dans les cinq unités ou écoles suivantes :
 - armée de l'air : base aérienne 116 de Luxeuil ;
 - armée de terre : 1/11^e régiment de cuirassiers de Carpiagne ;
 - marine : centre d'instruction naval de Saint-Mandrier ;
 - gendarmerie : école de gendarmerie de Montluçon ;
 - délégation générale pour l'armement : établissement technique de Bourges.
- Ces expérimentations, qui ont commencé le 1^{er} janvier 2004, ont pour but de simuler les possibilités qu'offre la LOLF en matière de fongibilité entre titres par nature de dépenses.
- Les réflexions liées aux conséquences de la LOLF sur la gestion des ressources humaines, sur la computation des dépenses de personnel, sur les modalités de report des autorisations d'engagement ou sur la justification au premier euro ont été lancées dès 2003. Elles se poursuivent en 2004.
- La construction des objectifs et indicateurs de performance associés aux programmes et aux actions de chaque programme a commencé en 2003. Poursuivie en 2004, particulièrement pendant le premier

semestre, elle doit permettre d'élaborer pour le projet de loi de finances 2005 une préfiguration du rapport annuel de performance.

Les indicateurs choisis mettent en valeur notamment le taux de réalisation des objectifs fixés par la loi de programmation militaire 2003-2008, tant en termes d'effectifs qu'en termes de disponibilité des matériels, de journées d'exercice ou de capacité opérationnelle. Les indicateurs d'efficacité de gestion ou de qualité du service rendu doivent ancrer encore davantage le ministère dans la culture de la performance administrative.

Chapitre 6

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2003

LA DÉFENSE, ACTEUR ÉCONOMIQUE

LA DÉFENSE, ACTEUR ÉCONOMIQUE

SOUTIEN DE L'ÉTAT À LA MUTATION DES INDUSTRIES DE DÉFENSE

(voir également chapitre II)

Équiper les armées nécessite de pouvoir s'appuyer sur une base industrielle capable de fournir les matériels du niveau de performance requis dans les meilleures conditions de compétitivité. Le secteur industriel de défense apporte en outre une contribution significative à l'économie nationale, avec un chiffre d'affaires annuel de l'ordre de 14 milliards d'euros, dont un tiers à l'exportation. Il génère 170 000 emplois directs, dans des domaines de haute technologie, et contribue à assurer le développement de l'économie locale, en particulier par le tissu de PME-PMI dont la vitalité doit être confortée. L'avenir de ce secteur se situe à l'échelle européenne. En effet, le décloisonnement du marché européen de l'armement, dans des conditions de réciprocité propres à garantir à chacun le libre accès aux matériels nécessaires à sa sécurité, offre aux entreprises la possibilité d'asseoir leur développement sur des perspectives élargies et de pouvoir ainsi rivaliser avec leurs concurrents dans le monde. Le ministère de la défense conduit une politique résolue pour faciliter l'adaptation des entreprises du secteur de l'armement et leur permettre de jouer un rôle à la hauteur de leurs capacités dans le mouvement d'alliances et de restructuration engagé à l'échelle de l'Europe.

GIAT Industries

Dans le secteur de l'armement terrestre, le projet de renouveau de GIAT Industries a pour but de transformer profondément l'entreprise en trois ans afin de la rendre viable dans la durée, sur les plans industriel, économique et financier. Ce projet s'appuie sur les savoir-faire et les compétences reconnues de l'entreprise.

C'est dans cette optique que le plan de restructuration de Giat Industries est présenté le 7 avril 2003, conformément au calendrier décidé par le Gouvernement. Un accord de méthode est signé en mai 2003 entre la direction de la société et les partenaires sociaux. Cet accord précise les modalités de la concertation. Dans le cadre de cet accord, la DGA et l'État-major de l'armée de terre (EMAT) présentent et expliquent les intentions de commandes de l'État intéressant l'entreprise à l'horizon 2008, ainsi que le besoin militaire sous-jacent. De ce fait, les implications de l'achèvement de la production du char *Leclerc* pour le niveau de l'activité de l'entreprise apparaissent clairement aux parties prenantes. La concertation inter-



■ la production du char *leclerc* s'achève pour giat industries

venue à cette occasion conduit ainsi à préciser, en septembre 2003, les compléments de commandes prévus par le ministère, tels que :

- l'acquisition de 72 canons *Caesar*;
- la rénovation de véhicules blindés *AMX 10 P*;
- la valorisation de véhicules blindés du génie.

Un premier projet de contrat d'entreprise est élaboré sur ces bases en octobre 2003. Il décrit notamment de façon complète des intentions de commande de l'État sur la période couverte par la loi de programmation militaire 2003-2008.

L'État met aussi tous les moyens en place pour assurer l'accompagnement social des salariés dont l'emploi serait supprimé. Plus de 1 700 postes sont identifiés pour le reclassement de fonctionnaires détachés ou d'ouvriers sous décret, dont une large part dans les départements des sites de l'entreprise ou les départements limitrophes. Enfin, conscient des difficultés que cette réforme engendre pour les bassins concernés, l'État apporte son appui afin de permettre la réindustrialisation des bassins les plus touchés. À ce titre, un accord cadre, destiné à la poursuite et à l'amplification de la revitalisation des bassins d'emploi où GIAT Industries est implanté, est signé le 4 juillet 2003, conformément aux décisions du Comité interministériel à l'aménagement du territoire (CIADT). Cet accord définit les objectifs et les moyens des actions à mener.

Une enveloppe de 45 M€ sera consacrée à ces actions, dont l'objectif est de créer 5 000 emplois d'ici 2006.

DCN

En juin 2003, DCN abandonne son statut d'administration au sein du ministère de la défense, pour devenir une société anonyme dont le métier est la maîtrise d'œuvre des navires armés (conception, réalisation, maintenance).

DCN dispose désormais d'un statut adapté à son activité industrielle, notamment en termes d'achat, de recrutement, de gestion économique et financière, et est en mesure de nouer des accords de partenariat. Le ministère de la défense soutient pleinement cette évolution. Son objectif est de développer l'activité de DCN, d'améliorer ses performances et d'accroître sa réactivité afin de fournir à la marine nationale ainsi qu'aux marines étrangères des produits et des prestations aux meilleurs niveaux de coût, de qualité et de délai. Le ministère contribue largement au carnet de commandes de l'entreprise, tant en constructions neuves qu'en soutien, avec des perspectives confortées par la LPM 2003-2008.

L'entreprise dispose, au moment de son changement de statut, de plusieurs atouts :

- une situation financière favorable, l'État ayant procédé au rétablissement de la situation nette des apports et à la capitalisation à un niveau très satisfaisant ;
- un plan de progrès (recrutement, achat, reengineering...) assis sur un programme d'investissement identifié et financé dans le cadre du Plan à moyen terme (PMT) ;
- un partenariat déjà en place avec un groupe industriel de défense majeur, Thales, au travers de la société Armaris, qui prévient DCN contre le risque d'isolement et favorise *a priori* son insertion dans une consolidation européenne à venir.

Les engagements réciproques sont énoncés dans le contrat d'entreprise signé au tout début de l'année 2004 par le président directeur général de DCN d'une part, les ministres de la défense et de l'économie, des finances et de l'industrie d'autre part.

Une attention particulière est portée au personnel, dans le cadre d'une gestion des ressources humaines renouvelée. Ainsi, un millier de recrutements sont prévus en trois ans.

EADS

Le ministère de la défense accompagne la démarche qui permet, en 2003, un renforcement des activités défense d'EADS, deuxième groupe mondial d'aéronautique et de défense. Au titre de la convention relative à la branche missiles balistiques, conclue entre l'État et le groupe industriel en complément des accords d'actionnaires lors de sa création, il s'est assuré que la réorganisation opérée par EADS en 2003 de ses activités espace (lanceurs balistiques et spatiaux, satellites) était compatible avec la préservation des



■ EADS RENFORCE SES ACTIVITÉS DÉFENSE ET DÉVELOPPE SA BRANCHE DEFENSE & SECURITY SYSTEMS

capacités industrielles stratégiques. Il suit de près la création par le groupe, en 2003, de la branche Defence & Security Systems, et veille à ce que les conditions de lancement du programme A400M offre des chances de participation équitable aux fournisseurs européens potentiels de ce programme.

Le ministère contribue également à la création des sociétés transnationales Roxel (issue du rapprochement de Celerg, codétenue par SNPE et EADS, avec la société britannique Royal Ordnance, filiale de BAE Systems) et Eureenco (société commune entre SNPE et les groupes suédois Saab et finlandais Patria) dans les domaines respectivement de la propulsion tactique et des poudres et explosifs.

LES PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES (PME) ET LA DÉFENSE

Les PME constituent des intervenants essentiels de la base industrielle et technologique de défense. Elles sont une source de réactivité et de solutions innovantes, notamment dans le domaine de l'armement où leurs propositions sont sources d'émission technique et de réduction des coûts.

Au niveau du ministère, les PME obtiennent chaque année un peu plus des deux tiers des marchés publics en nombre, mais environ un tiers du montant global de ces marchés, le montant moyen d'un marché étant en relation directe avec la taille de l'entreprise contractante. La tendance est à la globalisation des marchés avec en même temps une responsabilisation des maîtres d'œuvres industriels et un accroissement du montant des contrats. Ce mécanisme risquant d'affaiblir la position des PME, un certain nombre de dispositions sont mises en œuvre pour conserver au ministère l'accès à leur savoir-faire.

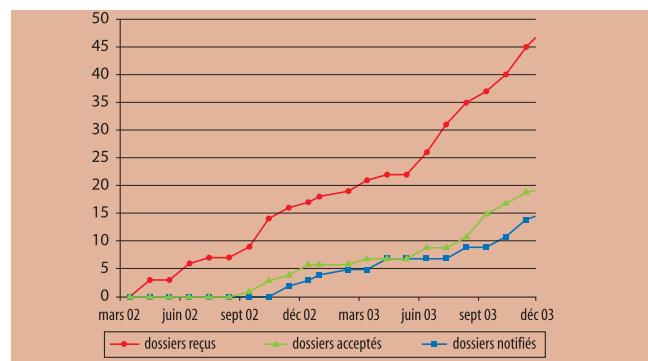
Plusieurs mécanismes d'intervention existent. Ainsi, des mesures de soutien à l'innovation sont mises en œuvre par la DGA pour recueillir les propositions d'innovation formulées par les PME, et faciliter l'accès de celles-ci aux marchés de défense.

Protocole DGA – ANVAR (Agence nationale pour la valorisation de la recherche)

Mis en place en mars 2002, ce partenariat a pour objectif de détecter les technologies duales intéressant la Défense, développées par les PME-PMI innovantes. Il se traduit par le cofinancement par la DGA et l'ANVAR d'avances remboursables. Ce partenariat a été initié en 2002 dans neuf régions pilotes et a été généralisé par la suite.

Au titre de ce partenariat, la DGA a mis en place à l'ANVAR un financement de 5 M€ sur la période 2002-2003. Au cours de l'année 2003, 31 dossiers ont été reçus, 14 ont été acceptés et 11 ont été notifiés pour une part de financement de la DGA s'élevant à 1,6 M€. Le délai moyen de notification est de cinq mois entre le dépôt du dossier par l'entreprise et la date de notification de l'avance. Depuis la signature du protocole, les régions Midi-Pyrénées, Provence-Alpes-Côte-d'azur, Bretagne et Île-de-France se sont révélées très dynamiques.

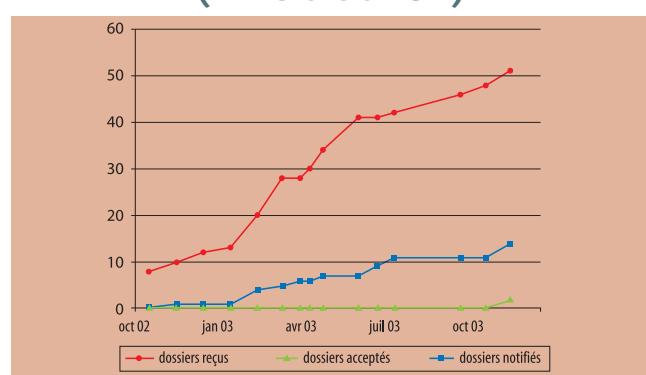
PROTOCOLE DGA-ANVAR



Les propositions non sollicitées

Mesure de soutien propre à la DGA, la procédure des propositions non sollicitées permet de financer des propositions spontanées formulées par les PME.

PROPOSITIONS NON SOLICITÉES (DEPUIS OCT.02)



Environ 130 propositions ont été reçues depuis la mise en place de cette mesure, dont 60 depuis le mois d'octobre 2002 au cours duquel la DGA a mis en place une procédure de contractualisation hors code des marchés publics. Au cours de l'année 2003, 40 propositions non sollicitées sont reçues, 13 sont acceptées et trois conduisent à une notification pour un montant cumulé de 1,4 M€.

De nouvelles règles sont en cours d'élaboration afin de redynamiser cette pro-

cédure et de réduire les délais de contractualisation, en s'appuyant notamment sur le nouveau code des marchés publics et le décret spécifique défense parus en janvier 2004.

Nouveau code des marchés publics : création du portail e-achat

Le nouveau code des marchés publics introduit des simplifications et des innovations qui sont susceptibles de simplifier l'accès des PME à la commande publique, directement ou indirectement.

La création du portail e-achat sur Internet permet de simplifier l'accès des PME à la commande publique. Le ministère de la défense fait figure de pionnier dans la dématérialisation des procédures à travers deux sites Internet dédiés : www.ixarm.com pour les armes, munitions et matériels de guerre et www.achats.defense.gouv.fr pour les autres achats du ministère. Cette nouvelle formule, lancée en novembre 2002, connaît en 2003 une progression régulière de la consultation des offres, et également de premières soumissions de prix en ligne. En simplifiant l'accès à l'information et les procédures, le ministère facilite la participation directe des PME à ses appels d'offres. Le site www.ixarm.com publie également les plans d'acquisition des maîtres d'œuvre industriels. Ces plans d'acquisition sont établis lorsque le maître d'œuvre est en situation de monopole : ils organisent la mise en concurrence des sous-traitants et offrent la possibilité aux PME de faire valoir leurs atouts industriels, le maître d'œuvre industriel conservant le choix final des sous-traitants.

Chiffres-clés du site www.ixarm.com en 2003 :

- 1 235 consultations mises en ligne ;
- 2 300 industriels inscrits ;
- 600 utilisateurs connectés au ministère de la défense ;
- 203 entités d'achat ;
- plus de 1 400 téléchargements de dossier de consultations par mois.

EXPORTATIONS D'ARMEMENT

Les exportations d'armement sont l'un des éléments de la politique étrangère et de défense de la France. Elles répondent à des besoins légitimes de défense et de sécurité des pays partenaires et s'inscrivent dans un cadre diplomatique bilatéral.

Sur un plan économique, les exportations permettent notamment de partager certains coûts de recherche et de développement et de maintenir les plans de charge des industriels.

Le montant global estimé des prises de commandes enregistrées à l'export par l'industrie française pour 2003 est de 4,1 milliards d'euros. Il comprend de grands contrats, tels que celui des hélicoptères *NH 90* pour la Grèce, des systèmes de patrouille maritime pour la Turquie, des turbines pour l'Inde, des missiles air-air pour la Grèce, des missiles *antinavires*, le *Ouessant*, sous-marin d'occasion modernisé ainsi que la formation à l'utilisation du sous-marin *Scorpène* pour la Malaisie et les corvettes *Baynunah* pour les Émirats arabes unis.

PRÉPARATION DE L'AVENIR Effort de recherche et technologie (R&T)

(Voir également chapitre II)

Cet effort correspond au financement d'études pour garantir la disponibilité des technologies et des savoir-faire qui permettront de réaliser les futurs programmes d'armement. Globalement, la France se situe au deuxième rang européen entre le Royaume-Uni et l'Allemagne. Ces trois pays constituent environ 90% de l'effort de R&T européen, mais n'atteignent que le tiers du budget américain.

Effort de R&T par la DGA (crédits de paiement)

	2002	2003
R&T = études amont + subventions	1 164 ME	1 175 ME

En 2003, les commandes d'études amont passées à l'industrie pour préparer les systèmes d'armes futurs s'élèvent à 614 millions d'euros, en augmentation de 25% par rapport aux années précédentes. Les paiements effectués au titre des travaux d'études amont réalisés par l'industrie en 2003 s'élèvent à 402 millions d'euros.

Modèle de capacités technologiques

Dans le but d'optimiser ces ressources, la France choisit une orientation des études ciblée en s'appuyant sur l'évaluation des futurs besoins d'équipements faite dans le plan prospectif à 30 ans. Pour satisfaire ces besoins prévus aux termes d'un filtrage par l'EMA et la DGA, est recherché le niveau technologique qui permettra de les satisfaire, à moindre coûts, et avec la plus grande polyvalence.

La recherche et technologie de défense se focalise ainsi sur un nombre limité d'objectifs. La délégation générale pour l'armement classe les technologies à maîtriser pour réaliser les systèmes d'armes futurs en 40 capacités technologiques. Chacune correspond à un ensemble d'avancées technologiques à réaliser d'ici l'horizon 2015. Ce modèle est mis en place à l'occasion de la LPM 2003-2008 et il est régulièrement discuté avec les états-majors et les partenaires industriels.

La France atteint le meilleur niveau européen sans toutefois égaler celui des Américains sur 60% de ces capacités technologiques. 25% d'entre elles accusent en revanche, un retard important, notamment en ce qui concerne les aéronefs de combat sans pilote, l'observation et les télécommunications spatiales ainsi que la défense antimissile balistique à longue portée.

Axes de recherche et démonstrateurs

À chaque capacité technologique est jointe une feuille de route qui décrit les principales opérations à conduire. Une politique volontariste de lancement de démonstrateurs est mise en œuvre en 2003 afin de rattraper le retard constaté. Ces démonstrateurs, qui correspondent à des dispositifs expérimentaux permettant de vérifier dans des conditions représentatives de l'utilisation réelle que le niveau de performance espéré est atteignable, sont autant de jalons pour les feuilles de route.

Plusieurs démonstrateurs sont ainsi lancés ou inscrits dans le plan d'engagement des trois années à venir :

- un démonstrateur de plate-forme représentative d'un avion de combat sans pilote (UCAV) ;
- un démonstrateur de satellite d'interception et de localisation des émissions électromagnétiques ;
- un démonstrateur d'alerte spatiale ;
- un démonstrateur de radar à antenne active pour avion de combat ;
- un démonstrateur préfigurant le combat infoцentré dans le domaine aéroterrestre (« bulle opérationnelle aéroterrestre ») ;
- un démonstrateur de missiles pour le combat terrestre.

Par ailleurs, l'effort d'études amont porte sur les capacités technologiques suivantes :

- la protection Nucléaire, radiologique, biologique et chimique (NRBC) ;



- la future bulle opérationnelle aéroterrestre ;
- les systèmes de combat intégrés au sein d'une force navale ;
- les technologies de guidage et de navigation.

Synergies avec la recherche civile

Pour minimiser le risque de passer à côté d'une rupture technologique et pour gérer plus efficacement les financements publics sur les technologies dites duales, qui trouvent leurs applications aussi bien dans les programmes ou produits civils que dans les futurs programmes d'armement, la DGA a mis en place une relation forte avec la recherche civile.

Un comité directeur recherche – défense, chargé de coordonner la collaboration entre le ministère délégué à la recherche et aux nouvelles technologies et le ministère de la défense, est créé en 2003. Il propose des approches communes dans les domaines de l'environnement géophysique, des matériaux, des micro- et nano-technologies, des sciences de l'homme et de la sécurité biologique NRBC.

La DGA a par ailleurs créé en 2003 une plate-forme de partenariat technologique sur l'environnement regroupant les ministères de l'environnement, de la recherche, et les principaux organismes en matière d'environnement.

La DGA soutient en outre des manifestations à caractère scientifique comme les journées sciences et défense. Elle récompense annuellement les meilleures contributions scientifiques intéressant la défense par des prix scientifiques et accorde environ 300 bourses de thèse.

RECRUTEMENT

Le succès de la professionnalisation est essentiellement subordonné à la qualité et à la quantité des recrutements réalisés. Le ministère de la défense est en effet le premier organisme recruteur national, avec plus de 40 000 jeunes recrutés en 2003. Le besoin de disposer d'une population jeune et dynamique impose aux armées de maintenir un taux élevé de renouvellement du personnel.

Le bilan de l'année 2003 montre que les objectifs quantitatifs de recrutement ont été satisfaits à 97 %, toutes catégories confondues, avec un taux de féminisation de 23,7 %. Ce résultat traduit une amélioration sensible par rapport à l'année 2002, notamment pour ce qui concerne les volontaires dans les armées.

Sur le plan qualitatif, le recrutement se caractérise par un taux de sélection satisfaisant (rapport du nombre de candidatures agréées par emploi proposé), excepté dans certaines spécialités techniques de sous-officiers, en raison de la concurrence qui s'exerce avec les employeurs publics et privés sur le marché de l'emploi.

Recrutements externes en 2002 et 2003 (hors DCN et toutes catégories confondues)	Objectifs 2002	Réalisés 2002	Taux de réalisation 2002	Objectifs 2003	Réalisés 2003	Taux de réalisation 2003
Armée de terre	16 981	17 066	100,5 %	19 504	19 457	99,8 %
Armée de l'air	5 576	5 175	92,8 %	4 504	4 461	99,1 %
Marine nationale	5 161	4 701	91,1 %	6 024	5 750	95,5 %
Gendarmerie	14 247	11 134	78,2 %	12 410	11 682	94,1 %
DGA	422	290	68,7 %	322	305	94,7 %
Service de santé des armées	886	900	101,6 %	1 003	852	84,6 %
Service des essences des armées	111	117	105,4 %	141	137	97,2 %
Personnel civil	1 751	2 260	129,1 %	1 372	1 420	103,5 %
Totaux	45 135	41 643	92,3 %	45 280	44 064	97,3 %

Chapitre 7

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2003

DÉFENSE ET DÉVELOPPEMENT DURABLE

DÉFENSE ET DÉVELOPPEMENT DURABLE

ACTIONS ENGAGEES EN 2003

Mise en œuvre de la stratégie nationale de développement durable

La stratégie nationale de développement durable regroupe les engagements des pouvoirs publics, concernant le fonctionnement de leurs propres structures.

Indépendamment des mesures générales qui s'appliquent à l'ensemble des ministères, la défense s'est engagée dans deux actions plus spécifiques :

- la destruction des munitions chimiques anciennes ;
- l'inscription de normes environnementales dans les programmes d'équipement.

LA DESTRUCTION DES MUNITIONS CHIMIQUES ANCIENNES

Elle se concrétise par la réalisation du Site d'élimination des chargements d'objets identifiés anciens (SECOIA), qui permettra de traiter les munitions chimiques anciennes retrouvées en France sur l'emplacement des champs de bataille de la première guerre mondiale.

Prévue par la loi de programmation militaire, cette opération pilotée par la DGA donne lieu en 2003 à la notification de deux marchés. Le premier, conclu avec l'entreprise THALES Engineering et Consulting, a pour objet la construction de l'installation. Le second, passé avec la société Vivendi Environnement, concerne l'exploitation de ladite installation. Les premiers essais se dérouleront fin 2006 et l'installation devrait être opérationnelle fin 2007.

L'INSCRIPTION DE NORMES ENVIRONNEMENTALES DANS LES PROGRAMMES D'ÉQUIPEMENT



■ NH 90, PREMIER PROGRAMME MILITAIRE CONFORME À LA LÉGISLATION DE LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

Cette action donne lieu à une collaboration étroite entre la Délégation générale pour l'armement (DGA) et la Direction des affaires juridiques (DAJ).

Sur le plan juridique, deux voies sont explorées:

- Améliorer la connaissance des textes réglementaires qui régissent ou, le cas échéant, interdisent l'utilisation de certains produits. Ce travail, qui est actuellement en cours, donnera lieu à une analyse de la direction des affaires juridiques, sur la base d'une liste de produits, élaborée par la DGA, en fonction de ses besoins. Pour mener à bien cette mission, il sera fait appel à l'expertise de la plate forme environnement créée par la DGA au printemps 2003. Cette structure informelle de réflexion réunit des représentants des ministères de l'industrie, de l'environnement et du développement durable, ainsi que du CNRS (Centre national de la recherche scientifique), de l'ADEME (Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie) et de l'INERIS (Institut national de l'environnement industriel et des risques).
- Engager une réflexion sur l'insertion de normes environnementales dans les marchés publics. Le ministère de la défense devrait, dans cette perspective, être associé aux travaux du groupe permanent d'étude des marchés « développement durable, environnement », créé par arrêté du 9 janvier 2004, et dont la mission est d'étudier et de proposer les mesures propres à permettre l'intégration du développement durable et de la protection de l'environnement dans les marchés publics.

Parallèlement, des discussions avec les industriels sont engagées par la DGA, afin d'inclure la préoccupation de développement durable dans les matériels qui seront proposés dans l'avenir aux armées.

Poursuite de la coopération interministérielle

Le ministre de la défense et le ministre de l'environnement signent, le 9 juillet 2003, un protocole relatif à la protection de l'environnement liant les deux ministères pour une durée de quatre ans.

Il fait suite à un premier document signé en 1995 et se donne pour objectif de renforcer la coopération entre les deux ministères, notamment par la création d'instances consultatives, au plan local et national. La commission nationale tient sa première réunion le 30 octobre 2003. Elle retient comme priorités d'action le développement de la concertation relative au réseau [Natura 2000](#), et la mutualisation des moyens des deux ministères concernant la formation.

Organisation du colloque « droit de l'environnement et défense » les 11 et 12 décembre 2003

L'objectif de ce colloque présidé par le ministre de la défense, est de faire le point sur l'évolution du droit de l'environnement et sur l'importance qu'attache le ministère de la défense à sa mise en œuvre dans l'ensemble de ses activités opérationnelles et industrielles.

Ce colloque, réunissant des représentants de chacune des composantes de la « chaîne environnement » des états-majors, directions et services, ainsi que, notamment, des représentants du ministère de l'environnement et du développement durable, est l'occasion d'échanges et de débats particulièrement fructueux. Les actes du colloque sont disponibles sur le site Intradef, ainsi que sur le site Internet du ministère de la défense.

NATURA 2000

En adoptant la directive 92/43/CEE du 21 mai 1992 concernant la protection des habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore sauvage, dite directive « habitats », le Conseil des ministres de l'Union euro-



■ oiseau protégé sur l'île de FANGATAUFA (polynésie) terrain militaire

péenne s'est donné pour objectif de créer un réseau de sites naturels protégés, dénommé [Natura 2000](#). Ce dispositif a pour objet de préserver la biodiversité, notamment dans les zones rurales et forestières.

En raison de l'ampleur et de la richesse du patrimoine naturel du ministère de la défense, celui-ci participe activement à la protection de la nature et à la construction du réseau [Natura 2000](#).

Le ministère de la défense est en effet propriétaire de 255 765 hectares. Plus de la moitié est constituée par des terrains de manœuvre et d'exercice n'ayant jamais fait l'objet d'aucun aménagement urbanistique industriel ou agricole. La plupart de ces terrains abritent, en conséquence, une flore et une faune particulièrement préservées qui présentent un intérêt environnemental majeur.

Cent seize²⁶ sites [Natura 2000](#) comprennent déjà des emprises militaires (ces désignations représentent environ 17 % de l'ensemble des terrains militaires). Deux sites militaires d'intérêt majeur ont, en 2003, fait l'objet d'une désignation au titre du réseau Natura 2000. Il s'agit des camps de Bitche et de Suippes. La composition du comité de pilotage du site de Bitche est définie le 20 mars 2003. L'opérateur retenu pour l'élaboration de son document d'objectifs est le parc naturel régional des Vosges du Nord. La première réunion du comité de pilotage s'est tenue le 16 décembre 2003. L'arrêté de composition du comité de pilotage du second site est pris le 6 juin 2003. L'Office national des forêts (ONF) est désigné comme opérateur.

Participer à la réussite de [Natura 2000](#) est une priorité que s'est fixé, en 2003, le ministère de la défense, au travers, notamment, de la signature du protocole d'accord relatif à la protection de l'environnement²⁷ (protocole dit « défense – environnement »). C'est pourquoi, ce dossier fera l'objet d'un suivi attentif de la part des instances de suivi de la mise en œuvre du protocole.

²⁶au 31 décembre 2003

²⁷protocole signé le 9 juillet 2003 par le ministre de la défense et le ministre de l'écologie et du développement durable

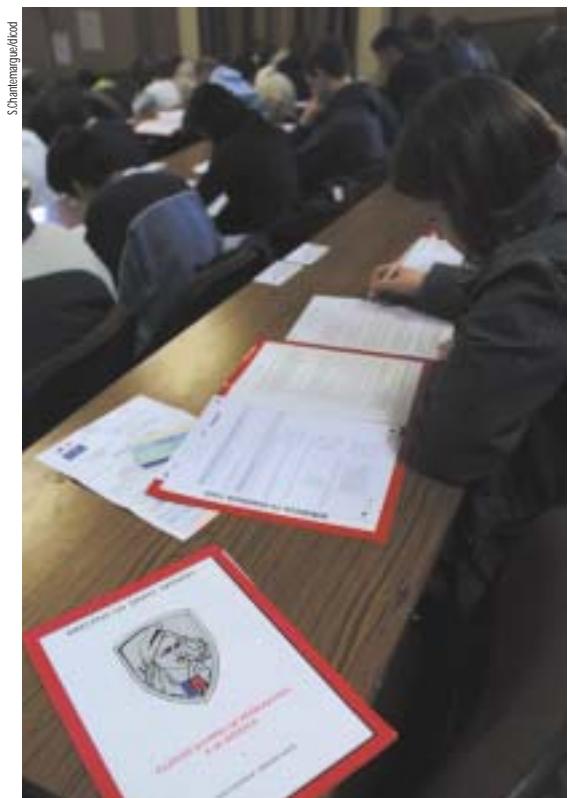
Chapitre 8

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2003

LE LIEN ARMÉES-NATION

LE LIEN ARMÉES-NATION

JAPD Le parcours de citoyenneté



Journée JAPD du 15 mars 2003 à l'école militaire

La loi du 28 octobre 1997 portant réforme du service national a créé un parcours de citoyenneté englobant différentes étapes. Ce parcours a acquis son universalité le 8 avril 2000 avec la participation des jeunes Françaises à la Journée d'appel de préparation à la défense (JAPD).

Commençant par un enseignement de la défense dans les collèges et lycées, ce parcours se poursuit par le recensement en mairie à l'âge de 16 ans et s'achève avec la JAPD. Le parcours de citoyenneté se veut un lien intangible entre la nation et les hommes et femmes qui participent à sa défense. Lien entre la jeunesse et les armées, la JAPD a pour objet de conforter l'esprit de défense en complétant l'enseignement reçu précédemment.

Concourant à l'affirmation du sentiment d'appartenance à la communauté nationale, elle propose aux jeunes Français la possibilité d'apporter leur concours de façon temporaire à cette communauté par le biais des préparations militaires, des volontariats civils et militaires et des engagements dans la réserve.

La démarche volontaire du recensement permet également de faciliter la vie administrative du jeune citoyen en lui offrant son inscription automatique sur les listes électorales. Simplification administrative également avec l'établissement d'un lien direct entre les mairies et les établissements de la Direction du service national (DSN). Malgré ces modifications de fonctionnement, une communication accrue de la DSN vers ses partenaires a permis tout d'abord de stabiliser, puis d'améliorer notamment, le nombre de recensés.

Bilan du recensement

	16 ans (âge légal)	18 ans et +
Recensement débuté en 2000	61 %	95,4 %
Recensement débuté en 2001	62 %	93,8 %
Recensement débuté en 2002	66 %	

Référence ancien service national :

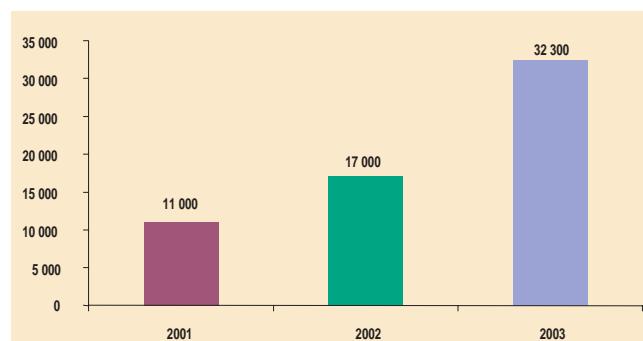
- 81% de recensés volontaires à 18 ans (garçons uniquement) et 16% d'inscriptions d'office.

Démarches entreprises par la DSN vers les mairies (depuis oct 2002) :

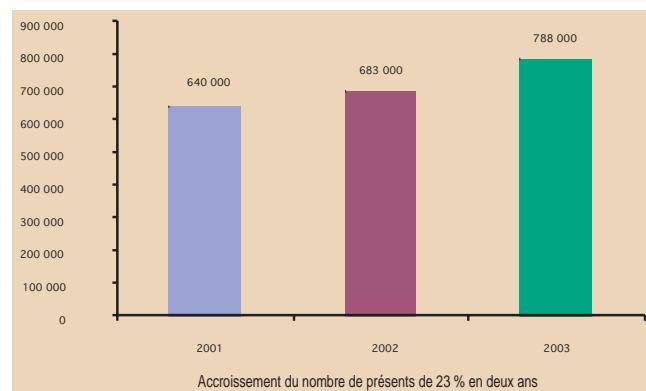
- 6 200 visites dans les mairies et 3 600 correspondants défense reçus
- 22 000 jeunes informés à propos de leur inscription sur liste électorale

La JAPD répond enfin à deux objectifs majeurs. Grâce au recensement et à la mise à jour de son fichier, la direction du service national conserve les informations nécessaires à un éventuel rétablissement de l'appel sous les drapeaux ainsi que le prévoit la loi. Enfin, elle s'inscrit dans un projet de société en détectant les jeunes Français et Françaises en difficulté de lecture, puis en leur proposant l'aide des acteurs les plus adaptés (éducation nationale, missions locales).

NOMBRE DE JEUNES EN DIFFICULTÉ AYANT ACCEPTÉ UNE ORIENTATION VERS UN ORGANISME D'AIDE



PRÉSENTS À LA JAPD



Au cours de l'année 2003, 788 000 jeunes gens assistent à la JAPD sur les sites civils et militaires, en métropole et outre mer.

Appelés majoritairement dans leur département de résidence sur l'un des 342 sites (dont 82 en outre-mer), les jeunes Français se disent satisfaits de cette journée à près de 80%.

Satisfaction des jeunes

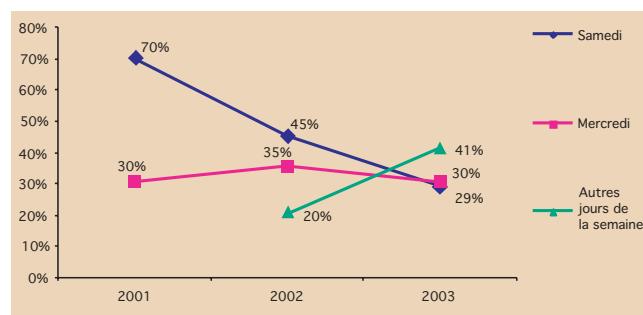
	1999	2000	2001	2002	2003
Taux de « satisfaction globale »	81 %	77 %	78 %	81 %	80 %

Les évolutions de la JAPD

La JAPD a profondément évolué depuis trois ans.

Tout d'abord, elle s'effectue maintenant majoritairement pendant les jours de la semaine, alors que le dispositif était initialement centré sur le samedi. Ce changement permet de montrer aux jeunes Français des sites militaires actifs, et limite le coût de la journée pour l'État.

RÉPARTITION DE LA JAPD AU COURS DE LA SEMAINE

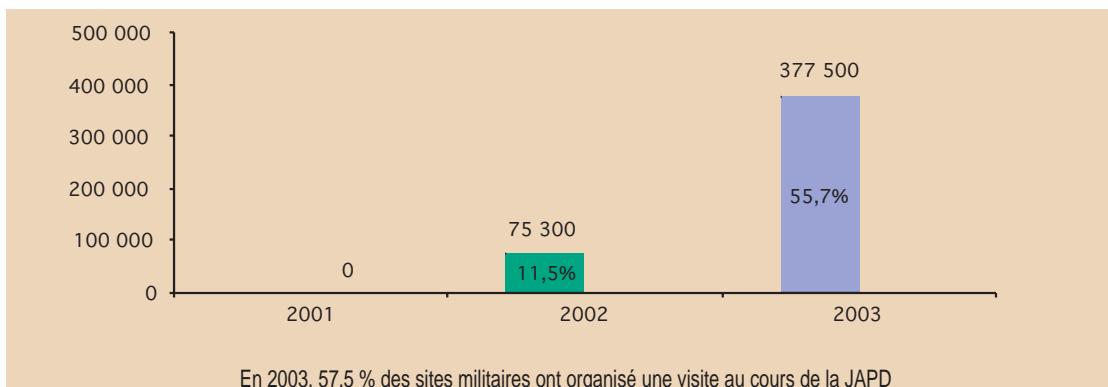


COÛT MOYEN D'UN JEUNE ASSISTANT À LA JAPD



réées grâce à des entretiens d'orientation plus longs, conduits par du personnel formé, et à une transmission rapide par Internet (sous 48 heures) des coordonnées des jeunes intéressés par une aide personnalisée.

JEUNES AYANT BÉNÉFICIÉ D'UNE VISITE SUR SITE MILITAIRE



RÉSERVISTES LOCAUX À LA JEUNESSE ET À LA CITOYENNETÉ (RLJC)

L'origine de ce dispositif fait suite au comité interministériel à l'intégration qui s'est tenu en avril 2003. À l'occasion des rencontres nation-défense des 8, 9 et 10 mai 2003, le ministre, M^{me} Michèle Alliot-Marie, remet à la première promotion de 30 réservistes locaux à la jeunesse et à la citoyenneté une lettre de mission. Ces réservistes appartiennent à la réserve citoyenne. Ils agissent au travers de leur activité personnelle en direction de la jeunesse et de façon bénévole, en s'appuyant sur les réseaux qu'ils ont pu constituer localement. Ce sont des éducateurs, des sportifs, des chefs d'entreprise, des médiateurs, des responsables associatifs, des animateurs culturels, des responsables de structures de jeunes, des artistes...

Leur mission consiste à organiser et à animer des actions autour de la citoyenneté et à informer ceux qui le souhaitent de toutes les possibilités offertes aux jeunes, notamment des quartiers défavorisés, quelles que soient leur situation et leur origine sociales, afin qu'ils puissent s'intéresser à la défense sous toutes ses formes et, si le souhaitent et en ont les aptitudes, accéder aux métiers de la défense.

La mise en œuvre de ce dispositif peut permettre deux évolutions majeures. Premièrement, il s'agit de

Enfin, diverses mesures sont mises en œuvre pour rendre la journée plus attractive pour les jeunes citoyens et plus utile pour la défense et l'État. Elles portent essentiellement sur l'organisation d'une courte visite des sites militaires, sur le développement de l'information sur les carrières civiles et militaires de la défense et sur la transmission des coordonnées des jeunes gens intéressés par ces carrières aux organismes de recrutement. Simultanément, les actions au profit des jeunes en difficulté de lecture sont améliorées grâce à des entretiens d'orientation plus longs, conduits par du personnel formé, et à une transmission rapide par Internet (sous 48 heures) des coordonnées des jeunes intéressés par une aide personnalisée.

montrer à ces jeunes que la tradition républicaine française représentée par les forces armées met en œuvre l'intégration quelles que soient la race et l'origine sociale : l'intégration des jeunes dans les forces armées peut donc renforcer le principe d'égalité dont ils pensent avoir été exclus. Deuxièmement, ce dispositif peut contribuer à apporter une réponse à la question du chômage qui touche majoritairement ces quartiers, en offrant aux jeunes un emploi au sein des forces armées.

RECONNAISSANCE ET MÉMOIRE La mémoire partagée, trait d'union entre les peuples

La notion de mémoire partagée répond au souhait du Gouvernement de renforcer les liens et les contacts avec les pays et les peuples dont l'histoire militaire a croisé celle de la France, à titre d'allié ou d'adversaire. Lancée en 2003, cette politique s'exprime notamment par des projets pédagogiques et culturels, tels que colloque international réuni à Besançon sur le thème « Les résistances, miroir de l'oppression », des commémorations communes et l'aménagement de lieux de mémoire, comme le centre Juno Beach de Courseulles-sur-Mer.

Les commémorations

En 2003, deux dates sont ajoutées au calendrier des cérémonies nationales : le 25 septembre est institué « Journée nationale d'hommage aux Harkis et aux autres membres des formations supplétives ». Le 5 décembre est consacré « Journée nationale d'hommage aux morts pour la France pendant la guerre d'Algérie et les combats du Maroc et de Tunisie ».

La défense organise donc en 2003 sept cérémonies nationales. Le 11 novembre 2003 est commémoré le quatre-vingtième anniversaire du premier allumage de la Flamme du souvenir par André Maginot. En outre, le ministère organise ou soutient l'organisation d'une cinquantaine de cérémonies s'inscrivant dans le cadre des orientations données par le Haut conseil de la mémoire combattante.

Parmi les principaux évènements commémorés, le 60^e anniversaire de la première réunion du Comité national de la Résistance donne lieu à une cérémonie aux Invalides présidée par le Chef de l'État. Deux cérémonies, l'une à Ajaccio, l'autre à Bastia, saluent le 60^e anniversaire de la Libération de la Corse. Enfin, le Premier Ministre procède, le 20 septembre 2003, à l'inauguration du monument à la mémoire des fusillés du Mont-Valérien.

Les actions pédagogiques

Éclairer la réflexion des jeunes sur les valeurs défendues par ceux qui sont confrontés aux conflits du XX^e siècle et sur le patrimoine militaire, et développer la culture et l'esprit de défense auprès de la jeunesse, tels sont les deux objectifs prioritaires de la politique de mémoire du ministère de la défense.

En 2003, la commission pédagogique « défense – éducation nationale » instituée en 2001 aide ainsi à la réalisation de 124 projets d'établissement concernant 7 459 élèves. Par ailleurs, plus de 44 000 élèves participent au concours national de la Résistance et de la Déportation organisé en partenariat par la défense, l'éducation nationale et la Fondation de la Résistance. Plus globalement, le ministère soutient la mission d'enseignement de défense dans l'éducation nationale. Ainsi, il organise, en octobre 2003, la première journée d'information et d'échange au profit des réservistes qui exercent leurs fonctions au sein de ce ministère, afin de leur transmettre une information privilégiée et de constituer un réseau de personnes susceptibles d'apporter localement un concours actif aux professeurs.

Le ministère de la défense poursuit également la réalisation au profit de la jeunesse des outils pédago-

giques, qu'il s'agisse de brochures documentaires en rapport avec l'actualité commémorative ou d'expositions itinérantes, telle celle consacrée au « maréchal Leclerc, un héros de légende ».

L'édition et l'aide à la production

Dans le domaine de la mémoire, le ministère de la défense publie ou soutient la publication de témoignages ou d'analyses des conflits contemporains. Sont ainsi publiés ou soutenus une vingtaine d'ouvrages, dont *L'Atlas de la guerre d'Algérie*, en partenariat avec les éditions Autrement, et *Les Résistants, l'histoire de ceux qui refusèrent*, aux éditions Larousse. Il soutient également la production de 15 films documentaires.

"Mémoire des hommes"

Les travaux de numérisation dans le cadre de l'élaboration d'une banque de données des ressources biographiques des archives de la défense conduisent à l'inauguration, le 5 novembre 2003, par le secrétaire d'État aux anciens combattants, du site Internet « Mémoire des hommes ». La création du site « mémoire des hommes » est fixé par arrêté au JO du 18 octobre 2003. Le site www.memoiredeshommes.sga.defense.gouv.fr est destiné à mettre gratuitement à la disposition du grand public un instrument de recherche nominative honorant la mémoire des femmes et des hommes qui ont combattu pour la liberté lors des conflits contemporains. Les 1 350 000 « Morts pour la France » du premier conflit mondial figurent sur le site et 892 375 connexions, issues de 175 pays, ont été enregistrées dès le 1^{er} mars 2004.

Tourisme de mémoire

Au cours de l'année 2003 s'est poursuivie l'implication du ministère dans l'aménagement de lieux de mémoire. Outre le centre Juno Beach de Courseulles-sur-Mer, on peut citer les aménagements de la maison natale du général de Gaulle à Lille, du mémorial Pegasus Bridge à Ranville, du site du plateau des Glières et du cimetière de Morette ainsi que la création du musée de la ligne de démarcation à Génelard.



■ PLAGES DU DÉBARQUEMENT; SITE DE PEGASUS BRIDGE AVEC SES DEUX PONTS (L'ANCIEN ET LE NOUVEAU), ET SON MUSÉE

ACTIONS EN FAVEUR DU MONDE COMBATTANT

Le dispositif et la population concernée

L'action du secrétaire d'État aux anciens combattants s'exerce avec le concours des directions du Secrétariat général pour l'administration (SGA) du ministère de la défense, et en particulier, s'agissant du monde combattant, de la Direction des statuts, des pensions et de la réinsertion sociale (DSPRS), qui dispose de 18 directions interdépartementales, chargées du service de proximité auprès des ressortissants.

Par ailleurs, deux établissements publics apportent leur concours à la mise en œuvre de la politique en faveur des anciens combattants :

- l'Office national des anciens combattants et des victimes de guerre (ONAC-VG) ;
- l'Institution nationale des Invalides (INI).

Tous ces acteurs placés sous la tutelle du secrétaire d'État aux anciens combattants interviennent au profit du monde combattant, mais également des militaires d'active et de réserve présents sur les théâtres d'opérations. Parmi leurs attributions figurent notamment l'octroi des pensions militaires et des retraites du combattant.

Pension militaire d'invalidité (PMI)

Nombre de titulaires d'une PMI au 31 décembre 2003	425 734 dont 290 044 invalides dont 135 690 ayants cause
Nombre de PMI concédées en 2003	11 667
Dépenses relatives aux PMI en 2003	2 325 M€

Retraite du combattant

Nombre de bénéficiaires d'une retraite du combattant au 31 décembre 2003	1 300 000
Nombre de retraites du combattant liquidées en 2003	145 873
Dépenses relatives aux retraites du combattant en 2003	532 M€

Les évolutions apportées

PRÉPARER LA RÉFORME DES EMPLOIS RÉSERVÉS

Une nouvelle rédaction des articles législatifs et réglementaires relatifs aux emplois réservés est entreprise en liaison avec la Direction de la fonction militaire et du personnel civil (DFP) et les armées. Ce dossier, inscrit au programme de travail du gouvernement pour le premier semestre 2004, doit être l'occasion de simplifier ou de supprimer les procédures devenues obsolètes, d'ouvrir ce mode d'accès à de nouveaux bénéficiaires et, en ce qui concerne les militaires, de faire en sorte que les administrations honorent leurs offres d'emploi et que les lauréats acceptent effectivement les emplois. 883 recrutements dans la fonction publique au titre des emplois réservés ont été réalisés en 2003.

SIMPLIFIER LES CONDITIONS D'ATTRIBUTION DE LA CARTE DU COMBATTANT DES ANCIENS D'AFN

La carte du combattant d'Afrique du Nord est créée par la loi n° 74-1044 du 9 décembre 1974. À l'origine, son attribution reposait sur la base des seuls critères traditionnels (notamment 90 jours de présence en unité combattante). Des adaptations de ces critères sont progressivement intégrées par la législation. Aujourd'hui, le foisonnement législatif et réglementaire, qui résulte du souci de tenir compte de la spéci-

ficité des opérations d'Afrique du Nord, ne contribue pas à clarifier les conditions d'attribution de la carte et peut légitimement conduire certains à penser qu'il y a une certaine iniquité à retenir des durées de séjour différentes selon les cas. C'est pourquoi le projet de loi de finances pour 2004 prévoit, à compter du 1^{er} juillet 2004, la généralisation à tous les anciens combattants d'Afrique du Nord de la condition de séjour de quatre mois pour l'obtention de la carte du combattant. De 15 à 20 000 anciens combattants sont concernés par cette nouvelle mesure.

REVALORISER LES PENSIONS DE VEUVES

Des mesures d'amélioration des pensions de veuves sont prises au cours des dernières années en faveur des veuves de pensionnés, notamment la revalorisation de 120 points de l'allocation de l'article L.52-2 du code des pensions militaires d'invalidité et victimes de la guerre, qui est attribuée aux veuves des grands invalides, titulaires de l'article L.18 inscrite en loi de finances pour 2002 (coût de la mesure : 2,29 M€).

LA MISE EN PLACE DE L'OBSERVATOIRE DE LA SANTÉ DES VÉTÉRANS (OSV)

À la suite de l'apparition de ce qui est appelé « le syndrome du Golfe », le gouvernement confie à un comité indépendant d'experts médicaux, présidé par le professeur Salomon, une étude sur l'existence de ce syndrome, et à une commission d'études parlementaire une étude sur les conditions d'engagement des militaires français dans le Golfe et sur leurs conséquences sanitaires éventuelles. Parmi les recommandations formulées, figure la création d'un observatoire de la santé dont le principe est approuvé par le cabinet du ministre de la défense début 2002.

En 2003, dans l'attente de la publication du texte réglementaire nécessaire à la création officielle de cet organisme, l'échelon précurseur mis en place à partir du 1^{er} septembre 2002 poursuit les contacts avec les correspondants extérieurs ainsi qu'avec les états-majors et directions du ministère de la défense, afin de créer un réseau qui permettra à l'OSV d'exercer sa mission.

LA RÉVISION DES PENSIONS ET RETRAITES DES ANCIENS COMBATTANTS DES ANCIENNES COLONIES

L'année 2003 est marquée par les travaux de rédaction des textes d'application de l'article 68 de la loi de finances rectificative pour 2002 qui fixe les bases de la décrystallisation : décret n° 2004 - 1044 du 3 novembre 2003 qui précise le dispositif de révision des prestations versées aux ressortissants des pays placés sous la souveraineté française résidant hors de France et de l'arrêté du 3 novembre 2003 qui définit les nouvelles valeurs du point à prendre en compte.

Sont ainsi menés les travaux de rédaction du décret et de l'arrêté d'application de l'article 68 de la loi de finances rectificative pour 2002 qui fixe les bases de la révision des pensions et retraites des anciens combattants des anciennes colonies. Publié au *Journal officiel* du 4 novembre 2003, ils précisent le dispositif de révision des prestations versées aux ressortissants des pays placés sous la souveraineté française résidant hors de France et définissent les nouvelles valeurs du point à prendre en compte dans la mise en œuvre de ce processus de « décrystallisation ».

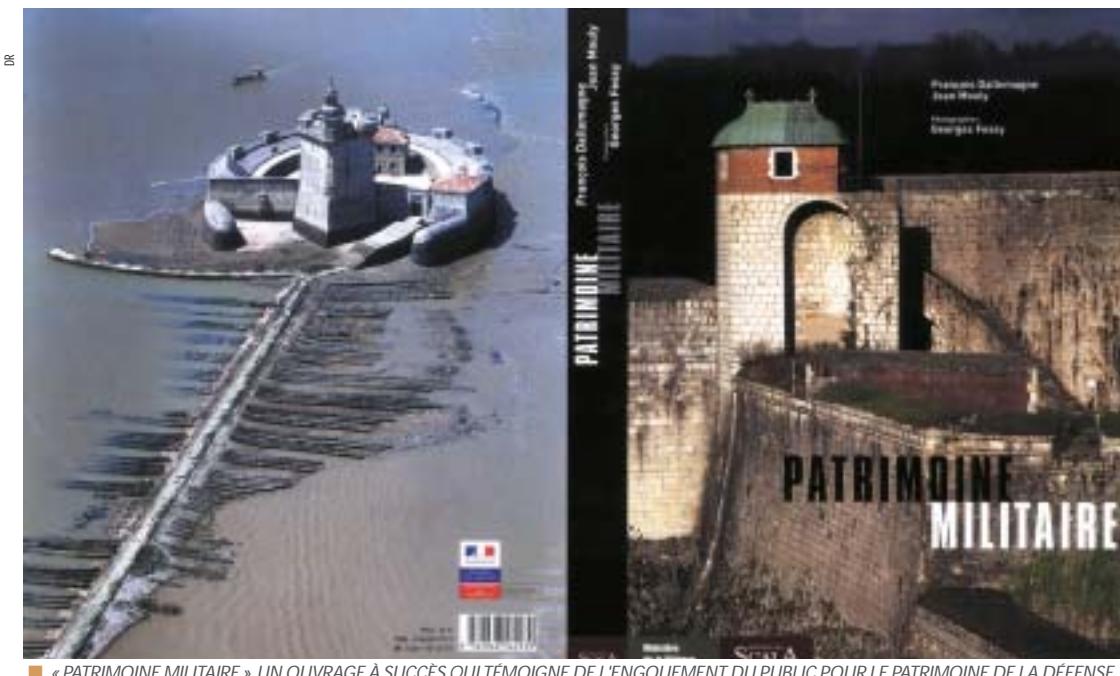
LES ACTIVITÉS AU SERVICE DES PERSONNES HANDICAPÉES

Dans le cadre de l'année européenne des personnes handicapées, la DSPRS (Direction des statuts, des pensions et de la réinsertion sociale) connaît une activité soutenue dans le domaine du handicap et de l'aide aux personnes handicapées : participation à de nombreux groupes de travail et réunions interministérielles préparatoires à la modification de la loi du 30 juin 1975 en faveur des personnes handicapées, proposition de mesures destinées à améliorer la vie quotidienne des personnes handicapées, réalisation d'un colloque sur le handicap.

LA POLITIQUE CULTURELLE

Le patrimoine de la défense au service du lien armée-nation

Afin d'initier le plus large public possible au patrimoine historique des armées, le ministère participe aux grands événements culturels nationaux (Salon du livre, Printemps des musées, Fête de la musique, Journées du patrimoine...). Ainsi les journées du patrimoine des 20 et 21 septembre 2003, autour de la thématique nationale du patrimoine spirituel, permettent à plus de 70 000 personnes de visiter un monument de la défense en 2003. L'intérêt pour ce patrimoine se manifeste aussi par le succès de l'ouvrage « *Patrimoine militaire* » coédité par le ministère de la défense et les éditions Scala, couronné par le prix du livre d'art 2003.



■ « *PATRIMOINE MILITAIRE* », UN OUVRAGE À SUCCÈS QUI TÉMOIGNE DE L'ENGOUEMENT DU PUBLIC POUR LE PATRIMOINE DE LA DÉFENSE

Parallèlement, la politique musicale du ministère favorise la création de compositions destinées aux orchestres militaires. En 2003, deux œuvres musicales sont ainsi créées, dont l'une, le 27 septembre 2003, à la Sorbonne avec l'orchestre de la musique de l'air et Gerardo di Giusto au piano, compositeur d'un concerto pour orchestre d'harmonie et piano.

Les musées de la défense, relais privilégiés de la culture militaire

Pour mieux répondre aux attentes des visiteurs, les trois établissements publics administratifs placés sous la tutelle du ministère de la défense, que sont le musée de l'armée, le musée national de la marine et le musée de l'air et de l'espace, poursuivent leur modernisation.

Il en est ainsi pour le musée de l'armée ; les travaux du programme Athéna II engagés en 2003 devraient s'achever à la mi-2005, tout en permettant la restauration des grandes peintures murales de Parrocet. En 2003, les principales expositions organisées par ce musée ont été « Rêve d'enfance, la parade des petits soldats » et « Paris Saint Petersbourg ».

Le projet de rénovation du musée de l'air et l'espace fait actuellement l'objet d'une nouvelle étude, s'inscrivant dans le cadre du développement de l'établissement public « Plaine de France ». Ce musée connaît en 2003 un regain de fréquentation avec la présentation au public de l'écorché grandeur nature d'un Boeing 747, ainsi que l'acquisition d'un Concorde.

Le musée national de la marine, tout en poursuivant ses travaux de rénovation, présente une exposition prestigieuse consacrée aux chefs-d'œuvre de la sculpture navale « Les génies de la mer », grâce à laquelle le public a pris conscience de la richesse inégalée du musée dans ce domaine. En ce qui concerne la modernisation des musées navals de province, un effort conséquent est réalisé à Brest, à Port-Louis, à Toulon et à Rochefort-sur-mer.

LA DÉFENSE ET LES ÉLUS

Les correspondants défense

La promotion de l'esprit de défense implique une sensibilisation de la société française aux questions de sécurité et de défense. La mise en place d'un réseau local de correspondants défense participe de cette volonté. Désignés au sein de chaque conseil municipal, ces élus peuvent contribuer à favoriser le lien entre les forces armées et la société et constituent un relais d'information dans les communes.

Pour exercer au mieux cette fonction, ils bénéficient pour leur information du soutien de la Délégation à l'information et à la communication de la Défense (DICOd) et du Délégué militaire départemental (DMD). Les forces armées présentes dans la région peuvent être sollicitées lors de manifestations publiques (cérémonies officielles et commémoratives, forums de l'emploi, salons, expositions, conférences, opérations portes ouvertes ou démonstrations, compétitions sportives...).

À la fin de l'année 2003, le ministère de la défense recense, par l'intermédiaire des préfectures, plus de 15 000 correspondants défense. Dans un contexte de maîtrise des dépenses publiques, la DICOd opte pour une communication électronique à partir du portail Internet défense en créant une page dédiée www.defense.gouv.fr/correspondef au premier trimestre 2003. Elle met à la disposition des élus locaux une information régulièrement actualisée (brèves, dossiers d'actualité, documents d'information). En région, de nombreuses réunions d'information sont organisées par les délégués militaires départementaux, les correspondants défense franciliens, notamment, sont conviés à l'exposition sur la réserve militaire organisée à l'Assemblée nationale à l'automne.

Les relations avec le Parlement

Le Parlement assume une responsabilité majeure dans la définition et dans l'orientation de notre politique de défense. Pour accomplir l'ensemble de ses prérogatives, la représentation nationale dispose d'outils de contrôle, d'évaluation, d'analyse et de proposition lui permettant d'être un acteur essentiel dans la validation des choix politiques arrêtés en matière de défense pour notre pays. Le Parlement examine les projets et propositions de loi, procède aux auditions, conduit nombre de travaux au sein des commissions parlementaires compétentes, constitue des missions d'information, publie des rapports et des études, et interroge régulièrement le pouvoir exécutif à travers la procédure des questions parlementaires.

Au cours de l'année 2003, l'Assemblée (A) et le Sénat (S) exercent ainsi leurs fonctions de contrôle et leurs fonctions législatives en suivant les activités du ministère de la défense, en adoptant les crédits budgétaires destinés aux armées, et en étudiant les évolutions de l'environnement stratégique et ses implications pour notre politique de défense.

« Événement réserve » à l'Assemblée nationale

Du 21 octobre au 6 novembre 2003, les réservistes des forces armées et des services sont mis à l'honneur par l'Assemblée nationale. Une série d'actions conduites dans les locaux de l'Assemblée marquent l'intérêt de la représentation nationale pour ces femmes et ces hommes qui mènent « une vie doublement active ».

Cet événement, conçu autour d'une exposition permanente et des rencontres avec les réservistes, permet de présenter la réserve au travers de ses quatre domaines d'emploi : la continuité des missions, la situation de crise, l'expertise et l'engagement citoyen pour la défense. Deux colloques, l'un sur le thème « la réserve, une nécessité pour la défense », l'autre sur « la réserve, un atout pour l'entreprise », sont également organisés.

Sensibilisés et informés sur le concept d'emploi de la réserve, les perspectives de montée en puissance et le nécessaire partenariat avec le monde de l'entreprise, les parlementaires appréhendent ainsi les enjeux de la réserve et rencontrent celles et ceux qui la servent.



INAUGURATION DE L'EXPOSITION SUR LA RÉSERVE À L'ASSEMBLÉE NATIONALE LE 21 OCT 2003

Mission d'information sur le contrôle d'exécution des crédits de la défense

La commission de la défense crée le 12 février 2003 une mission d'information sur le contrôle d'exécution des crédits de la défense. Composée de treize membres, issus de toutes les tendances politiques et comprenant huit des rapporteurs budgétaires pour avis de la commission, elle a pour objectif de contrôler la mise en œuvre des dispositions de la loi de finances initiale pour 2003 auprès des ministères concernés, c'est-à-dire le ministère de la défense et le ministère de l'économie, des finances et de l'industrie.

La vocation de cette mission doit être appréciée de façon large : il s'agit tout d'abord de suivre de façon régulière l'exécution du budget de la défense tout au long de l'année 2003, mais aussi de prévenir autant que possible les mesures de régulation budgétaire envisagées par le ministère des finances, et de veiller à la bonne utilisation par le ministère de la défense des ressources disponibles. Ce dernier objectif s'inscrit pleinement dans la politique de réforme de l'État actuellement engagée par le Gouvernement, qui vise à améliorer l'efficacité et l'organisation de tous les ministères, notamment par un meilleur emploi des crédits qui leur sont alloués.

Dans ce domaine, le ministère de la défense fait d'ailleurs montre d'un volontarisme qui mérite d'être souligné, M^{me} Michèle Alliot-Marie ayant été le premier des ministres à présenter sa stratégie de réforme devant la commission des finances de l'Assemblée nationale, le 28 octobre 2003.

La création de cette mission d'information relève d'une démarche nouvelle et participe du renforcement et de la revalorisation du contrôle parlementaire sur les finances publiques. En permettant aux députés de la commission de la défense d'exercer leur vigilance sur l'utilisation des crédits qu'ils ont votés, elle s'inscrit pleinement dans l'esprit de la loi organique relative aux lois de finances (LOLF) du 1^{er} août 2001, qui vise à moderniser le cadre des relations financières de l'État et à permettre au Parlement de mieux contrôler l'efficacité de la dépense publique.

Information aux parlementaires

Les plus hautes autorités du ministère de la défense (les membres du gouvernement, les chefs d'états-majors, les directeurs des délégations, directions et services du ministère de la défense et du Premier ministre) rendent compte en 2003 devant les commissions parlementaires compétentes de l'actualité du ministère de la défense.

AUDITIONS DANS LE CADRE DE L'EXAMEN DE PROJET DE LOI DE FINANCES 2004

- Ministre de la défense : 30 septembre (A) ; 14 octobre (S) ; 12 novembre (S)²⁸ ;
- Secrétaire d'Etat aux anciens combattants : 7 octobre (S) ; 4 novembre (A) ;
- Chef d'état-major des armées : 28 octobre (A) ; 22 octobre (S) ;
- Délégué général pour l'armement : 15 octobre (A) ; 6 octobre (S) ;
- Secrétaire générale pour l'administration : 22 octobre (A) ;
- Chef d'état-major de l'armée de terre : 15 octobre (A) ; 15 octobre (S) ;
- Chef d'état-major de la marine : 8 octobre (A) ; 22 octobre (S) ;
- Chef d'état-major de l'armée de l'air : 8 octobre (A) ; 16 octobre (S) ;
- Directeur général de la gendarmerie : 15 octobre (A) ; 15 octobre (S) ;
- Délégué à l'information et la communication de défense : 29 octobre (A) ;
- Syndicats des personnels civils de la défense : 22 octobre (A) ;
- Représentants des associations des retraités militaires : 25 juin (A).

AUDITIONS DIVERSES :

- Ministre de la défense : 19 mars (A), 9 avril (A), 30 avril (S) , 28 mai (A), 28 octobre (A)²⁹ 9 décembre (A)³⁰ ;
- Chef d'état-major des armées : 21 janvier (A) ;
- Délégué général pour l'armement : 20 février (A) ; 10 décembre (A) ;
- Secrétaire générale pour l'administration : 3 juin (A) ;
- Chef d'état-major de l'armée de l'air : 2 avril (A) ;
- Directeur de DCN : 15 janvier (A) ;
- PDG de Giat Industries : 09 avril (A) , 30 avril (S) ;
- Représentants du personnel de Giat Industries : 09 avril (A) 25 juin (S) ;

DÉCLARATIONS DU GOUVERNEMENT DEVANT LE PARLEMENT :

- Débat sur l'Irak : 26 février (A et S) ;
- Débat sur les rapatriés : 2 décembre (A) ; 17 décembre (S) ;

LES RAPPORTS DU MINISTÈRE DE LA DÉFENSE AU PARLEMENT

- Rapport au Parlement sur les exportations d'armement de la France (résultats 2001), édition juin 2003 ;
- Annuaire statistique de la Défense (résultats 2002), édition décembre 2003.

²⁸ Devant la commission des finances.

²⁹ Devant la commission des finances sur les stratégies de réforme du ministère.

³⁰ Devant la délégation à l'Union européenne.

Les questions des parlementaires

Dans le cadre des relations entre le Parlement et le Gouvernement, les représentants de la nation ont régulièrement recours aux questions parlementaires pour se tenir informés et pour contrôler l'action du pouvoir exécutif, de l'État et de son administration. Disposant ainsi d'un véritable outil de dialogue, d'information et de contrôle, députés et sénateurs privilégient ce mode d'action pour exercer leurs prérogatives.

On distingue plusieurs types de questions : les questions écrites – les questions orales avec ou sans débat – les questions d'actualité. En 2003, le ministère de la défense répond ainsi à plus de 1 200 questions parlementaires.

Les questions parlementaires en 2003 (indicateurs cumulés de l'Assemblée et du Sénat)

	Défense	Anciens combattants	Total
Question d'actualité	27	6	33
Questions orales	23	2	25
Questions écrites	403	794	1 197
Ensemble des questions	453	802	1 255

Source : sites Internet de l'assemblée nationale et du Sénat

Le vote des textes législatifs

Plusieurs textes sont votés par le Parlement en 2003 relevant du champ de compétences du ministère de la défense :

- loi n° 2003-1365 du 31 décembre 2003 sur la loi de finances rectificative pour 2003 ;
- loi n° 2003-1311 du 30 décembre 2003 sur la loi de finances pour 2004 ;
- loi n° 2003-478 du 5 juin 2003 portant divers dispositions relatives à certains personnels de DCN et Giat Industries
- loi n° 2003-340 du 14 avril 2003 relative à la répression de l'activité de mercenaire ;
- loi n° 2003-234 du 17 mars 2003 concernant les priviléges et immunités accordés à l'institut d'études de sécurité et au centre satellitaire de l'Union européenne ;
- loi n° 2003-233 du 17 mars 2003 autorisant la ratification du traité portant statut de l'Eurofor ;
- loi n° 2003-73 du 27 janvier 2003 relative à la programmation militaire pour les années 2003 à 2008.

Les travaux de contrôle et d'évaluation

En matière d'information et de contrôle des questions de défense, les procédures d'analyse et d'élaboration de propositions constituent un domaine privilégié de l'action parlementaire. En 2003, plusieurs travaux relatifs aux questions de défense sont publiés :

LES RAPPORTS D'INFORMATION

- sur le mode de propulsion du second porte-avions (A) ;
- sur le bioterrorisme (A) ;
- sur les Groupes d'intervention régionaux (GIR) (A) ;
- sur l'expérimentation en métropole du soutien militaire à l'insertion des jeunes (S) ;
- sur la mise en œuvre, dans le secteur de la défense, de la loi organique n°2001-692 du 1^{er} août 2001, relative aux lois de finances (A) ;
- sur la formation des cadres dans les écoles militaires (A) ;
- sur le statut et la gestion des forces de gendarmerie en Espagne et en Italie (S).

LES COMMUNICATIONS PARLEMENTAIRES

- sur le logement des personnels de la défense : 26 novembre (A) ;
- sur le déplacement en Côte-d'Ivoire : 26 novembre (S) ;
- sur la réforme des retraites et la situation des militaires : 21 mai (S) ;
- sur le contrôle de l'exécution des dépenses militaires : 12 février (A).

LES TABLES RONDES

- sur l'Europe de la défense : 17 décembre (A) ;
- sur les opérations militaires en Irak : 1er avril (A).

LA COMMUNICATION DE LA DÉFENSE

Coordonnée et animée par la Délégation à l'information et la communication de la défense (DICOd), la communication de défense s'est articulée en 2003 autour de plusieurs axes :

- la communication opérationnelle ;
- l'organisation d'événements ;
- les campagnes de recrutement des armées ;
- la communication électronique ;
- les productions presse.

La communication opérationnelle

Les grandes opérations en cours en 2002 se sont poursuivies en 2003. De plus, la France participe comme nation cadre aux deux premières opérations militaires de l'Union européenne (UE), *Concordia* en Macédoine et *Artémis* en République démocratique du Congo.

Comme en 2002, la cellule communication du cabinet du chef d'état-major des armées (EMA/COMM) dirige en 2003 les structures de communication opérationnelle des opérations *Licorne* (auprès du Commandant de la force, (COMANFOR), *Trident* (auprès du commandant de la Brigade multinationale Nord-est et du Représentant français (REPFRANCE) (auprès de la KFOR) et *Pamir* (auprès du REPFRANCE Pamir). Par ailleurs, la France fournit à l'UE en tant que nation cadre les conseillers communication auprès du COMANFOR de l'opération *Concordia* et auprès du Commandant de l'opération (COPER) et du COMANFOR de l'opération *Artémis*.

Les événements

- Les rencontres nation-défense (RND) : les 8, 9 et 10 mai 2003, les rencontres nation-défense se sont tenues dans toute la France dans les grandes agglomérations et les villes moyennes où, pour la première fois, les forces armées sont allées à la rencontre des citoyens. Pilotées par la Délégation à l'information et à la communication de la défense (DICOd), ces journées permettent de présenter les carrières proposées au sein de la défense, le matériel en dotation ou en cours d'expérimentation. Au total, plus de 500 000 Français participent aux RND, dont 233 000 sur les sites parisiens (Champ-de-Mars, Trocadéro et Vincennes).
- La Journée nationale du réserviste (JNR) : depuis trois ans, l'organisation d'une Journée nationale du réserviste (JNR) permet de conduire une action d'information auprès de la société civile pour faire connaître la réalité de l'engagement individuel dans la réserve. Elle a eu lieu autour du 25 octobre dans tous les départements.



■ RENCONTRES NATION-DÉFENSE, LES 8, 9 ET 10/05/03, ICI AU TROCADÉRO

- SIGEM 2003 : la troisième édition du Séminaire interarmées des grandes écoles militaires s'est tenue du 10 au 20 mars 2003. Il a réuni 625 élèves officiers représentant 14 grandes écoles militaires ainsi que plusieurs élèves officiers de neuf pays d'Europe.
- Université d'été : organisée du 8 au 9 septembre 2003 à Arcachon, l'université d'été de la défense permet de débattre des problématiques militaires françaises et européennes. Rassemblant militaires, industriels et élus, ce rendez-vous est organisé par le président de la commission de la défense et des forces armées à l'Assemblée nationale, M. Guy Teissier.
- Participation aux salons professionnels : les armées participent à plusieurs salons professionnels pour présenter leur savoir-faire ou leur cœur de métier (salon nautique ou encore Armada de Rouen pour la marine, MILIPOL pour la gendarmerie...) et susciter des vocations dans le cadre de leur communication de recrutement. A noter également la participation du ministère de la défense au salon du livre du 21 au 26 mars 2003 à Paris.

La communication de recrutement

La communication de recrutement des forces armées repose sur deux types d'actions : les campagnes nationales ou régionales, utilisant des vecteurs divers destinées à un public large, et les actions de terrain plus ciblées. Depuis septembre 2003, dans le but d'optimiser la dépense, le ministère de la défense s'appuie sur le dispositif de mutualisation d'achat d'espaces publicitaires du Service d'information du gouvernement (SIG).

Armée de terre

En 2003, le budget consacré au recrutement pour l'armée de terre s'élève à 7 416 053 €. Ces actions de communication permettent d'établir 89 518 contacts utiles au cours du premier semestre 2003. L'armée de terre doit assurer la fidélisation et le renouvellement de ses effectifs, ce qui représente un recrutement de 18 000 jeunes par an.

Marine nationale

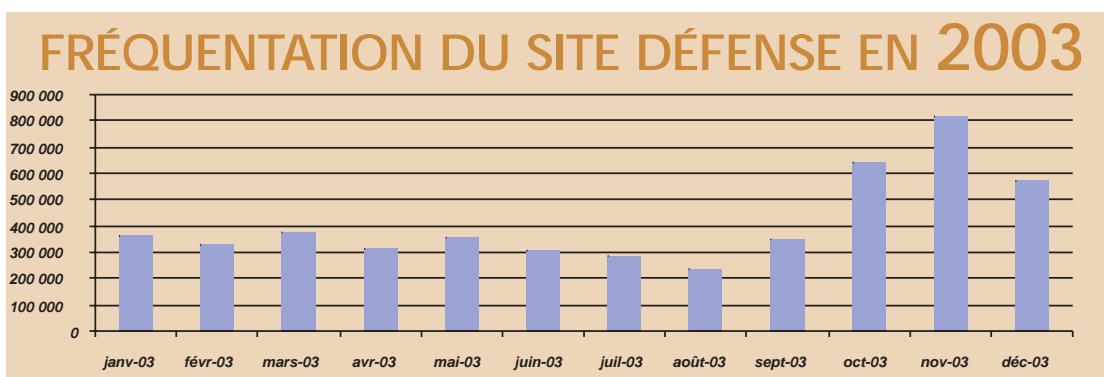
En 2003, le budget affecté au recrutement pour la marine nationale représente 1 663 000€. La communication permet globalement de générer 63 000 contacts utiles au cours du premier semestre 2003. La marine nationale dispose en 2003 de 6 111 postes de militaires à pourvoir.

Armée de l'air

L'armée de l'air s'engage dans une campagne pluriannuelle de recrutement 2002-2005 (média et hors-média). Pour 2003, le budget est ainsi évalué à 1 800 000 €. Ses actions engendrent 36 082 visites dans les bureaux air information pour le premier semestre 2003. L'armée de l'air dispose pour cette année de 4 897 postes à pourvoir.

Gendarmerie nationale

Le budget consacré aux actions de recrutement par la gendarmerie s'élève à 1 700 000 € pour 2003. Ses actions permettent de recueillir plus de 91 000 contacts utiles pour le premier semestre 2003. La gendarmerie nationale propose 13 000 postes en 2003.



La communication électronique

Le site Internet de la défense www.defense.gouv.fr regroupe les quatre forces armées et des services. Passant d'environ 250 000 visites en moyenne mensuelle en 2002 à 400 000 en 2003, la fréquentation du site connaît un taux de progression de plus de 60 %. Elle s'accentue en fin d'année et obtient son record historique en novembre 2003 avec 812 830 entrées.

SITE INTERNET DES RENCONTRES NATION-DÉFENSE

Conçu et développé par la DICoD, le site dédié aux premières rencontres nation-défense enregistre plus de 27 500 accès dès son ouverture le 24 avril 2003. Il propose tous les programmes des manifestations se déroulant dans plus de 100 villes, les vidéos des clips présentés lors de l'événement, un jeu et un quiz sur le domaine de la défense. Il totalise plus de 1,2 millions de consultations entre le 24 avril et le 11 mai.

Les productions presse

Cinq principaux magazines couvrent l'actualité et les centres d'intérêt des différentes forces armées : *Armées d'aujourd'hui* (110 000 ex.) publié par la DICoD, *Terre Info Magazine* (120 000 ex.) publié par l'armée de terre, *Cols bleus* (21 000 ex.) par la marine nationale, *Air actualités* (44 000 ex.) par l'armée de l'air et *Gend'Info* (120 000 ex.) publié par la gendarmerie nationale.

Annexes

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2003

LES PROGRAMMES D'ARMEMENT EN 2003

LE BUREAU ENQUÊTES ACCIDENTS DÉFENSE (BEAD)

LES SPORTIFS DE HAUT NIVEAU DE LA DÉFENSE (SHND)

LES PROGRAMMES D'ARMEMENT EN 2003

DISSUASION

ASMP-A

Le missile air-sol moyenne portée amélioré (ASMP-A), en cours de développement, sera mis en œuvre par la composante nucléaire aéroportée pour succéder à l'ASMP. En 2003, les premiers matériels pour l'intégration aéromécanique de l'ASMP-A au *Mirage 2000-N K3* ont été fournis. Deux tirs du démonstrateur de missile supersonique *Vesta* ont été effectués avec succès en avril et octobre.

MSBS M51

Le Missile mer-sol balistique stratégique (MSBS) *M51* est destiné à remplacer les missiles *M45* actuellement en service à bord des Sous-marins nucléaires lanceurs d'engins (SNLE). Les propulseurs des trois premiers étages du missile ainsi que le comportement de l'ensemble arrière du missile aux ambiances générées par le système de chasse SNLE ont été testés en 2003.

SNLE-NG

La construction du 3^e sous-marin nucléaire lanceurs d'engins de nouvelle génération (SNLE-NG) *Le Vigilant* se poursuit en vue d'une mise en service en 2004. La qualification de la chaufferie nucléaire a lieu en octobre. Les essais à la mer débuteront au premier semestre 2004. Les travaux du 4^e SNLE-NG *Le Terrible* ont débuté. Il sera équipé dès sa mise en service du nouveau missile *M51*.

COMMANDEMENT - CONTROLE COMMUNICATIONS - RENSEIGNEMENT

ATLAS CANON

Le programme Automatisation des tirs et des liaisons de l'artillerie sol-sol canon (ATLAS canon) doit permettre de traiter les commandes de tir en temps quasi-réel, d'assurer la permanence du commandement par un fonctionnement en mouvement, d'être adaptable à des configurations diversifiées selon le volume des forces engagées et le type de manœuvre considérées et, enfin, d'être interopérable avec les autres systèmes de commandement de l'armée de terre. Le premier système de commandement de l'artillerie ATLAS canon a été remis officiellement à l'armée de terre à Suippes en septembre.

DNG3D

Le programme Données numériques géographiques trois dimensions (DNG3D) a pour but l'acquisition, sur les zones d'intérêt de la défense, des données numériques de géographie et des modèles 3D nécessaires à l'emploi des systèmes d'armes et des systèmes d'information. La réalisation de la phase V2 du programme a été lancée en août. Dans ce cadre, un partenariat innovant a été mis en place avec la société SPOT Image et l'IGN pour élaborer, d'ici 2007, une base d'informations sur l'ensemble des zones d'intérêt potentiel de la défense. Ces données sont issues de l'exploitation duale du capteur SPOT5/HRS (Haute résolution stéréoscopique).

HELIOS II

Le programme HELIOS II a pour objet la réalisation de la deuxième génération du système HELIOS d'observation spatiale à capteurs optiques destinée à assurer la continuité du système HELIOS I. Son périmètre comprend deux satellites, leur lancement et une composante sol utilisateurs. HELIOS II est réalisé en coopération avec la Belgique et l'Espagne. Le remplacement d'HELIOS I, en fin de vie, doit commencer dès la fin 2004 avec la mise en orbite du premier satellite HELIOS II

MALE

Les travaux de conception du programme de drone Moyenne altitude – longue endurance (MALE) se poursuivent en vue d'équiper l'armée de l'air à partir de 2009. En décembre, un accord franco-néerlandais a été signé par les deux ministres de la défense lançant ainsi la première coopération européenne dans le domaine des drones MALE.

MARTHA

Le système de Maillage des radars tactiques pour la lutte contre les hélicoptères et aéronefs à voilure fixe (*MARTHA* étape 1) a été adopté par l'armée de terre en février. Tous les régiments étaient livrés en juin. Cette étape du programme permet la coordination des feux des systèmes d'armes sol-air à courte portée (*ROLAND*) ou très courte portée (*MISTRAL*).

MATILDE

Les travaux de qualification du programme de Modernisation et d'amélioration des transmissions inter-armées longue distance (*MATILDE*) se sont poursuivis et la qualification de la version 1.1 a été prononcée en novembre. Parallèlement, le déploiement a été lancé durant l'année afin de permettre une acceptation des premiers sites début 2004 (France - Sud, Fort de France et Brest).

MINREM

La réalisation du Moyen interarmées de renseignements électroniques (*MINREM*), bâtiment destiné à remplacer le *Bougainville* en 2006, se poursuit. La construction du porteur a débuté en janvier 2003. La réalisation de la charge utile s'est effectuée de façon satisfaisante en 2003.

MTBA

Le programme Moyens de transmission des bases aériennes (*MTBA*) vise à équiper 36 bases de l'armée de l'air de moyens de télécommunications modernes. Six installations supplémentaires ont été mises en service en 2003, portant à 26 le nombre de mises en service réalisées.

MTGT

L'année 2003 a vu la poursuite de la modernisation des Moyens de transmissions des garnisons de l'armée de terre (*MTGT*). Plus de 100 garnisons auront été équipées fin 2003.

PR4G VS4 IP

Le développement du Poste radio de 4^e génération dans sa version IP (*PR4G VS4 IP*) se poursuit et se concrétisera début 2004 par la qualification d'une première version logicielle et la livraison de 50 postes de pré-série.

RAPSODIE

Le Radar pour la surveillance opérationnelle à distance intermédiaire (*RAPSODIE*) vise à doter l'armée de terre, à partir de 2008, d'un système de surveillance du champ de bataille et d'acquisition d'objectifs tout temps. Les études de conception se sont achevées au printemps 2003.

SELTIC

Le programme Système d'élaboration, de transport et de gestion des clés (*SELTIC*) a pour but de doter l'EMA, les trois armées, la DGA, la DGSE et la DPSD de moyens d'élaboration ou d'acquisition, de distribution et de gestion des clés de chiffrement de systèmes à protéger. Le programme *SELTIC* est entré en phase d'intégration système sur la plate-forme d'essais système de l'industriel, depuis le milieu de l'année 2003.

SIC21

Le marché de réalisation du Système d'information et de commandement *SIC21* a été notifié au groupement constitué des sociétés THALES, DCN et Cap Gemini Ernst & Young. Ce groupement sera également respons-

sable de l'intégration des futurs modules métiers développés indépendamment, de l'approvisionnement du matériel et du déploiement de SIC21 à partir de 2006 sur tous les sites de la marine, embarqués ou à terre.

SICA

L'année 2003 a vu l'ouverture du guichet renseignement aux utilisateurs du monde Système d'information et de commandement des armées (SICA). Une expérimentation des outils SICA a également été effectuée à l'état-major des armées pendant le second trimestre. Les travaux de convergence de SICA avec la Messagerie universelle sécurisée (MUSE) ont débuté en vue d'aboutir en 2004 à la réalisation d'un démonstrateur commun. Le marché « Soutien SICA projetable », qui permettra d'assurer le maintien en condition opérationnelle de la composante projetable de SICA pour les cinq années à venir, a été notifié.

SICF

Le déploiement de la version 1.8 du Système d'information pour le commandement des forces terrestres (SICF) a été effectué au sein de l'ensemble des unités de l'armée de terre de niveau brigade à corps d'armée. Ce déploiement a été suivi d'un exercice majeur d'entraînement des forces faisant intervenir ensemble plus de 700 postes de travail SICF.

SIR (ÉTAPES 1 ET 2)

Le Système d'information régimentaire (SIR) a pour mission d'aider à assurer le commandement des régiments et unités élémentaires engagés, en ou hors d'Europe, au sein d'une grande unité ou d'un groupement de forces et d'optimiser l'emploi des armes et des systèmes d'armes dans le cadre du combat interarmes. Le nombre de Véhicules postes de commandement (VPC) qui seront équipés de ce système a été doublé et porté en avril à 752. En 2003, 86 VPC ont été livrés, en plus des 28 de 2002. Le lancement du programme SIR étape 2 a été approuvé et la phase de définition a débuté au deuxième trimestre 2003.

SOCRATE

Le programme SOCRATE (Système opérationnel composé des réseaux des armées pour les télécommunications) a pour but la mise en place d'un réseau maillé, commuté, à couverture nationale. Ce réseau, intégrant les moyens de télécommunications d'infrastructure des différentes armées, doit satisfaire tous les besoins en communications fixes inter-sites des armées et de la gendarmerie. À base de faisceaux hertziens ou de fibres optiques, il transporte voix, télégraphie, données informatiques... Un effort important a été réalisé en 2003, puisque 86 liaisons hertziennes ont été déployées sur les 119 restant à réaliser, soit au titre du programme SOCRATE, soit au titre de l'opération DELHI de dégagement de la bande de fréquence de 2 GHz.

SYRACUSE III (ÉTAPES 1 ET 2)

Le système SYRACUSE III prendra la succession de SYRACUSE II, qui arrivera en fin de vie en 2006, afin de garantir la continuité des services de télécommunications militaires par satellite. La première étape du programme va permettre le lancement en 2004 du premier satellite SYRACUSE III. La seconde, commencée en 2003, permettra de répondre à l'accroissement des besoins de télécommunications militaires par satellite sur la période 2004-2017. Elle conduira à la mise en service d'un 2^e satellite en 2006, au remplacement des stations frappées d'obsolescence et à la réalisation d'un parc de stations gérées en réseau.

VALORISATION RITA

Après la mise en service opérationnelle du système de Réseau intégré de transmissions automatiques (RITA) prononcée en 2002, les livraisons dans les régiments de transmissions se poursuivent normalement. En 2003, le nombre de 100 stations livrées à l'armée de terre a été atteint. Le développement de l'étape 2 de la valorisation (version haut débit) se termine avec l'entrée en phase d'essai. Le soutien pour la période 2003-2010 a également été contractualisé cette année.

MOBILITÉ STRATÉGIQUE ET TACTIQUE (PROJECTION)

A400M

Le programme d'avion de transport militaire *A400M* est conduit par l'OCCAR (Organisation conjointe de coopération en matière d'armement) pour le compte des sept pays partenaires : Allemagne, Belgique, Espagne, France, Royaume-Uni, Luxembourg et Turquie. Il prévoit la réalisation de 180 avions de transport tactique (50 pour la France), dont les livraisons auront lieu de 2009 à 2019. Après la réduction de la commande allemande fin 2002 et la re-négociation partielle du contrat, achevée mi-février 2003, les accords internationaux et le contrat entre l'OCCAR et Airbus Military sont entrés en vigueur fin mai.

BPC

Les Bâtiments de projection et de commandement (*BPC*) sont des constituants majeurs de la projection des forces par voie maritime. Ils sont destinés à opérer dans des cadres essentiellement interarmées et interalliés. Ce programme vise à équiper la marine nationale de deux bâtiments, en remplacement des *TCD* actuels *Ouragan* et *Orage*. La construction des deux navires se poursuit selon le calendrier nominal. L'année 2003 a vu le début des travaux d'assemblage de blocs au bassin, respectivement en juillet et août pour le *Mistral* et le *Tonnerre*.

NH90

Chaque chaîne de montage de l'hélicoptère de transport *NH90* située en France, en Italie et en Allemagne a déjà permis l'assemblage d'au moins une cellule. Dans le cadre des exportations au profit des pays nordiques, une chaîne d'assemblage, inaugurée en 2003, est opérationnelle chez PATRIA en Finlande. En décembre, le prototype n°3 a réalisé le premier vol en Commandes de vol tout électrique (CDVE). Le *NH90* est ainsi le premier hélicoptère au monde à être produit uniquement avec des CDVE, qui facilitent le pilotage et permettent d'alléger la charge de l'équipage tout en augmentant sa sécurité.

FRAPPE DANS LA PROFONDEUR

AASM

Ce programme a pour objet la réalisation d'Armements air-sol modulaires (AASM) tirés à distance de sécurité destinés à armer les avions *Mirage 2000-D* et *Rafale*. Il est prévu de produire 3 000 munitions de 2006 à 2012 dans deux versions à précision décimétrique et métrique. La première mise en service est prévue en 2006. La revue de conception détaillée des deux versions a été menée en 2003, ainsi que les premiers essais en environnement libre et ceux de l'imagerie.

APACHE

Le programme Armement propulsé à charge éjectable (APACHE) concerne un missile de croisière air-sol destiné à la neutralisation des aérodromes à distance de sécurité. Il porte sur la réalisation de 100 missiles équipant les avions *Mirage 2000-D*. En 2003, 41 missiles ont été réceptionnés portant à 96 le nombre de missiles livrés.

HORIZON

La première tôle du *Chevalier Paul*, deuxième frégate française antiaérienne de type *Horizon*, a été découpée en décembre à Lorient. Les mises en service des deux frégates sont prévues en 2006 et en 2008, les essais à la mer débutant respectivement en 2005 et 2007.

MDCN

Le programme Missile de croisière naval (MDCN) est destiné à conférer au domaine naval une capacité de frappe sur deux types de plates-formes : les frégates multimissions, pour la composante bâtiments de surface à partir de 2011, et les sous-marins nucléaires d'attaque type Barracuda pour la composante sous-marine à partir de 2015. Les études de définition et de levée de risques se sont poursuivies cette année.

RAFALE

Le programme Rafale a pour objet la réalisation de 294 avions de combat déclinés en quatre versions dont deux sont embarquables sur porte-avions. Le système d'armes est développé en trois standards successifs. La production de 48 appareils commandés en 2000 est en cours. Le développement du standard F2 qui comporte les premières capacités air-sol se poursuit avec, comme perspective, une première mise en service opérationnel en 2006. Les travaux de levée des risques préalables au lancement du standard F3, qui comprendra notamment la capacité de frappe nucléaire, ont été menés. L'année 2003 a été également consacrée à l'exploitation du retour d'expérience de la première flottille au standard F1, à la préparation d'une commande de 59 appareils supplémentaires et au lancement de travaux avancés d'intégration du Missile d'interception à domaine élargi (*MIDE*) Meteor au *Rafale*.

SCALP-EG

Le programme Système de croisière à longue portée d'emploi général (SCALP-EG) porte sur la réalisation de 500 missiles de croisière air-sol destinés à détruire des objectifs stratégiques à grande distance. Ces missiles armeront les avions *Mirage 2000-D* et *Rafale*. La qualification a été prononcée en décembre. Les 30 premiers missiles ont été livrés. La mise en service sous *Mirage 2000-D* est prévue en 2004.

MAÎTRISE DU MILIEU AÉROTERRESTRE

ACED

Développé en coopération avec la Suède, l'obus Antichar à effet dirigé (ACED) est destiné à l'attaque et à la neutralisation par le toit des chars, blindés ou automoteurs d'artillerie, à l'arrêt ou en mouvement. Après leur qualification en septembre, les livraisons des obus dans leur version NET (New Electronic Technology) ont débuté. Quant à la version améliorée DOSMI (DéTECTeur optronique pour sous-munitions intelligentes), les essais sont en cours et permettront une qualification en 2004.

COBRA

Le programme de radar de Contre-batterie Cobra a pour mission de localiser les batteries adverses, qu'elles soient constituées de canons, de mortiers ou de lance-roquettes multiples. Le premier radar sera livré à l'armée de terre début 2004.

FÉLIN

Le programme Fantassin à équipement et liaisons intégrées (Félin) vise à équiper dès 2006 le fantassin du futur d'un système d'armes complet, intégré et modulaire optimisant les fonctions de protection, d'armement et de communications. Les études de définition se sont terminées en mai. Le dossier de lancement de la réalisation a été approuvé par le ministre en novembre.

LECLERC

Vingt-trois chars de combat *Leclerc* ont été réceptionnés en 2003.

RMV MISTRAL

Le programme de rénovation à mi-vie du système *MISTRAL* (*RMV MISTRAL*) permet de maintenir à niveau des menaces futures la capacité sol-air très courte portée. Le dossier d'orientation a été approuvé en septembre, lançant ainsi la phase de définition du programme en vue d'un premier équipement en 2008 de la marine nationale et de l'armée de terre.

LRM NG

Le programme de Lance-roquettes multiple de nouvelle génération (*LRM NG*) vise à disposer de roquettes précises, à portée accrue et munies d'un système très fiable d'autodestruction des grenades. À l'issue des tirs industriels et des essais officiels, la roquette de nouvelle génération a été qualifiée en mars 2003.

TIGRE

Les travaux de qualification du programme *Tigre* se poursuivent et les huit premiers hélicoptères de série en version appui-protection (HAP) seront livrés en 2004. L'Espagne a annoncé en septembre son intention de participer au développement en coopération d'une nouvelle version multirôle appui-destruction (HAD), qui sera livrée à la France à partir de 2009.

VBCI

Les travaux de développement des Véhicules blindés de combat d'infanterie (*VBCI*), destinés à assurer le transport, la protection et le soutien des groupes de combat d'infanterie, se poursuivent et se sont concrétisés en 2003 par le passage d'une revue de maîtrise des performances critiques en février et par les premiers tours de roues du banc roulant de mobilité en juillet. La définition du *VBCI* a évolué pour mieux prendre en compte les besoins d'observation et de commandement des véhicules.

MAÎTRISE DU MILIEU AÉROMARITIME

CMT

La modernisation des 13 Chasseurs de mines tripartites (*CMT*) porte principalement sur leur système d'armes pour faire face aux mines furtives modernes. En 2003, les quatre premiers *CMT* modernisés ont été livrés à la marine nationale.

FREMM

Les Frégates multimissions (*FREMM*) doivent remplacer l'ensemble des frégates et avisos chargés de la lutte anti sous-marin et de la surveillance de la navigation. Ce programme prévoit la réalisation de 17 unités pour la France dont huit en version « action sous la mer » et neuf « actions vers la terre », dont la livraison interviendra de 2008 à 2017. L'année 2003 a permis d'étudier conjointement avec l'Italie différentes options concernant l'architecture, le type de propulsion et les systèmes de combat. Le programme devrait être conduit en coopération avec l'Italie pour le stade de réalisation.

PAAMS

Le programme PAAMS (Principal Anti Air Missile System) est le système d'armes principal des frégates antiaériennes type *Horizon*. Associé au radar de veille longue portée, il contribue à :

- la défense de zone moyenne portée contre les aéronefs et les missiles,
- la défense locale des bâtiments situés dans un rayon de 6,5 km de la frégate,
- l'autodéfense de la frégate.

Le contrat correspondant à l'acquisition de systèmes destinés à équiper les secondes frégates, italienne, britannique et française, a été notifié en avril.

SNA BARRACUDA

Les études de définition du Sous-marin nucléaire d'attaque (SNA) *Barracuda* se poursuivent. Elles concernent la coque propulsée dont la chaufferie, le système de combat et l'intégration des armes (missile de croisière naval *SM 39* et future torpille lourde). L'objectif est de notifier le développement et la commande du premier bâtiment fin 2005-début 2006 pour une mise en service en 2012.

MAÎTRISE DU MILIEU AÉROSPATIAL

FSAF

Le contrat de production de la Famille de missiles sol-air futurs (FSAF), dit de phase 3, a été notifié en novembre par l'OCCAR à Eurosam. Il couvre pour la France l'acquisition de deux systèmes SAMP/T et de 70 munitions ASTER 30 (armée de terre), de 20 munitions ASTER 15 (pour le système sol-air antimissile du porte avions *Charles-de-Gaulle*) ainsi que le développement de la capacité antimissile balistique.

MICA

Le Missile d'interception, de combat et d'autodéfense (*MICA*) est destiné aux avions *Mirage 2000* et *Rafale*. Il est prévu de produire 1 430 missiles dans deux versions à autodirecteur électromagnétique ou infrarouge. La commande d'une tranche de 555 missiles a été notifiée en juillet. Les travaux menés en 2003 permettront l'extension de l'utilisation des missiles sous *Rafale* à partir du porte-avions.

MIDE/METEOR

Le programme de Missile d'interception à domaine élargi (*MIDE*), lancé fin 2002 en coopération, vise à développer un missile d'interception air-air complémentaire et de portée supérieure au missile *MICA*. Il est piloté par le Royaume-Uni, en coopération avec l'Allemagne, l'Espagne, l'Italie, la France et la Suède. Le missile est destiné à armer les avions *Typhoon*, *Rafale* et *Gripen*. Outre une revue de définition préliminaire, l'année 2003 a été consacrée, pour la partie française, au lancement des premiers travaux d'intégration sous *Rafale*.

SCCOA (ÉTAPES 2 ET 3)

Le Système de commandement et de conduite des opérations aériennes (SCCOA) est destiné à doter l'armée de l'air d'une capacité de gestion globale des systèmes d'armes à partir d'un commandement des opérations aériennes fortement automatisé, rapidement renseigné et interopérable. L'étape 2 a été clôturée en août. L'étape 3 se poursuit. Les marchés de réalisation du système radio sol-air et des radars d'atterrissement ont été notifiés. Le radar *TRAC 2400* implanté à Brest et la version 1.1 du Système de préparation de mission (*SLPRM*) ont été mis en service en novembre. Le Système des opérations des bases aériennes (*SICOPS BASES*) a réussi sa première démonstration d'aptitude en décembre.

PRÉPARATION ET MAINTIEN DES CAPACITÉS OPÉRATIONNELLES

SECOIA

La réalisation du programme SECOIA (Site d'élimination de chargements d'objets identifiés anciens) a été lancée en 2002. La DGA a notifié le 20 mars 2003 à un groupement industriel composé des sociétés Thales Engineering & Consulting, filiale de Thales, et Sitrem, filiale de SARP Industries, une commande pour la réalisation et l'exploitation de l'installation SECOIA, en vue de premiers essais en 2006 et d'une validation complète de l'installation en 2007.

LE BUREAU ENQUÊTES ACCIDENTS DÉFENSE (BEAD)

Le bureau enquêtes accidents défense est un Organisme à vocation interarmées - air (OVIA - air), créé le 1^{er} septembre 2002 sur la base aérienne 217 de Brétigny-sur-Orge, et exerçant ses attributions depuis le 1^{er} janvier 2003.

Sa mission est d'assurer la conduite des enquêtes techniques relatives aux événements aériens graves au sein de l'aviation d'État, dans le but d'améliorer la prévention des accidents. Son champ d'action s'étend aux aéronefs, mais également, dans certaines conditions, aux opérations d'aérolargages, ce qui représente la prise en charge des enquêtes relatives à l'activité de 850 avions, 620 hélicoptères effectuant plus de 500 000 heures de vol par an.

Le capacité d'action du BEAD repose sur un « noyau dur » de neuf enquêteurs spécialement formés aux techniques d'enquêtes, ainsi que d'un réseau d'Enquêteurs de première information (EPI), personnels formés aux premières mesures de l'enquête.

Pour mener à bien leur mission, les enquêteurs identifient et analysent les faits, en déduisent des hypothèses causales et émettent, le cas échéant, des recommandations de sécurité.

En 2003, le BEAD a mené des enquêtes techniques sur 27 événements (13 accidents et 14 incidents aériens graves) répartis au sein des organismes de la défense, de la Direction de la défense et de la sécurité civiles (DDSC), et de la Direction générale des douanes et droits indirects (DGDDI).

LES SPORTIFS DE HAUT NIVEAU DE LA DÉFENSE (SHND)

La pratique sportive fait partie de la formation quotidienne et permanente de tous ceux qui peuvent être amenés à combattre. Les forces armées sont attachées à la promotion active du sport de haut niveau. Les Sportifs de haut niveau de la défense (SHND) représentent la France hors de ses frontières montrant que la valeur de nos soldats ne se démontrent pas seulement dans des opérations guerrières.

Le Commissariat aux sports militaires (CSM), créé par l'arrêté du 28 avril 1980, est l'organisme interarmées chargé de la coordination de la pratique du sport des forces armées. Il est dirigé par le commissaire aux sports militaires, qui est également le chef de la délégation française au sein du Conseil international du sport militaire (CISM).

Le CISM, créé en 1948 à l'initiative de la France, est la deuxième organisation mondiale du sport (127 pays) après le Comité international olympique (CIO, 201 pays). Il est chargé d'organiser chaque année des événements sportifs au niveau international ou régional.

Les événements majeurs pour le sport militaire en 2003 sont :

■ La signature le 8 avril 2003 d'un accord-cadre entre les ministres de la défense et des sports pour le développement de la pratique du sport de haut niveau et le sport de masse au sein des forces armées. Cet accord prévoit notamment :

- Pour le sport de haut niveau, la création de 90 postes de SHND répartis comme suit :
 - ◆ 80 postes de SHND au profit des forces armées :
 - 37 pour l'armée de terre (équitation, ski, triathlon) ;
 - 15 pour l'armée de l'air (sports aériens) ;
 - 10 pour la marine nationale (voile) ;
 - 18 pour la gendarmerie nationale (tir).
 - 10 postes de SHND au profit des agents civils de la défense.
 - Pour le sport de masse, une mise en commun des moyens civils et militaires.

Avec ces 90 postes, le ministère de la défense se positionne comme premier partenaire du ministère des sports en matière d'insertion professionnelle des SHND.

■ La participation à onze championnats du monde militaires, quatre CISM régionaux (entre pays voisins) et deux compétitions internationales bilatérales. Elle a organisé le championnat du monde militaire de cross-country. Parallèlement, les SHND s'illustrent aussi dans les compétitions internationales civiles.

	COMPÉTITIONS MILITAIRES	COMPÉTITIONS CIVILES	
		MONDE	EUROPE
OR	17	6	3
ARGENT	9	2	/
BRONZE	11	1	/

Médailles obtenues par les sportifs militaires en 2003

■ La confirmation que l'École interarmées des sports (EIS) de Fontainebleau restera le centre de formation du sport militaire et s'ouvrira à des partenariats avec le ministère des sports, les collectivités locales et les fédérations sportives, illustrant ainsi le rapprochement entre les sportifs civils et militaires.

La Fédération des clubs sportifs et artistiques de la défense (FCSAD) constitue le complément nécessaire à la pratique sportive dans les armées, notamment hors service.